



# RAPPORT ANNUEL EXERCICE 2022



## SOMMAIRE

Présentation générale de la Banque de Tunisie	3
Répartition du capital et des droits de vote	3
Conditions d'accès aux assemblées générales	4
Composition du Conseil d'Administration	5
Chiffres clés de la Banque de Tunisie	9
L'environnement économique et financier	10
Activités de la Banque de Tunisie	14
Les ressources collectées	14
Les crédits à la clientèle	16
Le portefeuille-titres	18
La monétique	18
Résultats de la Banque de Tunisie	20
Les intérêts et revenus assimilés	21
Les commissions bancaires	21
Les revenus du portefeuille des titres	22
Le produit net bancaire	23
Les frais généraux	24
Le résultat brut d'exploitation	25
Le résultat net de l'exercice	26
La répartition des bénéfices	26
Le renforcement des fonds propres	28
Normes prudentielles et gestion des risques	30
Les ratios réglementaires	30
Les créances classées et provisions	31
Les provisions collectives	32
La division et couverture des risques	32
Le contrôle interne et gouvernance	33
La prévention contre le blanchiment d'argent	35
Le titre Banque de Tunisie en Bourse	36
Développement et modernisation de la banque	39
L'évolution de l'effectif	39
La formation et le développement des compétences	40
La Communication	40
Les projets structurants de modernisation et d'innovation	40
La Banque de Tunisie, une banque citoyenne	42
Evolution prévisionnelle de l'activité en 2023	44
Etats financiers de la Banque de Tunisie au 31 décembre 2022	45
Rapport de gestion du groupe Banque de Tunisie au 31 décembre 2022	117
Etats financiers consolidés du Groupe Banque de Tunisie au 31 décembre 2022	139

## PRESENTATION GENERALE DE LA BANQUE DE TUNISIE

Dénomination	: BANQUE DE TUNISIE – BT –
Forme juridique	: Société anonyme
Nationalité	: Tunisienne
Siège social	: 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis
Téléphone	: 71 125 500
Fax	: 71 125 410
Site Web	: www.bt.com.tn
Date de constitution	: 23 Septembre 1884
Durée	: Prorogée au 31 Décembre 2027
RNE	: 0000 120 H
Capital social	: 270.000.000 dinars
Objet social	: Banque Universelle au sens de la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux Etablissements financiers
Régime fiscal	: Droit Commun

## REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Au 31 Décembre 2022, le capital social de la Banque est réparti comme suit en nombre d'actions et en droits de vote :

(chiffres en Milliers de Dinars)

Actionnaires	2022		2021	
	Nbre d'actions	% droit de vote	Nbre d'actions	% droit de vote
<b>Actionnaires tunisiens</b>	<b>171 094 032</b>	<b>63,368%</b>	<b>142 392 089</b>	<b>63,285%</b>
Dont :				
Héritiers Abdellatif EL FEKIH	26 999 889	10,000%	22 499 903	10,000%
Groupe Habib KAMOUN	24 349 133	9,018%	19 544 790	8,687%
<b>Actionnaires étrangers</b>	<b>98 905 968</b>	<b>35,632%</b>	<b>82 607 911</b>	<b>36,715%</b>
Dont Banque Fédérative du Crédit Mutuel	95 401 620	35,334%	79 501 350	35,334%
<b>Total</b>	<b>270 000 000</b>	<b>100%</b>	<b>225 000 000</b>	<b>100%</b>

## CONDITIONS D'ACCES AUX ASSEMBLEES GENERALES

Tout actionnaire désirant prendre part à une Assemblée Générale de la Banque de Tunisie doit retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

Les actionnaires, qui le souhaitent, peuvent se faire représenter à l'assemblée par une autre personne munie d'un mandat spécial à cet effet.

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est composé de 9 membres, dont deux administrateurs indépendants et un administrateur représentant les intérêts des petits actionnaires et ce conformément à la réglementation en vigueur.

A la tenue de l'Assemblée Générale de 2022, le conseil d'administration est ainsi composé :

Membre	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
M. Eric CHARPENTIER	Lui-même	Président du conseil	2022-2024	France
MME Henda EL FEKIH	Elle-même	Administrateur vice-président du Conseil	2021-2023	Tunis
M. Habib KAMOUN	Lui-même	Administrateur représentant lui-même	2020-2022	Tunis
MME. Hella GUERCHI MEHRI	Elle-même	Administrateur indépendant	2020-2022	Tunis
M. Elyès JOUINI	Lui-même	Administrateur	2020-2022	Tunis
La Banque Fédérative du Crédit Mutuel -BFCM-	M. Alexandre Saada	Administrateur représentant la Banque Fédérative du Crédit Mutuel -BFCM-	2021-2023	France
M. Sadri Chihaoui	Lui-même	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires	2021-2023	Tunis
ASTREE assurance	M. Abdelmoneem KOLSI	Administrateur représentant l'ASTREE	2021-2023	Tunis
M. Mohamed Rekik	Lui-même	Administrateur indépendant	2021-2023	Tunis



## Principales activités exercées en dehors de la banque au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction

Membres	Activités exercées en dehors de la banque
M. Eric CHARPENTIER	- Directeur Général du Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE) - PDG de la chaîne hôtelière Mehari Beach - PDG de la société CAPILOC
M. Habib KAMOUN	- PDG de la société CAPINVEST - PDG de la société agricole Sidi MASSEOUD « SASIM SARL » - PDG de la Compagnie Arabe de Promotion Immobilière « CAPI »
MME Henda EL FEKIH	- Professeur universitaire
M. Hella GUERCHI MEHRI	- Professeur universitaire
M. Elyès JOUINI	- Professeur universitaire - Membre correspondant de Beit El Hikma : Académie tunisienne des sciences, des lettres et des arts. - Membre du groupe consultatif de haut niveau d'experts sur la recherche, l'innovation et la politique scientifique auprès du commissaire européen chargé de la recherche, de la science et de l'innovation.
Alexandre Saada	- Directeur général adjoint de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.
Sadri Chihaoui	- Gérant de la société « Mayssa Agri » - Directeur de la société « TANIT AERO SERVICES "TAS" SARL »
Abdelmoneem KOLSI	- Directeur Général d'Astree Assurances
Mohamed Rekik	- Vice-gouverneur de la BCT à la retraite

## Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membres	Activités exercées en dehors de la banque
M. Eric CHARPENTIER	Président du Conseil Admin. société Beobank NV
	Président du conseil de surveillance Groupe la Française
	Administrateur Caisse Centrale du Crédit Mutuel
	Administrateur Confédération Nationale du Crédit Mutuel
	Administrateur Crédit Industriel et Commercial CIC
	Administrateur Société Foncière & Immobilière Nord Europe
	Administrateur CMNE Belgium
	Président du Conseil Admin. sté Direct Phone Service
	Président du Conseil Admin sté International Information Développement
	Administrateur Pôle d'activités EURATECHNOLOGIES
M. Habib KAMOUN	Président du Conseil Admin Université SCIENCES PO Lille
	Président du Conseil Mehari Beach (Sté Hôtelière)
	Administrateur Institut Tunis Dauphine
M. Elyès JOUINI	Administrateur SNMVT Monoprix
	Administrateur Oddo-BHF Tunisie
	Administrateur et Vice-Président Institut Louis Bachelier France
	Administrateur Université Paris-Dauphine
	Membre du Directoire de la Fondation du risque (Publique)

Membres	Activités exercées en dehors de la banque
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL	Administrateur Compagnie d'Assurances ASTREE
	Administrateur des Sociétés du Groupe Crédit Mutuel
M. Sadri CHIHAOUI	Administrateur Chambre de Commerce Tuniso-Belgo-Luxembourgeoise
	Administrateur Placements de Tunisie SICAF
	Administrateur Générale de Participation de Tunisie GPT SICAF
	Administrateur Sté de Bourse de Tunisie
	Administrateur SCET Tunisie
	Administrateur Société de Développement de l'Assurance
	Administrateur la Générale Immobilière de Tunisie
ASTREE	Administrateur St de Gestion et de Développement Immobilière et de Participation
	Administrateur Sté Tunisienne d'Assurances AL AMANA TAKAFUL
	Administrateur Pôle de Compétitivité de Bizerte
	Administrateur SICAV CROISSANCE
	Administrateur SICAV RENDEMENT

## Comités rattachés au Conseil d'Administration

En application de la réglementation en vigueur, le conseil d'Administration a mis en place trois comités qui l'assistent dans l'exécution de ses missions notamment la préparation de ses décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance.

### Comité d'Audit Interne :

Les missions fondamentales du Comité d'audit sont :

- Veiller à la mise en place et au bon fonctionnement du système de contrôle interne et de la fiabilité de l'information financière ;
- Assurer le suivi et la supervision des activités de contrôle interne ;
- Procéder à la proposition de la nomination des commissaires aux comptes et des auditeurs externes et donner un avis sur le programme et les résultats de leurs contrôles.

### Comité des risques :

Le comité des risques a pour mission d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière, notamment :

- La conception et la mise à jour d'une stratégie de gestion de tous les risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels ;
- L'approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques ;
- Le contrôle du respect par la direction générale de la stratégie de gestion des risques arrêtée ;
- L'analyse de l'exposition de la banque à tous les risques (risques de crédit, de marché, de liquidité et le risque opérationnel...)
- L'évaluation de la politique de provisionnement et l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au profil des risques de l'établissement ;

- L'étude des risques découlant des décisions stratégiques du conseil ;
- L'approbation des plans de continuité d'activité ;
- La désignation du responsable de la structure chargée de la surveillance et le suivi des risques ainsi que de sa rémunération ;
- Le suivi des crédits accordés aux clients dont les engagements auprès des établissements de crédit dépassent les montants prévus par l'article 7 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 ;
- Le comité des risques recommande au conseil les actions correctrices pour une meilleure maîtrise des risques.

#### Comité de nomination et de rémunération :

Le comité de nomination et de rémunération a pour mission d'assister le conseil d'administration dans toutes les matières relatives à la nomination et à la rémunération des administrateurs et de la direction.

En matière de nominations, le comité de nomination et de rémunération veille à ce que le processus de nomination et de réélection soit organisé objectivement et professionnellement.

Le comité de nomination et de rémunération :

- Établit ou vérifie les procédures et les principes (d'indépendance, de compétence,) qui régissent la sélection et la nomination des administrateurs et recommande éventuellement des changements au conseil d'administration ;
- Adresse au conseil d'administration, sur demande de celui-ci, un avis sur les propositions de nomination, de réélection, ou de révocation des administrateurs et sur les candidats aux fonctions vacantes à pourvoir ;
- Évalue périodiquement la taille et la composition du conseil d'administration et soumet des recommandations au conseil d'administration en vue de modifications éventuelles ;
- Revoit et discute chaque année les éléments fournis sur les questions relatives aux successions.

#### Commissaires aux comptes

Sur proposition du conseil d'administration, et conformément à l'avis du comité d'Audit, l'AGO du 29 avril 2021 a approuvé le renouvellement des mandats des commissaires aux comptes suivants :

CONSEIL AUDIT FORMATION (PwC)  
Représentée par M. MOHAMED LASSAAD BORJI



TUNISIE AUDIT ET CONSEIL (GRANT THORNTON)  
Représentée par M. LAMJED BEN MBAREK



## LES CHIFFRES CLES DE LA BANQUE DE TUNISIE

(Chiffres en Milliers de Dinars)

ACTIVITE	2022	2021	Evolution 2022/2021
Total du Bilan	7 210 522	6 630 314	8,75%
Dépôts clientèle	5 305 679	4 634 053	14,49%
Encours des crédits nets à la clientèle	5 299 343	4 925 914	7,58%
Total concours à l'Economie	5 403 091	5 037 257	7,26%
<b>RESULTATS</b>			
Marge d'Interêt	230 480	218 533	5,47%
Volume des commissions	77 223	70 482	9,57%
Produit Net Bancaire	423 857	377 621	12,24%
Frais Généraux	136 867	125 701	8,88%
Résultat Brut d'Exploitation	280 097	244 671	14,48%
Résultat Net	166 317	161 362	3,07%
<b>FONDS PROPRES</b>			
Fonds propres au bilan	1 130 985	1 040 267	8,72%
<b>RATIOS FINANCIERS</b>			
Rentabilité des fonds propres (ROE)	15,3%	16,3%	
Rentabilité des actifs (ROAA)	2,4%	2,5%	
Coefficient d'exploitation	34,2%	35,5%	
Capitalisation boursière	1 398 600	1 237 500	
Ratio de solvabilité	16,92%	17,11%	
Ratio de liquidité	194,00%	262,10%	
Ratio Crédits/Dépôts (LTD)	104,51%	107,78%	
<b>EFFECTIF ET NOMBRE D'AGENCES</b>			
Effectif permanent	1 073	1 048	
Nombre d'agences	126	126	

# L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

## CONJONCTURE INTERNATIONALE

Dans son dernier rapport sur les perspectives économiques mondiales la Banque Mondiale (BM) a révisé à la baisse ses perspectives de croissance économique mondiale à 1,7% en 2023, soit 1,3 point de pourcentage de moins que pour ses prévisions du mois de juin 2022, contre 2,9% estimée pour l'ensemble de l'année 2022.

Cette baisse qui a concerné 95% des pays avancés et 70% des pays émergents et en développement s'explique, principalement, par la hausse plus forte que prévu de l'inflation, entraînant ainsi une augmentation plus accentuée des taux directeurs des banques centrales pour la contenir et ce, outre les effets de la guerre en Ukraine sur l'activité économique mondiale ainsi que la baisse des investissements.

Il faut signaler que l'économie mondiale a sensiblement ralenti en 2022 (2,9% contre 5,9% en 2021), suite au déclenchement de la guerre en Ukraine et les perturbations qui en ont suivies, ainsi que du resserrement généralisé des politiques monétaires ayant sensiblement affecté la demande mondiale.

Par ailleurs, la BM prévoit un net ralentissement du taux de croissance dans les économies avancées à 0,5% en 2023 contre des prévisions antérieures de 2,2% et 2,5% réalisé en 2022, avec notamment une croissance faible aux États-Unis (0,5% prévu en 2023 contre 1,9% un an plus tôt) et nulle dans la Zone Euro (revenant de 3,3% en 2022 à 0% en 2023).

Quant au Japon, l'activité économique devrait connaître une légère décélération pour atteindre 1% pendant l'année courante contre 1,2 % en 2022.

S'agissant de la situation de l'emploi, elle a connu une amélioration au cours des derniers mois de 2022 dans les principaux pays industrialisés. Ainsi, aux États-Unis, le taux de chômage est revenu de 5,4% à fin 2021 à 3,6% en 2022, soit son plus bas niveau observé depuis près d'un demi-siècle. De même, ce taux a connu un repli au Japon pour s'établir à 2,4 contre 2,7% une année auparavant.

Pour leur part, les indices des prix internationaux de produits de base, ont connu une hausse importante, au cours de l'année 2022 et en comparaison avec leurs niveaux de l'année précédente, et ce, sous l'effet de l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022.

S'agissant des politiques monétaires, l'année 2022 a été marquée par le durcissement des conditions monétaires par des hausses sensibles des taux d'intérêt directeurs de la plupart des banques centrales pour faire face à la montée des tensions inflationnistes et ce, après une décennie d'assouplissement quantitatif.

Dans ce contexte, la Réserve fédérale américaine (FED) a décidé, lors de sa dernière réunion de l'année tenue le 14 décembre 2022, de relever, pour la septième fois, son taux d'intérêt directeur de 50 points de base (pb) pour qu'il se situe dans une fourchette entre 4,25% et 4,5%. De même, la Banque Centrale Européenne (BCE) a décidé, lors de sa réunion du 15 décembre 2022, de relever, pour la quatrième fois de l'année, ses principaux taux directeurs de 50 pb. Ainsi, les taux d'intérêt des opérations principales de refinancement, de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt ont été relevés à respectivement 2,50%, 2,75% et 2,0%.

La BCE a signalé, également, qu'elle entend procéder à d'autres hausses des taux en 2023 jusqu'à ramener le taux d'inflation au niveau de son objectif (2%) de manière durable. Concernant l'évolution des marchés financiers internationaux, les principaux indices boursiers se sont orientés globalement à la baisse, durant l'année 2022, en relation avec le durcissement des politiques monétaires, la hausse de l'inflation et la recrudescence des craintes d'une récession de l'économie mondiale. En effet, les indices américains Dow Jones et Nasdaq ont régressé de 8,8% et 33,1%, respectivement, affectés, principalement, par le resserrement monétaire rigoureux aux États-Unis et ce, outre l'appréciation du dollar.

De même, l'indice français CAC40 et l'indice japonais Nikkei ont clôturé l'année en baisse de 9,5% et 9,4%, respectivement. De leur côté, les marchés des changes internationaux ont porté la marque, au cours de l'année 2022, d'une appréciation notable du dollar américain vis-à-vis des principales devises, notamment la devise européenne (d'environ 6%) et qui s'est trouvée en dessous de la parité par rapport au dollar pendant plusieurs mois de 2022 et ce, pour la première fois depuis vingt ans, alors que le billet vert a largement bénéficié du différentiel de taux d'intérêt, en rapport avec le rythme accéléré du relèvement des taux directeurs de la part de la FED par rapport à la BCE.

## CONJONCTURE NATIONALE

Le PIB a enregistré, en glissement annuel et en termes réels, une progression de 2,4% en 2022 contre 4,3% au cours de la même période une année auparavant soit un ralentissement de la croissance économique, soit +1,9% contre +4,3% en 2021, reflétant des évolutions mitigées pour les différents secteurs de l'économie. En effet, cette évolution s'explique, en partie, par l'amélioration de l'activité des industries manufacturières destinées à l'exportation, notamment, la branche du textile, de l'habillement et du cuir (+13,2%) et les industries mécaniques et électriques (+9,3%) et ce, en dépit de l'impact de la crise russo-ukrainienne sur l'activité de la Zone Euro, outre les problèmes persistants au niveau des chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale.

Le taux de chômage s'est stabilisé au même niveau à 15,2%, contre 16,1% enregistré au premier trimestre de l'année 2022 et 16,2% au dernier trimestre de 2021.

L'indice général des prix à la consommation familiale a connu, au cours du mois de décembre 2022 et en termes de variation mensuelle, un accroissement de 0,7% contre +0,6% un mois auparavant.

En glissement annuel, le taux d'inflation a poursuivi, en décembre 2022, sa tendance haussière pour atteindre un niveau record de 10,1% contre 9,8% un mois auparavant et 6,6% en décembre 2021, suite à l'accélération des prix des produits alimentaires (+14,6% contre +7,6% en décembre 2021) et des produits manufacturés (+10,2% contre +7,6%).

Au cours de l'année 2022, l'inflation moyenne s'est établie à 8,3% contre 5,7% un an plus tôt.

Le secteur extérieur a évolué au cours de l'année 2022 dans une conjoncture internationale morose, marquée par la persistance des répercussions de la crise sanitaire COVID-19 et celles du conflit Russo-Ukrainien, déclenché au début de l'année. En effet, le déséquilibre accru entre l'offre et la demande de plusieurs produits de base suite à l'accentuation des perturbations au niveau des chaînes de production et d'approvisionnement, a induit à l'enrichissement des cours internationaux.

Dans ce contexte, la balance courante s'est soldée en 2022 par un déficit en net creusement pour se situer à -12,4 milliards de dinars, soit 8,5% du PIB (contre -7,8 milliards et 6% du PIB une année auparavant).

La balance générale des paiements a dégagé, en 2022, un déficit de 541 MDT (contre un excédent de 343 MDT une année auparavant) et ce, corrélativement avec la baisse des avoirs nets en devises qui sont revenus

à 22.949 MDT, soit l'équivalent à 100 jours d'importation, au terme de l'année 2022 (contre 23.313 MDT et 133 jours, respectivement, à la fin de l'année 2021).

Le déficit commercial a enregistré, en 2022, un élargissement de 9.005 MDT ou 55,6% pour se situer à 25,2 milliards de dinars en relation avec la hausse des importations à un rythme plus accentué que les exportations, soit +31,7% et +23,4% respectivement entraînant ainsi une baisse du taux de couverture de 4,7 points de pourcentage pour revenir à 69,5%.

Les créances nettes sur l'extérieur ont connu en 2022 une régression nettement moins aigue par rapport à 2021 (-70 MDT contre -1.445 MDT en 2021) reflétant l'effet combiné de la baisse des engagements extérieurs du système financier (-666 MDT contre +2.404 MDT) et du repli des avoirs extérieurs (-736 MDT contre +959 MDT).

Les créances nettes sur l'État ont augmenté au terme de l'année 2022 de 12,1% ou 4.382 MDT (contre 29,2% ou 8.174 MDT en 2021).

En 2022, les émissions des bons du Trésor, se sont situées, à 16.422 MDT contre des remboursements à ce titre d'un montant de 12.595 MDT, soit des souscriptions nettes de +3.827 MDT (contre 9.512 MDT, 6.751 MDT et +2.761 MDT, respectivement, en 2021).

Les concours à l'économie ont connu en 2022, une hausse à une cadence plus élevée (8,1% ou 8.562 MDT contre 4,8% ou 4.881 MDT) portant la marque de l'augmentation du portefeuille-escompte auprès des banques (6.792 MDT contre 3.360 MDT) et à un degré inférieur des créances immobilisées (562 MDT contre 380 MDT) et des comptes courants débiteurs (239 MDT contre 329 MDT).

Le dernier trimestre de 2022 a connu une hausse des besoins moyens des banques en liquidité qui est due notamment à l'accroissement significatif de la demande de liquidité par le secteur bancaire pendant le mois de décembre 2022, suite aux souscriptions massives par les banques aux émissions de Bons du Trésor.

Face au tarissement de la liquidité au cours du T4-2022, la Banque centrale a intensifié ses interventions sur le marché monétaire pour atteindre une moyenne de 11.898 MDT contre 11.619 MDT au T3-2022.

Ses interventions ont pris essentiellement la forme d'opérations principales de refinancement (6.244 MDT), quoique ces dernières aient baissé de 218 MDT, comparativement au trimestre précédent. Également, la Banque centrale est intervenue par le biais des opérations d'achats fermes dont l'encours a atteint 4.658 MDT en moyenne, en hausse de 516 MDT par rapport au troisième trimestre de 2022. En outre, les opérations de refinancement à plus long terme d'une durée de 1 mois et les swaps de change à des fins de politique monétaire n'ont que peu évolué, revenant de 927 MDT et 61 MDT, respectivement, au T3-2022, à 917 MDT et 53 MDT, au T4-2022, soit des baisses de 10 MDT et 8 MDT. Il convient de noter aussi que l'Institut d'émission a effectué des opérations de réglage fin sous forme d'injection de liquidité, au mois de décembre pour 77 MDT, destinées à gérer les fluctuations imprévues de liquidité, ce qui a donné une moyenne trimestrielle de 26 MDT.

Ces interventions ont pu neutraliser en grande partie l'effet restrictif exercé par les facteurs autonomes sur la liquidité bancaire au cours du T4-2022, limitant ainsi le déficit moyen à 456 MDT sur le marché monétaire.

Les transactions sur le marché interbancaire ont encore perdu de leur vigueur au quatrième trimestre de 2022, se limitant à 1.460 MDT en moyenne, contre 1.774 MDT au T3-2022.



Le ralentissement de la masse monétaire au sens de M1 (7,3% contre 8,5%) trouve son origine dans celui des dépôts à vue auprès des banques (6,2% ou +1.581 MDT contre 7,8% ou +1.866 MDT) et des Billets et Monnaies en Circulation (BMC) (9,2% ou +1.593 MDT contre 9,4% ou +1.483 MDT) qui ont clôturé l'année à un niveau de 18.826 MDT. A signaler que cette dernière a connu des variations disparates au cours de l'année 2022 atteignant ainsi ses plus hauts niveaux au cours des mois d'avril (+412 MDT), de juillet (+893 MDT) et de décembre (+627 MDT) et ce, en relation avec les dépenses exceptionnelles des ménages occasionnées par les événements saisonniers.

Concernant les dépôts quasi-monétaires, ils ont augmenté, durant l'année 2022, à une cadence supérieure à celle enregistrée en 2021 (10,2% ou 5.876 MDT contre 8,5% ou 4.497 MDT) sous l'effet conjugué de l'augmentation plus soutenue des certificats de dépôts (1.331 MDT contre 348 MDT), de l'encours des dépôts à terme et autres produits financiers (1.383 MDT contre 1.059 MDT) et la progression à un même rythme pratiquement semblable de ceux en comptes spéciaux d'épargne (2.325 MDT contre 2.166 MDT).

Il est à noter que l'augmentation de la composante monétaire (M4-M3), durant l'année 2022, (+1.250 MDT) est imputable aux souscriptions des agents économiques aux emprunts nationaux émis par l'État suivant quatre opérations portant sur des montants respectifs de 555 MDT (en mars), 639 MDT (en juin), 900 MDT (en septembre) et 881 MDT (en novembre).

L'activité du marché financier a été marquée par une baisse de l'indice de référence TUNINDEX de 2,6% et l'introduction de la société « Assurance Maghreb Vie » sur le marché principal de la cote de la bourse ce qui a porté le nombre des sociétés cotées à 82 sociétés.

Pour toute l'année 2022, le volume des transactions a enregistré une augmentation de 5,7% par rapport à celui enregistré en 2021 pour s'établir à 1.767 MDT. Ce qui a induit un volume d'échange quotidien moyen de 6,9 MDT au titre de l'année 2022 contre 6,7 MDT en 2021.

Ainsi, la capitalisation boursière a enregistré une hausse de 3,3% par rapport à fin 2021 pour se situer à 24.029 MDT à fin 2022 représentant 16,6% du PIB.

Le nombre des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) en activité s'est stabilisé à 118 unités au terme du dernier trimestre de 2022.

Les actifs nets détenus par les OPCVM ont reculé de 178 MDT (-3,3%) au cours du dernier trimestre 2022 pour se situer à 5.197 MDT, avec un rendement positif de 5,8% pour toute l'année 2022 contre 5,1% au cours de l'année précédente.

Au terme de l'année 2022 et par rapport à sa valeur à fin décembre 2021, le taux de change du dinar a enregistré une baisse sur le marché interbancaire de 7,2% vis-à-vis du dollar et de 0,9% par rapport à l'euro. En revanche, il s'est apprécié de 7% à l'égard du yen japonais et de 5,6% face au dirham marocain.

Sur le marché des changes international, et au cours de la même période, l'euro s'est déprécié de 5,9% face au dollar.

En termes de moyennes annuelles, le dinar a connu, au cours de l'année 2022 et par rapport à l'année précédente, une appréciation de 1,1% face à l'euro, de 8% vis-à-vis du yen japonais et de 2,2% contre le dirham marocain, tandis qu'il s'est déprécié de 9,9% à l'égard du dollar.

En termes de moyennes annuelles, le dinar a connu, en 2021 et par rapport à l'année précédente, une appréciation de 0,5% par rapport au dollar américain et de 4% face au yen japonais, tandis qu'il s'est déprécié de 2,7% à l'égard de l'euro et de 4,2% contre le dirham marocain.



# ACTIVITES DE LE BANQUE DE TUNISIE

## RESSOURCES COLLECTÉES

### Les dépôts de la clientèle

L'encours des dépôts et avoirs de la clientèle de la Banque de Tunisie s'est établi à 5.305.679 mille dinars au 31 Décembre 2022 contre 4.634.365 mille dinars au 31 Décembre 2021, enregistrant une hausse de 14,5%.

#### DEPOTS COLLECTES

(Chiffres en Milliers de Dinars)

Rubriques	2018	2019	2020	2021	2022	Evol 2022/2021	Evol Moy (sur 5 ans)
Dépôts à vue	1 386 856	1 315 157	1 422 044	1 605 893	1 777 706	10,7%	6,4%
Dépôts d'épargne	1 247 779	1 345 969	1 530 424	1 644 478	1 756 102	6,8%	8,9%
Dépôts à terme	757 094	967 531	851 264	917 523	1 204 737	31,3%	12,3%
Certificats de dépôts	319 000	350 500	458 000	431 500	511 000	18,4%	12,5%
Dettes rattachées	34 400	46 417	38 769	34 660	56 133	62,0%	13,0%
<b>TOTAL DEPOTS</b>	<b>3 745 129</b>	<b>4 025 573</b>	<b>4 300 500</b>	<b>4 634 053</b>	<b>5 305 679</b>	<b>14,5%</b>	<b>9,1%</b>

Les dépôts à vue ont atteint 1.777.706 mille dinars au 31 décembre 2022 contre 1.605.893 mille dinars au 31 décembre 2021 soit une hausse de 10,7%.

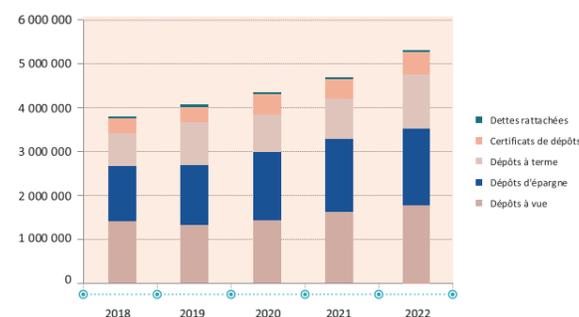
Les dépôts à vue ont continué d'occuper une place importante dans l'ensemble des ressources, permettant ainsi à la Banque d'assurer le maintien d'un coût des ressources assez compétitif. Durant les cinq dernières années, les dépôts à vue ont connu une croissance au taux moyen annuel de 6,4%.

Les dépôts à terme et les certificats de dépôts, destinés essentiellement à une clientèle d'institutionnels, sont passés de 1.349.023 mille Dinars au 31 Décembre 2021 à 1.715.737 mille dinars à la fin de l'exercice 2022, soit une hausse de 27,2%.

Les dépôts d'épargne ont enregistré une croissance de 6,8% passant de 1.644.478 mille dinars au 31 Décembre 2021 à 1.756.102 mille dinars au 31 Décembre 2022.

Cette catégorie de dépôt, a progressé à un rythme moyen annuel de 8,9% durant les cinq dernières années.

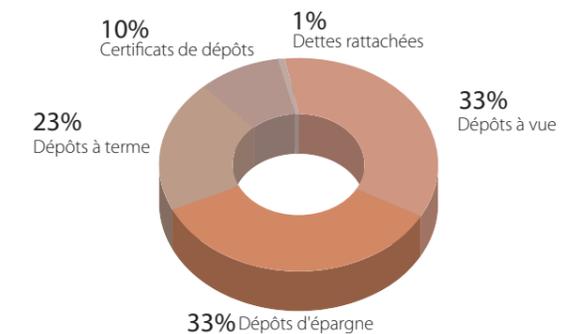
#### Dépôts de la Clientèle



### Structure des dépôts

#### Structure des dépôts

A la fin de l'exercice 2022, les dépôts à vue ont représenté 33,5% de l'ensemble des dépôts collectés auprès de la clientèle. Les dépôts d'épargne ont occupé une part de 33,1% alors que les dépôts à terme représente 22,7% de l'ensemble des dépôts.



#### STRUCTURE DES DEPOTS

(Chiffres en Milliers de Dinars)

Rubriques	2018	2019	2020	2021	2022
Dépôts à vue	1 386 856 37,0%	1 315 157 32,7%	1 422 044 33,1%	1 605 893 34,7%	1 777 706 33,5%
Dépôts d'épargne	1 247 779 33,3%	1 345 969 33,4%	1 530 424 35,6%	1 644 478 35,5%	1 756 102 33,1%
Dépôts à terme	757 094 20,2%	967 531 24,0%	851 264 19,8%	917 523 19,8%	1 204 737 22,7%
Certificats de dépôts	319 000 8,5%	350 500 8,7%	458 000 10,6%	431 500 9,3%	511 000 9,6%
Dettes rattachées	34 400 0,9%	46 417 1,2%	38 769 0,9%	34 660 0,7%	56 133 1,1%
<b>TOTAL DEPOTS</b>	<b>3 745 129</b>	<b>4 025 573</b>	<b>4 300 500</b>	<b>4 634 053</b>	<b>5 305 679</b>

#### Les ressources spéciales

Au 31 Décembre 2022, l'encours de ces ressources spéciales s'élève à 323.997 mille dinars contre 396.113 mille dinars à la fin de l'année 2021, enregistrant une baisse de 18,2%.

#### RESSOURCES SPECIALES

(Chiffres en Milliers de Dinars)

Rubriques	2018	2019	2020	2021	2022	Evol 2021/2020	Evol Moy (sur 5 ans)
Ressources Budgétaires	5 894	6 373	9 663	11 307	12 048	6,5%	19,6%
Ressources extérieures	421 961	521 077	455 317	381 356	308 873	-19,0%	-7,5%
Autres	3 214	3 564	3 711	3 449	3 076	-10,8%	-1,1%
<b>TOTAL RESSOURCES SPECIALES</b>	<b>431 069</b>	<b>531 015</b>	<b>468 691</b>	<b>396 113</b>	<b>323 997</b>	<b>-18,2%</b>	<b>-6,9%</b>

## LES CRÉDITS DE LA CLIENTÈLE

Dans un contexte marqué par une économie fragilisée par les répercussions de la crise Covid-19 et du conflit en Ukraine, le ralentissement de la croissance mondiale, les incertitudes économiques et politiques et les difficultés des finances publiques tunisiennes, la Banque de Tunisie a continué d'accompagner ses clients et de contribuer au financement de l'économie tunisienne, tout en maintenant un système rigoureux de pilotage des risques.

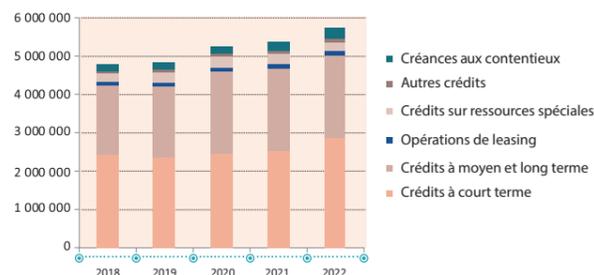
Ainsi, le volume global des crédits nets à la clientèle a enregistré une hausse de 7,6% passant de 4.925.914 mille dinars au 31 Décembre 2021 à 5.299.344 mille dinars au 31 Décembre 2022.

### CREDITS ET ENGAGEMENTS DE LA CLIENTELE

(Chiffres en Milliers de Dinars)

Nature des engagements	2018	2019	2020	2021	2022	Evol 2022/2021	Evol Moy (sur 5 ans)
<b>CREDITS A COURT TERME</b>	<b>2 419 349</b>	<b>2 367 014</b>	<b>2 458 322</b>	<b>2 546 900</b>	<b>2 928 750</b>	<b>15,0%</b>	<b>4,9%</b>
Crédits à court terme Entreprises	545 928	415 399	502 643	489 021	637 416	30,3%	3,9%
Crédits à court terme Particuliers	759 472	741 301	836 321	891 964	920 626	3,2%	4,9%
Escompte commercial	450 700	475 216	480 932	523 237	649 153	24,1%	9,6%
Comptes débiteurs de la clientèle	444 922	427 248	334 346	368 974	372 246	0,9%	-4,4%
Valeurs impayées	30 964	72 255	43 334	28 825	64 509	123,8%	20,1%
Prêts en devises à la clientèle	116 926	150 153	157 431	128 609	151 452	17,8%	6,7%
Autres crédits à court terme	70 437	85 442	103 315	116 269	133 347	14,7%	17,3%
<b>CREDITS A MOYEN ET LONG TERME</b>	<b>1 832 776</b>	<b>1 841 217</b>	<b>2 140 412</b>	<b>2 146 167</b>	<b>2 159 388</b>	<b>0,6%</b>	<b>4,2%</b>
Crédits à moyen terme ordinaires	1 038 703	997 460	1 244 752	1 229 435	1 224 962	-0,4%	4,2%
Crédits à long terme ordinaires	489 217	516 031	531 114	526 929	517 068	-1,9%	1,4%
Crédits à long terme logement	304 856	327 726	364 546	389 803	417 358	7,1%	8,2%
<b>OPERATIONS DE LEASING</b>	<b>79 304</b>	<b>87 121</b>	<b>100 151</b>	<b>102 532</b>	<b>108 123</b>	<b>5,5%</b>	<b>8,1%</b>
<b>CREDITS SUR RESSOURCES SPECIALES</b>	<b>218 748</b>	<b>285 441</b>	<b>302 770</b>	<b>262 946</b>	<b>234 974</b>	<b>-10,6%</b>	<b>1,8%</b>
CREANCES RATTACHEES	47 221	51 927	66 565	67 028	78 249	16,7%	13,5%
CREANCES AUX CONTENTIEUX	191 705	184 637	179 597	242 009	275 347	13,8%	9,5%
<b>TOTAL CREANCES BRUTES</b>	<b>4 789 103</b>	<b>4 817 356</b>	<b>5 247 816</b>	<b>5 367 581</b>	<b>5 784 831</b>	<b>7,8%</b>	<b>4,8%</b>
PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-323 659	-363 382	-420 268	-441 668	-485 487	9,9%	10,7%
<b>TOTAL DES CREANCES NETTES</b>	<b>4 465 444</b>	<b>4 453 973</b>	<b>4 827 549</b>	<b>4 925 914</b>	<b>5 299 344</b>	<b>7,6%</b>	<b>4,4%</b>

### Crédits de la Clientèle



Le volume global des créances brutes a enregistré une progression de 7,8%, passant de 5.367.581 mille dinars en 2021 à 5.784.831 mille dinars en 2022.

Les crédits à court terme ont enregistré une hausse de 15% pour atteindre un encours de 2.928.750 mille dinars à la fin de l'exercice 2022 contre 2.546.900 mille dinars à la fin de l'exercice 2021.



Ces crédits ont progressé à un taux annuel moyen de 4,9% durant les cinq dernières années.

L'encours global des crédits à moyen et long terme a atteint, à la fin de l'exercice 2022, un montant de 2.159.388 mille dinars contre 2.146.167 mille dinars l'année dernière, soit une hausse de 0,6%.

Entre 2018 et 2022, l'encours moyen des crédits à moyen et long terme a évolué avec un rythme moyen annuel de 4,2%.

A la fin de l'exercice 2022, l'encours des opérations de leasing s'est situé à 108.123 mille dinars contre 102.532 mille dinars une année auparavant enregistrant ainsi une hausse de 5,5%.

Durant les cinq derniers exercices, l'encours des opérations de leasing a évolué au taux moyen annuel de 8,1%.

### Les engagements par signature

Le volume des engagements nets par signature a atteint au 31 Décembre 2022, un encours de 900.859 mille dinars contre 852.602 mille dinars une année auparavant.

(Chiffres en Milliers de Dinars)

Nature des engagements	2018	2019	2020	2021	2022	Evol 2022/2021	Evol Moy (sur 5 ans)
<b>ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE EN FAVEUR DE LA CLIENTELE</b>	<b>773 262</b>	<b>595 459</b>	<b>755 585</b>	<b>858 303</b>	<b>906 733</b>	<b>5,6%</b>	<b>4,1%</b>
CREANCES CLASSEES BRUTES ( HORS BILAN )	14 824	7 531	17 283	5 701	5 874	3,0%	-20,7%
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS NETS PAR SIGNATURE</b>	<b>758 438</b>	<b>587 927</b>	<b>738 302</b>	<b>852 602</b>	<b>900 859</b>	<b>5,7%</b>	<b>4,4%</b>

L'évolution moyenne annuelle de ces concours a été de 4,4% durant les cinq dernières années.

A la fin de l'exercice 2022, les engagements de la Banque de Tunisie sont répartis par secteur d'activité comme suit :

### REPARTITION DES ACTIFS PAR SECTEUR D'ACTIVITE AU 31/12/2022

(Chiffres en Milliers de Dinars)

LIBELLE	%	TOTAL
<b>A - CONCOURS AUX PROFESSIONNELS</b>	<b>74,22%</b>	<b>5 029 910</b>
I - AGRICULTURE	2,78%	139 934
II - INDUSTRIE	38,48%	1 935 337
III - SERVICES	54,26%	2 729 101
VI - ENTREPRENEURS INDIVIDUELS	4,48%	225 538
<b>B - CONCOURS AUX PARTICULIERS</b>	<b>25,78%</b>	<b>1 746 931</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100,0%</b>	<b>6 776 841</b>

En matière de gestion des risques sur les crédits, il est important de souligner que la Banque de Tunisie est en parfait respect de toutes les normes prudentielles de la Banque Centrale de Tunisie relatives à la division et la couverture des risques sur les crédits.

Aussi, la Banque de Tunisie a adopté une politique de diversification de ses crédits par secteur pour assurer la maîtrise du risque de concentration.



## LE PORTEFEUILLE - TITRES

### Composition du portefeuille-titres

Le total du portefeuille-titres de la Banque de Tunisie a enregistré une hausse de 3% passant de 976.330 mille dinars au 31 Décembre 2021 à 1.005.263 mille dinars au 31 Décembre 2022.

Ce portefeuille titres est composé de titres de participation, fonds gérés et des Bons du Trésor Assimilables.

La politique adoptée par la Banque de Tunisie consiste à rechercher les meilleurs placements caractérisés par leur sécurité et leur rentabilité.

### COMPOSITION DU PORTEFEUILLE TITRES

(Chiffres en Milliers de Dinars)

	2018	2019	2020	2021	2022	Evol 2022/2021	Evol Moy (sur 5 ans)
Titres de participations	222 963	162 516	147 545	111 343	103 748	-6,8%	-17,4%
Fonds gérés	221 926	281 926	311 926	311 926	323 370	3,7%	9,9%
Titres de transaction et placement	471 957	489 117	523 885	553 062	578 144	4,5%	5,2%
<b>Total portefeuille-titres</b>	<b>916 846</b>	<b>933 559</b>	<b>983 356</b>	<b>976 330</b>	<b>1 005 263</b>	<b>3,0%</b>	<b>2,3%</b>

Le portefeuille des participations a enregistré une baisse de 6,8% entre 2021 et 2022. Il s'est établi à 103.748 mille dinars au 31 Décembre 2022 contre 111.343 mille dinars au 31 Décembre 2021.

Les fonds gérés sont restés stable entre 2020 et 2021 pour une enveloppe de 311.926 mille dinars.

L'essentiel du portefeuille des participations de la Banque de Tunisie peut être scindé en deux parties : les sociétés qui entrent dans le périmètre de consolidation des états financiers (filiales du groupe BT) et les autres participations à caractère stratégique.

### Politique d'investissement

A l'instar des années précédentes la politique d'investissement de la banque en matière de prise de participations vise, outre l'amélioration du taux de rendement directe, d'autres objectifs tels que :

- Le dégrèvement fiscal accordé aux souscripteurs lors des prises de participation au capital de sociétés réalisant des projets d'investissement.
- L'accompagnement de certains de nos meilleurs clients dans leurs actions de développement
- Le recyclage de ces participations par leur cession, dans une phase ultérieure, aux promoteurs

## LA MONÉTIQUE

L'année 2022 s'est caractérisée par une évolution de 6,6% du volume des retraits effectués par les clients de la Banque.

Le volume des fonds servis aux clients des banques locales a connu une évolution de 12,6% et le volume lié aux cartes étrangères a évolué de 53,79%.



La Banque de Tunisie dispose d'un parc de 214 DAB dont six DAB de change répartis sur tout le territoire tunisien.

Le volume d'achat chez les commerçants, via le TPE, ont connu une augmentation de 65 % pour le E-commerce, 12% pour la grande distribution et 44% pour tous les TPE.

Le chiffre d'affaires des DABs est passé de 887.027 mille dinars en 2021 à 979.480 mille dinars en 2022 enregistrant ainsi une évolution de 10,4%.

	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Evolution
Chiffre d'affaires DAB	673 929	743 115	814 885	887 027	979 480	10,4%
Chiffre d'affaires TPE	183 490	230 868	199 832	264 587	386 868	46,2%

L'année 2022 a été marquée par une focalisation sur les services de banque à distance en offrant aux internautes un site institutionnel moderne, ergonomique, facilement accessible et une panoplie de services pour les abonnés au service BTNET.

Une refonte du site BTNET a été effectuée et ce en mettant en exploitation une nouvelle version qui englobe des nouveaux services digitaux à savoir :

- Digitalisation de la demande d'adhésion au service (nouveau service sur intranet qui permet la saisie, l'édition de la convention et l'activation du service pour le client) ;
- Digitalisation de la gestion des profils et des habilitations ;
- Digitalisation de la demande d'ouverture de lettre de crédit documentaire ;
- Intégration de la signature électronique pour tous les ordres digitalisés ;
- Développement et intégration du nouveau service au niveau de BTNET BUSINESS pour la consultation des contrats leasing et de leur échéancier correspondant ;
- Mise à niveau des comptes via le site web ou via BTNET ;
- Digitalisation des avis bancaires et documents électroniques mis à la disposition des entreprises et PME au niveau BTNET ;
- Digitalisation de la demande de crédit CCT ou CMT avec attachement des pièces nécessaires en fonction du type du crédit demandé. Ce service est mis à la disposition des clients de la banque via BTNET et il est aussi mis à la disposition des clients prospects via le site WEB.
- Une interface de suivi est développée et mise à la disposition des agences et des responsables du siège pour assurer le suivi ;
- Développement et intégration du nouveau processus de signature électronique acceptant les nouveaux certificats DIGIGO commercialisés par l'Agence Nationale de Certification Electronique (certificats sauvegardés dans des coffres forts électroniques chez l'ANCE) ;
- Homologation par l'ANCE de la plateforme de signature électronique ;
- Implémentation du Paiement mobile comme un nouveau moyen de paiement ;
- Lancement de la BTNET BUSINESS Plus ;

Courant l'année 2022, l'activité BTNET a enregistré une évolution de 10,3% du nombre des abonnés BTNET BUSINESS et 16,7% des abonnés BTNET PARTICULIERS.

## RESULTATS DE LA BANQUE DE TUNISIE

Comme le démontre le tableau ci-dessous, toutes les rubriques du résultat sont en bonne évolution et témoignent de la bonne profitabilité de l'activité de la Banque.

### EVOLUTION DU RESULTAT

(Chiffres en Milliers de Dinars)

Résultats	2018	2019	2020	2021	2022	Evol 2022/2021	Evol Moy (sur 5 ans)
Intérêts et revenus assimilés	400 457	473 871	453 508	441 626	491 158	11,2%	5,2%
Intérêts et charges assimilés	216 076	256 272	237 944	223 093	260 678	16,8%	4,8%
<b>MARGE D'INTERETS</b>	<b>184 381</b>	<b>217 599</b>	<b>215 564</b>	<b>218 533</b>	<b>230 480</b>	<b>5,5%</b>	<b>5,7%</b>
Commissions perçues	58 589	60 661	61 103	70 482	77 223	9,6%	7,1%
Commissions servies	2 360	3 459	3 110	4 305	7 978	85,3%	35,6%
<b>COMMISSIONS NETTES</b>	<b>56 229</b>	<b>57 202</b>	<b>57 993</b>	<b>66 177</b>	<b>69 245</b>	<b>4,6%</b>	<b>5,3%</b>
Gain sur portefeuille commercial	32 613	31 822	18 132	21 581	31 252	44,8%	-1,1%
Revenus du portefeuille d'investissement	54 354	54 491	81 673	71 330	92 880	30,2%	14,3%
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>327 577</b>	<b>361 114</b>	<b>373 362</b>	<b>377 621</b>	<b>423 857</b>	<b>12,2%</b>	<b>6,7%</b>
Frais généraux	96 586	107 158	105 521	125 701	136 867	8,9%	9,1%
Masse salariale	68 522	74 831	73 446	92 671	99 437	7,3%	9,8%
Dépenses d'exploitation	28 064	32 327	32 075	33 030	37 430	13,3%	7,5%
Amortissements des immobilisations	7 199	7 446	7 932	8 395	8 098	-3,5%	3,0%
Autres produits d'exploitation	987	1 389	1 215	1 147	1 205	5,0%	5,1%
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>224 780</b>	<b>247 899</b>	<b>261 124</b>	<b>244 671</b>	<b>280 097</b>	<b>14,5%</b>	<b>5,7%</b>
Dotations aux Provisions et corrections de valeurs	63 818	48 916	79 313	17 205	49 174	185,8%	-6,3%
Provisions pour créances et passif	61 504	36 147	74 746	15 301	40 480	164,5%	-9,9%
Provisions sur portefeuille d'investissement	2 314	12 769	4 567	1 904	8 694	356,6%	39,2%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>160 962</b>	<b>198 983</b>	<b>181 811</b>	<b>227 466</b>	<b>230 923</b>	<b>1,5%</b>	<b>9,4%</b>
Gain sur éléments ordinaires	420	499	-11 319	-5 230	193	-103,7%	-17,7%
Impôts sur sociétés	45 751	64 192	61 584	60 874	64 799	6,4%	9,1%
<b>RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>115 631</b>	<b>135 290</b>	<b>108 908</b>	<b>161 362</b>	<b>166 317</b>	<b>3,1%</b>	<b>9,5%</b>
Solde gain / pertes des éléments extraordinaires	5 084	0	6 620	0	0	-100,0%	
<b>BENEFICE NET</b>	<b>110 547</b>	<b>135 290</b>	<b>102 288</b>	<b>161 362</b>	<b>166 317</b>	<b>3,1%</b>	<b>10,8%</b>

## LES INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 491.158 mille dinars au 31 Décembre 2022 contre 441.626 mille dinars au 31 Décembre 2021, soit une hausse de 11,2%.

### EVOLUTION DES INTERETS

(Chiffres en Milliers de Dinars)

Résultats	2018	2019	2020	2021	2022	Evol 2022/2021	Evol Moy (sur 5 ans)
<b>INTERETS ET REVENUS ASSIMILES</b>	<b>400 457</b>	<b>473 871</b>	<b>453 508</b>	<b>441 626</b>	<b>491 158</b>	<b>11,2%</b>	<b>5,2%</b>
Opérations avec les établissements bancaires	4 293	7 584	6 567	4 986	7 658	53,6%	15,6%
Opération avec la clientèle	396 164	466 287	446 941	436 640	483 500	10,7%	5,1%
Revenus des crédits à la clientèle	335 016	399 277	388 246	381 515	422 055	10,6%	5,9%
Revenus des comptes clientèle débiteurs	49 227	52 632	43 435	37 970	42 631	12,3%	-3,5%
Revenu des opérations de leasing	6 088	7 580	9 470	10 910	11 134	2,0%	16,3%
Revenus sur engagements par signature	5 833	6 798	5 790	6 244	7 681	23,0%	7,1%

Les revenus des opérations avec la clientèle ont enregistré une hausse de 10,7% pour atteindre 483.500 mille dinars à la fin de l'exercice 2022.

Les revenus des opérations de leasing ont enregistré une hausse de 2%.

La marge d'intérêts a atteint 230.480 mille dinars au 31 décembre 2022, soit une hausse de 5,5%. Cette dernière a enregistré une évolution moyenne, durant les cinq derniers exercices, de l'ordre de 5,7%.

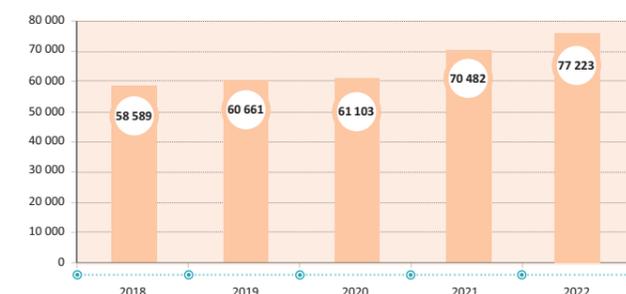
## LES COMMISSIONS BANCAIRES

Les commissions bancaires ont atteint à la fin de l'exercice 2022 un volume global de 77.223 mille dinars contre 70.482 mille dinars une année auparavant, enregistrant ainsi une progression de 9,6%.

La croissance des produits des services bancaires est due à une légère progression du volume des opérations bancaires enregistrées à la fois en nombre et en montant.

Cette évolution témoigne du bon redéploiement de l'activité de la Banque de Tunisie courant l'année 2022 malgré la conjoncture difficile.

### Evolutions des commissions





## EVOLUTION DES COMMISSIONS BANCAIRES

(Chiffres en Milliers de Dinars)

Résultats	2018	2019	2020	2021	2022	Evol 2022/2021	Evol Moy (sur 5 ans)
<b>TOTAL DES COMMISSIONS BANCAIRES</b>	<b>58 589</b>	<b>60 661</b>	<b>61 103</b>	<b>70 482</b>	<b>77 223</b>	<b>9,6%</b>	<b>7,1%</b>
Opérations avec l'étranger	5 992	5 837	5 780	7 437	8 027	7,9%	7,6%
Opérations sur titres	3 782	3 973	4 021	4 371	5 398	23,5%	9,3%
commissions sur comptes	13 683	14 352	15 549	15 645	15 621	-0,2%	3,4%
Commissions sur moyens de paiement	13 824	15 457	15 604	17 698	21 085	19,1%	11,1%
Commissions de gestion	17 807	17 334	17 030	21 907	23 401	6,8%	7,1%
Opérations guichet et opération diverses	3 501	3 708	3 119	3 423	3 691	7,8%	1,3%
<b>Commissions / Masse salariale</b>	<b>85,5%</b>	<b>81,1%</b>	<b>83,2%</b>	<b>76,1%</b>	<b>77,7%</b>		

Il est à signaler que :

- Les commissions sur moyens de paiement ont augmenté de 19,1% grâce au développement des mouvements de la monétique et des opérations sur les effets.
- Les commissions avec l'étranger ont progressé de 7,9% ;
- Les commissions de gestion ont évolué de 6,8%.

## LES REVENUS DU PORTEFEUILLE DES TITRES

Le portefeuille-titres de la Banque de Tunisie a généré des revenus de l'ordre de 92.880 mille dinars enregistrant une hausse de 30,2% par rapport à l'année précédente.

(Chiffres en Milliers de Dinars)

	2018	2019	2020	2021	2022
Dividendes et jetons de présence	7 496	10 366	27 915	14 494	17 666
Revenus des titres de participation	2 662	6 877	829	3 024	3 205
Revenus des obligations	44 196	37 248	52 929	53 811	72 009
<b>Total</b>	<b>54 354</b>	<b>54 491</b>	<b>81 673</b>	<b>71 330</b>	<b>92 880</b>

Par ailleurs, et en matière de provisions, l'enveloppe constituée en couverture de la dépréciation de certaines participations, s'élève à 59.471 mille dinars au 31/12/2022.



## LE PRODUIT NET BANCAIRE

Le Produit Net Bancaire de la Banque a enregistré une progression de 12,2%.

Ainsi, le Produit Net Bancaire a atteint en 2022 un montant de 423.857 mille dinars contre 377.621 mille dinars en 2021.

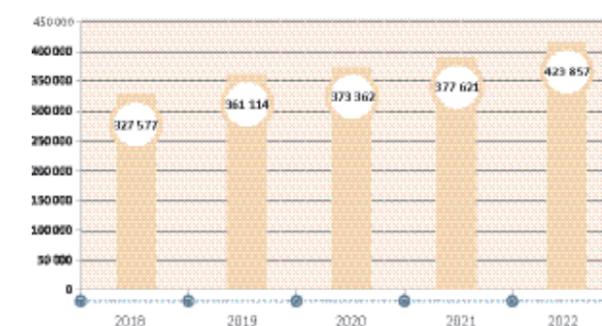
Il est à noter la baisse des charges d'exploitation bancaire provient essentiellement de la baisse du coût des dépôts ainsi que la baisse du coût de refinancement.

Durant les cinq derniers exercices, le Produit Net Bancaire a progressé à un taux annuel moyen de 6,7%.

La structure du Produit Net Bancaire est demeurée relativement stable :

- > La marge d'intérêt représente en moyenne 54,4% du Produit Net Bancaire alors que les commissions nettes représentent 16,3% du PNB.

Produit Net Bancaire

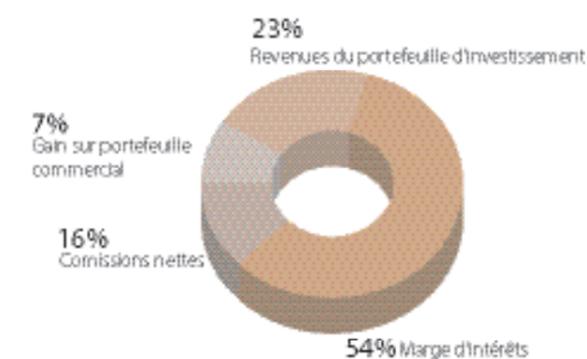


## PRODUIT NET BANCAIRE

(Chiffres en Milliers de Dinars)

Résultats	2018	2019	2020	2021	2022	Evol 2022/2021	Evol Moy (sur 5 ans)
Marge d'intérêts	184 381	217 599	215 564	218 533	230 480	5,47%	5,74%
Commissions nettes	56 229	57 202	57 993	66 177	69 245	4,64%	5,34%
Gain sur portefeuille commercial	32 613	31 822	18 132	21 581	31 252	44,81%	-1,06%
Revenus du portefeuille d'investissement	54 354	54 491	81 673	71 330	92 880	30,21%	14,33%
<b>PRODUIT NET BANCAIRE (PNB)</b>	<b>327 577</b>	<b>361 114</b>	<b>373 362</b>	<b>377 621</b>	<b>423 857</b>	<b>12,2%</b>	<b>6,7%</b>
<b>Marge d'intérêts / PNB</b>	<b>56,3%</b>	<b>60,3%</b>	<b>57,7%</b>	<b>57,9%</b>	<b>54,4%</b>		
<b>Commissions nettes / PNB</b>	<b>17,2%</b>	<b>15,8%</b>	<b>15,5%</b>	<b>17,5%</b>	<b>16,3%</b>		

Composition du PNB



## LES FRAIS GÉNÉRAUX

Les frais généraux ont enregistré une hausse de 8,9% par rapport à l'exercice précédent.

Ils ont atteint une enveloppe de 136.867 mille dinars au 31 Décembre 2022 contre 125.701 mille dinars au 31 Décembre 2021.

Il est à noter qu'en application de l'article 17 du décret n°2017-268 du 1er Février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement du fond de garantie des dépôts bancaires et des conditions d'adhésion et d'indemnisation des déposants, la Banque de Tunisie a contribué à ce fond avec 11.740 mille dinars à fin décembre 2022, contre 10.716 mille dinars une année auparavant, soit une contribution additionnelle de 1.024 mille dinars au titre de l'exercice 2022.

Ces frais généraux sont constitués de la masse salariale qui s'est élevée à 99.437 mille dinars 31 décembre 2022 contre 92.671 mille dinars 31 décembre 2021 soit une évolution de 7,3% et des dépenses diverses d'exploitation qui sont passées de 33.030 mille dinars au 31 décembre 2021 à 37.430 mille dinars 31 décembre 2022, enregistrant ainsi une hausse de 13,3%.

### FRAIS GENERAUX

(Chiffres en Milliers de Dinars)

Résultats	2018	2019	2020	2021	2022	Evol 2022/2021	Evol Moy (sur 5 ans)
Masse salariale	68 522	74 831	73 446	92 671	99 437	7,3%	9,8%
Dépenses d'exploitation	28 064	32 327	32 075	33 030	37 430	13,3%	7,5%
<b>FRAIS GENERAUX (FG)</b>	<b>96 586</b>	<b>107 158</b>	<b>105 521</b>	<b>125 701</b>	<b>136 867</b>	<b>8,9%</b>	<b>9,1%</b>
Amortissements des immobilisations	7 199	7 446	7 932	8 395	8 098	-3,5%	3,0%
<b>FRAIS GLOBAUX DE GESTION</b>	<b>103 785</b>	<b>114 604</b>	<b>113 453</b>	<b>134 097</b>	<b>144 965</b>	<b>8,1%</b>	<b>8,7%</b>
<b>Coefficient d'exploitation (F. GLOBAUX DE GESTION / PNB)</b>	<b>31,7%</b>	<b>31,7%</b>	<b>30,4%</b>	<b>35,5%</b>	<b>34,2%</b>		
<b>Productivité globale (F. GENERAUX / RBE)</b>	<b>43,0%</b>	<b>43,2%</b>	<b>40,4%</b>	<b>51,4%</b>	<b>48,9%</b>		

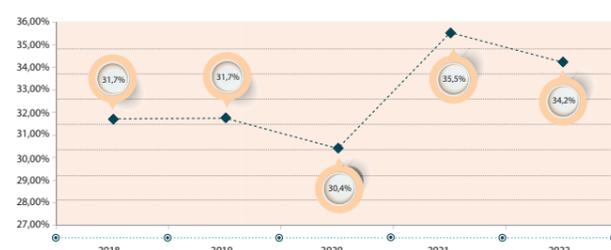
Dans l'objectif d'associer le personnel aux résultats et performances de la banque, une gratification (Prime d'intéressement) est servie et répartie sur l'ensemble du personnel titulaire ayant travaillé durant toute l'année en proportion de leur revenu imposable annuel dans la masse salariale.

L'enveloppe de la prime d'intéressement de l'année constitue le 1/10 du Bénéfice Net.

La part de chacun ainsi décomptée est versée dans son compte épargne retraite.

Le coefficient d'exploitation, mesuré par le rapport entre les frais globaux de gestion (frais généraux majorés des amortissements) et le Produit Net Bancaire, s'est situé à 34,2% fin 2022.

### Coefficient d'Exploitation



Aussi, le ratio de productivité globale, déterminé par le rapport entre les frais généraux et le Résultat Brut d'Exploitation, s'est établi, au 31 décembre 2022, à un niveau égal à 48,9% contre 51,4% au 31 décembre 2021.

## LE RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

La légère croissance du Produit Net Bancaire et la hausse des frais généraux ont engendré une baisse de 6,3% du Résultat Brut d'Exploitation.

En effet, à la fin de l'exercice 2022, le Résultat Brut d'Exploitation a atteint un volume de 280.097 mille dinars contre 244.671 mille dinars en 2021.

Durant les cinq dernières années, le résultat brut d'exploitation a évolué avec un rythme annuel moyen de 5,7%.

Au terme de l'exercice 2022, la dotation aux amortissements a atteint un montant de 8.098 mille dinars, soit une baisse de 3,5% par rapport à la dotation de 2021.

### RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

(Chiffres en Milliers de Dinars)

Résultats	2018	2019	2020	2021	2022	Evol 2022/2021	Evol Moy (sur 5 ans)
Produit Net Bancaire	327 577	361 114	373 362	377 621	423 857	12,2%	6,7%
Frais généraux	96 586	107 158	105 521	125 701	136 867	8,9%	9,1%
Dotations aux amortissements	7 199	7 446	7 932	8 395	8 098	-3,5%	3,0%
Autres produits d'exploitation	987	1 389	1 215	1 147	1 205	5,0%	5,1%
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>224 779</b>	<b>247 899</b>	<b>261 124</b>	<b>244 671</b>	<b>280 097</b>	<b>14,5%</b>	<b>5,7%</b>
<b>Frais Généraux / R B E</b>	<b>43,0%</b>	<b>43,2%</b>	<b>40,4%</b>	<b>51,4%</b>	<b>48,9%</b>		
<b>Commissions / R B E</b>	<b>25,0%</b>	<b>23,1%</b>	<b>22,2%</b>	<b>27,0%</b>	<b>24,7%</b>		

### Résultat Brut d'Exploitation



En matière de couverture des risques, la Banque de Tunisie a constitué les provisions suivantes au 31 Décembre 2022 :

- Une dotation nette aux provisions individuelles de 25.670 mille dinars ;
- Une dotation nette aux provisions collectives de 12.824 mille dinars.

(Chiffres en Milliers de Dinars)

	déc-18	déc-19	déc-20	déc-21	déc-22
<b>Dotation aux provisions pour créances et passifs</b>					
+ Provisions pour créances douteuses	29 148	36 768	74 280	8 879	38 494
+ Créances passées par pertes	1 905	522	493	485	794
- Reprises de provisions sur créances radiées	-427	-114	-154	-368	-1 016
+ Provisions pour perte et passifs	30 878	-1 029	127	6 306	2 208
+ Provision sur portefeuille titres	1 176	12 768	4 567	1 904	8 694
	<b>62 679</b>	<b>48 915</b>	<b>79 313</b>	<b>17 205</b>	<b>49 174</b>

## LE RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE

A la fin de l'exercice 2022, le Résultat Net a enregistré une hausse de 3,1% passant de 161.362 mille dinars en 2021 à 166.317 mille dinars en 2022.

### RESULTAT NET

(Chiffres en Milliers de Dinars)

Résultats	2018	2019	2020	2021	2022	Evol 2022/2021	Evol Moy (sur 5 ans)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	224 779	247 899	261 124	244 671	280 097	14,5%	5,7%
<b>Dotations aux provisions et corrections de valeurs</b>	63 818	48 916	79 313	17 205	49 174	185,8%	-6,3%
Provisions pour créances et passifs	61 504	36 147	74 746	15 301	40 480	164,5%	-9,9%
Provisions sur portefeuille d'investissement	2 314	12 769	4 567	1 904	8 694	356,6%	39,2%
<b>Gain sur éléments ordinaires</b>	420	499	-11 319	-5 230	193	-103,7%	-17,7%
<b>Impôts sur Sociétés</b>	45 751	64 192	61 584	60 874	64 799	6,4%	9,1%
Solde gain / pertes des éléments extraordinaires	5 084	0	6 620	0	0		-100,0%
<b>BENEFICE NET</b>	<b>110 547</b>	<b>135 291</b>	<b>102 289</b>	<b>161 362</b>	<b>166 317</b>	<b>3,1%</b>	<b>10,8%</b>

## LA RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

Il est à rappeler que le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque les réserves atteignent le dixième du capital social ;
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés ;
- Les sommes affectées aux réserves constituées en exécution d'une délibération de l'Assemblée Générale ;

- Les dividendes à distribuer aux actionnaires. La part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social.
- Les sommes reportées à nouveau ;

Au titre de l'exercice 2022, la Banque de Tunisie a décidé de distribuer 0,280 D par action et l'enveloppe globale des dividendes à verser aux actionnaires s'élève à 75.600 mille dinars.

(Chiffres en milliers de dinars)

Résultats	2018	2019	2020	2021	2022	Evol 2021/2020	Evol Moy (sur 5 ans)
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	110 547	135 291	102 289	161 362	166 317	3,1%	10,8%
<b>Report antérieur</b>	45 996	2 793	108 084	1 623	4 985	207,2%	-42,6%
<b>TOTAL A REPARTIR</b>	<b>156 543</b>	<b>138 084</b>	<b>210 373</b>	<b>162 985</b>	<b>171 302</b>	<b>5,1%</b>	<b>2,3%</b>
<b>REPARTITION</b>							
<b>Réserves</b>	97 500	30 000	130 000	95 000	94 500	-0,5%	-0,8%
Réserves légales	4 500	0	0	0	4 500		0,0%
Réserves à régime spéciales	60 000	30 000	0	0	0		-100,0%
Réserves ordinaires	33 000	0	130 000	95 000	90 000	-5,3%	28,5%
<b>Dividendes</b>	56 250	0	78 750	63 000	75 600	20,0%	7,7%
<b>Report à nouveau</b>	2 793	108 084	1 623	4 985	1 201	-75,9%	-19,0%
<b>Dividende distribué par action</b>	<b>0,250</b>	<b>0,000</b>	<b>0,350</b>	<b>0,280</b>	<b>0,280</b>		
<b>Taux de distribution / Nominal</b>	<b>25,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>35,0%</b>	<b>28,0%</b>	<b>28,0%</b>		

### Bénéfice Net



## LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital social	Réserves légales	Réserves statutaires	Réserves à régime spécial	Réserves pour réinv. Exonérés	Report à nouveau	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Total
<b>Capitaux propres au 31.12.2019</b>	225 000	22 500	130 638	0	402 145	2 793	0	135 290	918 366
Augmentation de capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du résultat N-1	0	0	0	0	30 000	105 290	0	-135 290	0
Reclassement réserves	0	0	7 700	0	-7 700	0	0	0	0
Dividendes distribués	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat de l'exercice 2019	0	0	0	0	0	0	0	102 288	102 288
<b>Capitaux propres au 31.12.2020</b>	225 000	22 500	138 338	0	424 445	108 083	0	102 288	1 020 654
Augmentation de capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du résultat N-1	0	0	130 000	0	0	-27 712	0	-102 288	0
Reclassement réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dividendes distribués	0	0	0	0	0	-78 750	0	0	-78 750
Résultat de l'exercice 2020	0	0	0	0	0	0	0	161 362	161 362
<b>Capitaux propres au 31.12.2021</b>	225 000	22 500	268 338	0	424 445	1 621	0	161 362	1 103 266
Augmentation de capital	45 000	0	-45 000	0	0	0	0	0	0
Affectation du résultat N-1	0	0	45 000	0	50 000	66 362	0	-161 362	0
Reclassement réserves	0	0	7 511	0	-7 511	0	0	0	0
Dividendes distribués	0	0	0	0	0	-63 000	0	0	-63 000
Résultat au 31.12.2021	0	0	0	0	0	0	0	166 317	166 317
<b>Capitaux propres au 31.12.2022</b>	270 000	22 500	333 264	0	409 519	4 983	0	166 317	1 206 583

## LE RENFORCEMENT DES FONDS PROPRES

Les fonds propres de la Banque après répartition du bénéfice de l'exercice concerné ont poursuivi leur progression pour passer de 1.040.267 mille dinars à la fin de l'année 2021 à 1.130.984 mille dinars fin 2022, soit une augmentation par rapport à l'exercice précédent de 8,7%.

Les fonds propres de la banque ont évolué avec un rythme moyen annuel de 9,6% durant les cinq dernières années.

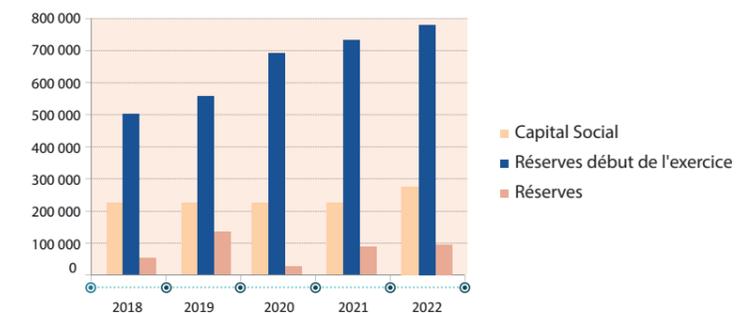
La Banque de Tunisie a affiché une rentabilité des fonds propres de 15,3% en 2022.

## CAPITAUX PROPRES

(Chiffres en Milliers de Dinars)

Résultats	2018	2019	2020	2021	2022	Evol 2022/2021	Evol Moy (sur 5 ans)
Capital Social	225 000	225 000	225 000	225 000	270 000	20,0%	4,7%
Réserves début de l'exercice	503 778	558 076	693 367	716 906	770 268	7,4%	11,2%
<b>Fonds propres avant répartition</b>	<b>728 778</b>	<b>783 076</b>	<b>918 367</b>	<b>941 905</b>	<b>1 040 267</b>	<b>10,4%</b>	<b>9,3%</b>
Attributions aux réserves	54 298	135 291	23 539	98 362	90 717	-7,8%	13,7%
<b>Fonds propres après répartition</b>	<b>783 076</b>	<b>918 367</b>	<b>941 905</b>	<b>1 040 267</b>	<b>1 130 984</b>	<b>8,7%</b>	<b>9,6%</b>
Capital Social	225 000	225 000	225 000	225 000	270 000	20,0%	4,7%
Réserves en fin d'exercice	558 076	693 367	716 906	815 268	860 985	5,6%	11,4%
<b>Fonds propres moyens</b>	<b>755 927</b>	<b>850 721</b>	<b>930 136</b>	<b>991 086</b>	<b>1 085 626</b>	<b>9,5%</b>	<b>9,5%</b>
<b>P N B / Fonds Propres Moyens</b>	<b>43,3%</b>	<b>42,4%</b>	<b>40,1%</b>	<b>38,1%</b>	<b>39,0%</b>		
<b>R B E / Fonds Propres Moyens</b>	<b>29,7%</b>	<b>29,1%</b>	<b>28,1%</b>	<b>24,7%</b>	<b>25,8%</b>		
<b>ROE = Bénéfice net / Fonds Propres Moyens</b>	<b>14,6%</b>	<b>15,9%</b>	<b>11,0%</b>	<b>16,3%</b>	<b>15,3%</b>		
<b>ROAA = Bénéfice net / Total Actifs Moyens</b>	<b>2%</b>	<b>2,3%</b>	<b>1,7%</b>	<b>2,5%</b>	<b>2,4%</b>		

### Evolution des Fonds Propres





# NORMES PRUDENTIELLES ET GESTION DES RISQUES

## LES RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Vu le renforcement de la capacité bénéficiaire, le niveau appréciable des provisions constituées et l'efficacité de la politique de maîtrise des risques, le ratio de solvabilité a atteint au 31 Décembre 2022 un niveau de 16,92%, contre 17,11% au 31 Décembre 2021 et ce pour un minimum réglementaire exigé de 10% et ce en application des nouvelles dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2018-06 du 5 Juin 2018 qui stipule des exigences en fonds propres en matière de risque de crédit et risque de contrepartie sur les instruments dérivés, risque opérationnel et risque de marché.

L'exigence en fonds propres en matière de risque de crédit, telle que défini par la circulaire n° 2018-06 du 5 juin 2018, est calculée en multipliant les risques encourus sur les éléments du bilan et du hors bilan pondérés à 8%. Elle s'élève à 481.737 mille dinars au 31 décembre 2022.

En application des dispositions de l'article 15 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2018-06 du 5 juin 2018, l'exigence en fonds propres au titre du risque de contrepartie sur les instruments dérivés qui est le risque que la contrepartie d'une opération fasse défaut avant le règlement définitif de l'ensemble des flux de trésorerie liés à cette opération, est égale à 8% des risques encourus. Elle s'élève à 597 mille dinars au 31 décembre 2022.

En application des dispositions de l'article 17 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2018-06 du 5 juin 2018, l'exigence en fonds propres au titre du risque opérationnel est égale à 15% de la moyenne du produit net bancaire calculée sur les trois derniers exercices comptables. Elle s'élève à 58.742 mille dinars au 31 décembre 2022.

En application des dispositions de l'article 18 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2018-06 du 5 juin 2018, les risques de marché sont définis comme étant les risques de pertes sur des positions du bilan et du hors bilan à la suite de variations des prix du marché. Ces risques englobent :

- Les risques relatifs aux instruments liés aux taux d'intérêt et titres de propriété du portefeuille de négociation tel que défini à l'article 20 de la circulaire 2018-06 ;
- Le risque de change encouru pour tous les postes du bilan et du hors bilan.

L'exigence en fonds propres au titre des risques de marché s'élève à 29.045 mille dinars au 31 décembre 2022.

Le ratio de liquidité à court terme (LCR) s'est élevé à 194% en 2022, pour un minimum exigé de 100%.

Le ratio Crédits/Dépôts a atteint 104,51% au 31 décembre 2022 contre 107,78% fin 2021 et ce pour un maximum réglementaire de 120%.

## RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Ratios réglementaires	2018	2019	2020	2021	2022
Ratio de solvabilité	13,86%	16,76%	15,84%	17,11%	16,92%
Ratio de liquidité à court terme (LCR)	100,80%	510,90%	153,70%	262,10%	194,00%
Ratio Crédits/Dépôts (LTD)	123,40%	110,60%	108,87%	107,78%	104,51%

## LES CRÉANCES CLASSÉES ET LES PROVISIONS

Durant ces dernières années, la Banque de Tunisie a toujours respecté les normes, fixées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de classement des créances et des provisions et a poursuivi ses efforts de recouvrement des créances classées.

Ces efforts ont abouti à l'assainissement du portefeuille des crédits et au maintien d'un niveau faible des créances classées par rapport à la moyenne du secteur bancaire tunisien.

Le volume global des créances (bilan et hors bilan) classées conformément à la circulaire de la BCT numéro 91-24 est de 554.002 mille dinars au 31 Décembre 2022 contre 505.994 mille dinars au 31 Décembre 2021.

Par conséquent, le rapport de ces créances sur l'ensemble des engagements de la Banque est passé de 8% en 2021 à 8,2% en 2022 enregistrant ainsi une hausse de 1,9% entre 2021 et 2022. Durant les cinq dernières années les créances classées ont augmenté en moyenne 3,1%.

Les créances classées, comptabilisées au bilan et en hors bilan, se présentent comme suit :

### CREANCES CLASSEES ET PROVISION CONSTITUEES

(Chiffres en Milliers de Dinars)

	2018	2019	2020	2021	2022	Evol 2022/2021	Evol Moy (sur 5 ans)
<b>Total des créances classées</b>	<b>489 738</b>	<b>522 864</b>	<b>586 869</b>	<b>505 994</b>	<b>554 002</b>	<b>9,5%</b>	<b>3,1%</b>
Classe 5	198 123	191 786	184 217	251 862	283 874	12,7%	9,4%
Classe 4	112 493	163 153	181 982	203 902	199 092	-2,4%	15,3%
Classe 3	158 869	148 327	198 232	32 049	26 749	-16,5%	-35,9%
Classe 2	20 253	19 597	22 438	18 180	44 287	143,6%	21,6%
Créances courantes	5 136 998	4 971 784	5 498 906	5 800 281	6 222 839	7,3%	4,9%
<b>Total créances (Bilan et Hors Bilan)</b>	<b>5 626 735</b>	<b>5 494 647</b>	<b>6 085 776</b>	<b>6 306 275</b>	<b>6 776 841</b>	<b>7,5%</b>	<b>4,8%</b>
<b>Créances classées / Total créances</b>	<b>8,7%</b>	<b>9,5%</b>	<b>9,6%</b>	<b>8,0%</b>	<b>8,2%</b>	<b>1,9%</b>	<b>-1,6%</b>
<b>Provisions sur créances classées</b>	<b>273 103</b>	<b>298 367</b>	<b>327 343</b>	<b>333 878</b>	<b>359 548</b>	<b>7,7%</b>	<b>7,1%</b>
<b>Agios réservés comptabilisés</b>	<b>23 593</b>	<b>24 260</b>	<b>33 854</b>	<b>40 798</b>	<b>46 151</b>	<b>13,1%</b>	<b>18,3%</b>
Provisions collectives sur Risques latents	36 214	47 718	70 324	72 667	85 492	17,6%	24,0%
<b>Taux de couverture des créances classées</b>	<b>60,6%</b>	<b>61,7%</b>	<b>61,5%</b>	<b>74,0%</b>	<b>73,2%</b>	<b>-1,1%</b>	<b>4,9%</b>
<b>Provisions constituées / Total créances</b>	<b>5,5%</b>	<b>6,3%</b>	<b>6,5%</b>	<b>6,4%</b>	<b>6,6%</b>	<b>1,9%</b>	<b>4,5%</b>

Les provisions affectées à ces créances, calculées selon les normes de la Banque Centrale de Tunisie, ont atteint au terme de l'exercice 2022, une enveloppe de 359.548 mille dinars.

Ce niveau de provisionnement assure à la Banque de Tunisie une couverture à hauteur de 73,2% du total des créances classées au 31 décembre 2022.

Les provisions constituées à la fin de l'exercice 2022 représentent 6,6% du total des créances.

## LES PROVISIONS COLLECTIVES

La Banque Centrale de Tunisie a ajusté les paramètres de calcul des provisions collectives pour l'exercice 2022.

Les principaux ajustements sont :

- Augmentation des taux « $\Delta$ gi» (majoration des taux de migration historique) pour la plupart des groupes de contreparties ;
- Augmentation des taux «Tpgi» (Taux de provisionnement standards) pour la plupart des groupes de contreparties ;
- Suppression du secteur « exportateurs d'huile d'olive ».

Sur cette base, le nouveau taux de provisionnement retenu est de 35% pour tous les secteurs à l'exception des secteurs suivants :

- 30% pour la promotion immobilière vu la qualité et la liquidité des suretés détenues par les banques ;
- 15% pour les crédits logements vu la qualité et la liquidité des suretés détenues par les banques.

Dans ce sens et après avoir constitué une enveloppe 72.667 mille dinars en 2021, la Banque de Tunisie a constitué cette année une provision additionnelle de 12.824 mille dinars, portant ainsi l'enveloppe globale des provisions collectives à 85.492 mille dinars.

## LA DIVISION ET LA COUVERTURE DES RISQUES

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n° 91-24 du 17 décembre 1991, les banques sont tenues de respecter un certain nombre de ratios de division des risques et ce pour assurer une maîtrise du risque de concentration sur les engagements.

Ces seuils de concentration ont été révisés et modifiés par la circulaire aux établissements de crédit n° 2012-09 éditée par la Banque Centrale de Tunisie le 29 juin 2012.

Ainsi, le montant total des risques encourus sur un même bénéficiaire ne doit pas excéder 25% des fonds propres nets de la banque, et ne doit pas dépasser :

- 3 fois les fonds propres nets de la banque, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus des fonds propres nets ;
- 1,5 fois les fonds propres nets de la banque pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus des fonds propres nets.

Par bénéficiaire, on entend un client ou un groupe. Le qualificatif de «groupe» est attribué à deux ou plusieurs personnes morales ayant entre elles des interconnexions telles que :



- Une gestion commune ;
- Une interdépendance commerciale ou financière directe ;
- Des participations directes ou indirectes au capital se traduisant par un pouvoir de contrôle.

La Banque de Tunisie a mis en place un dispositif de contrôle du risque de concentration basé sur la définition réglementaire de la notion de «même bénéficiaire».

Ainsi, c'est la table des groupes de la BCT qui est utilisée comme référentiel de base.

## LE CONTRÔLE INTERNE ET LA GOUVERNANCE

Les structures décisionnelles et les organes de contrôle ont accompli tout au long de l'exercice 2022 leurs fonctions dans des conditions optimales et en conformité avec les dispositions réglementaires.

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein de la Banque de Tunisie, comme l'ensemble des moyens et procédures visant la maîtrise des activités et de certains facteurs de risques.

Ce système s'articule autour de certains principes de base permettant d'assurer une maîtrise des risques, de garantir la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Conformément aux exigences réglementaires stipulées par la Banque Centrale de Tunisie à travers la circulaire n° 2021-05 portant sur le cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers qui vient pour renforcer les apports de la circulaire 2011 et consacrer les exigences de la loi n° 2016-48 en matière de gouvernance.

Cette nouvelle circulaire a pour objectif d'assurer la convergence avec les recommandations de Bâle et de pallier avec les insuffisances des pratiques de gouvernance bancaire en Tunisie.

Cette circulaire vient de renforcer la responsabilité de l'organe d'Administration qui a la responsabilité globale de la banque.

Il est en particulier chargé d'approuver et de surveiller la mise en œuvre, par la direction, des objectifs stratégiques, du cadre de gouvernance et de la culture d'entreprise.

Il est aussi responsable de la mise en place d'un dispositif complet d'appétence pour le risque qui comprend les politiques, les procédures, les contrôles et les systèmes qui permettent de définir, communiquer et surveiller l'appétence pour le risque qui doit être concordante avec la stratégie, la situation financière et les fonds propres.

Aussi, l'organe d'Administration doit développer une solide culture du risque et une politique d'appétence pour le risque.

Trois comités assistent l'organe d'Administration dans l'exécution de ses missions notamment la préparation de ses décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance. Il s'agit du Comité d'Audit Interne, du Comité de nomination et de rémunération et du Comité des risques.

Le Comité d'Audit Interne est chargé de veiller à ce que les mécanismes appropriés de contrôle interne soient mis en place, de réviser et de donner son avis sur le rapport annuel y compris les états financiers avant leur transmission à l'organe d'administration pour approbation, de revoir tout relevé avant sa soumission aux autorités de supervision et d'examiner tout placement ou opérations susceptibles de nuire à la situation financière de l'établissement et portés à sa connaissance par les commissaires ou les auditeurs externes.



Le Comité des risques a pour mission d'aider l'organe d'Administration à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière.

L'organe d'Administration approuve la nomination et la rémunération des membres de l'organe de direction et les responsables de l'encadrement supérieur ainsi que celles des membres du conseil et des comités sur la base d'un rapport établi par au moins deux de ses membres désignés à cet effet.

L'organe d'Administration exerce son rôle et s'acquitte de ses responsabilités conformément au cadre législatif et réglementaire applicable aux pratiques de gouvernance de la banque et aux politiques et procédures internes. Dans ce cadre l'organe d'Administration:

- Arrête la stratégie de développement et les politiques d'intervention de la Banque de Tunisie, revoit et approuve périodiquement un plan stratégique établissant la mission de la Banque, sa vision, ses objectifs de rentabilité, et sa stratégie tout en prenant en considération les risques ;
- Etablit ses orientations et les transmet à l'organe de direction par l'intermédiaire du président de la direction, qui voit à leur mise en œuvre ;
- Surveille la gestion et les activités de la Banque, protège son actif, afin d'en assurer la viabilité, la rentabilité et le développement ;
- Fixe les objectifs de rentabilité en cohérence avec le maintien de la solidité financière de la Banque ;
- S'assure des moyens financiers et logistiques qui sont en adéquation permanente avec la stratégie et les politiques arrêtées ;
- Surveille la mise en œuvre effective de l'organe de direction des stratégies et politiques arrêtées, et ce en portant des jugements sur les décisions prises dans le cadre de la gestion de l'activité de la banque ayant trait à sa rentabilité et sa solidité financière.

A ce titre , l'organe d'Administration contrôle la conformité des actions de l'organe de direction à la stratégie et aux politiques approuvées et définit les indicateurs quantitatifs et qualitatifs de suivi des performances en matière de solvabilité, de liquidité et de rentabilité ;

- Fixe les principes et les règles de bonne conduite professionnelle :

L'organe d'Administration promeut une culture d'éthique commerciale et d'intégrité au sein de la Banque, plus particulièrement en ce qui concerne l'obligation d'agir avec honnêteté et intégrité, de se conformer aux lois, de traiter autrui avec respect, de protéger la confidentialité des renseignements, d'éviter les conflits d'intérêts et de respecter la Banque, dans ce cadre l'organe d'Administration veille à ce que la Banque de Tunisie jouisse en permanence d'une bonne réputation à même de préserver la confiance auprès du public.

Il veille au maintien des règles de conduite et d'éthique, notamment par l'adoption d'un code de conduite et de déontologie à l'intention des membres l'organe d'Administration, des dirigeants et des employés de la Banque et de ses filiales le «Code de conduite et de déontologie» ;

- Suit une politique formalisée en matière de gestion des conflits d'intérêts.

A cet effet ,tout membre de l'organe d'Administration doit éviter de se placer en situation de conflit d'intérêts réel, éventuel ou apparent avec la Banque. Tout membre ayant un intérêt dans un contrat ou une opération d'importance avec la Banque doit divulguer la nature et l'étendue de son intérêt , un processus d'examen ou d'approbation des membres de l'organe d'Administration est suivi avant qu'ils ne se livrent à certaines activités afin d'assurer que ces activités ne créeront pas de conflits d'intérêts ;



- Assure la gouvernance efficace des affaires de la banque, moyennant le présent code de gouvernance, l'organe d'Administration donne l'exemple des principes de bonne gouvernance en :
  - mettant à jour les statuts et les règlements internes de la Banque de Tunisie ;
  - réalisant des évaluations régulières de l'organe d'Administration dans son ensemble et de chacun des membres de l'organe d'Administration.

Dans ce sens , l'organe d'Administration procède à l'évaluation de sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires, en passant en revue périodiquement sa composition, son organisation et son fonctionnement. L'évaluation vise trois objectifs :

- Faire le point sur les modalités de fonctionnement de l'organe d'Administration ;
- Vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ;
- Mesurer la contribution effective de chaque administrateur aux travaux l'organe d'Administration du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

## LA PRÉVENTION CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT

La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement terrorisme est devenue une des importantes priorités des banques.

La Banque de Tunisie continue à renforcer ses efforts pour adhérer à la bonne application de la réglementation nationale et internationale.

De ce fait, le Département de la Conformité de la Banque de Tunisie a multiplié ses efforts pour être en conformité avec toutes les directives de la nouvelle loi organique n° 2019-09 du 23 janvier 2019 modifiant et complétant la loi organique 2015-26 du 7 août 2015 relative à la lutte contre le financement du terrorisme et la répression du blanchiment d'argent.

Pour faire face à ces risques, la Banque de Tunisie ne cesse de doter la Conformité de tous les moyens humains et matériel et de veiller à la formation de l'ensemble du personnel de la Banque.

## LE TITRE BANQUE DE TUNISIE EN BOURSE

Malgré une économie fragilisée par les répercussions de la crise Covid-19, le ralentissement de la croissance mondiale, les incertitudes économiques et politiques et les difficultés des finances publiques tunisiennes, la Bourse de Tunis a pu terminer l'année 2022 sur un résultat positif.

Au cours des trois premiers trimestres de l'année 2022, l'indice principal de la Bourse de Tunis, le TUNINDEX, s'est apprécié de 18,52%, tiré vers le haut par la performance des valeurs bancaires, les montants appréciables des dividendes distribués et la bonne progression du résultat global des sociétés cotées.

Cependant, la situation macroéconomique nationale, l'attente de la conclusion d'un accord avec le FMI et le risque d'une nouvelle dégradation de la note souveraine ont impacté négativement les cours boursiers au cours du dernier trimestre de l'année, faisant perdre -2,89% au TUNINDEX à partir du 29 Septembre 2022.

Au total, après deux années baissières consécutives en 2019 (-2,06%) et 2020 (-3,33%), et une timide reprise de 2,34% en 2021, le TUNINDEX affiche en 2022 une progression de 15,10%.

Pour sa part, l'Indice TUNINDEX 20, composé des 20 plus grandes valeurs et les plus liquides sur le marché, a suivi la même tendance que le TUNINDEX, en gagnant 18,09% en 2022 contre 2,24% en 2021, clôturant ainsi l'année à 3.592,21 points contre 3.041,99 points en 2021.

## LE MARCHÉ SECONDAIRE DE LA BOURSE

Sur l'ensemble du marché, le volume global des transactions s'est élevé à 3.350 MD durant l'exercice 2022 contre 2.585 MD en 2021, marquant ainsi une hausse de 29,6%.

Le compartiment principal de la Bourse, «la Cote», a enregistré une augmentation du volume des transactions de 5,7%, passant de 1.672 MD au 31/12/2021 à 1.767 MD au 31/12/2022. Les transactions de blocs ont représenté une part de 22% du volume des échanges sur les titres de capital et une part de 19% sur la Cote de la Bourse, soit 341 MD contre 573 MD en 2021.

Sur le marché hors cote, les capitaux échangés ont augmenté de 9,8% à 66 MD contre 60 MD en 2021.

Les opérations d'enregistrement et les déclarations ont totalisé 1.517 MD en 2022 contre 854 MD pour l'année 2021, soit une importante progression de 77,7%.

Le volume global des échanges est réparti à hauteur de 52,7% pour la Cote de la Bourse, 2% pour le Hors-Cote, et 45,3% pour les opérations d'enregistrement et les déclarations.

Sur l'année 2022, le volume quotidien moyen des échanges sur la Cote de la Bourse s'est élevé à 6,9 MD contre 6,7 MD en 2021.

La capitalisation boursière du marché a atteint un montant de 24.029 millions de dinars contre 23.262 millions de dinars à la fin de l'année 2021, enregistrant ainsi une hausse de 767 millions de dinars (soit 3,3%).



Deux nouvelles sociétés ont été introduites sur le marché principal de la Cote de la Bourse : la «Société Tunisienne d'Automobiles - STA» et les «Assurances Maghreb Vie», portant ainsi le nombre d'entreprises cotées à 82 au terme de l'année 2022.

## L'ACTION BANQUE DE TUNISIE EN 2022

Le cours de l'action Banque de Tunisie a varié au cours de l'année 2022 entre un minimum de 4,720 dinars et un maximum de 6,200 dinars. Ces pics ont été atteints respectivement les 20 et 9 Mai 2022. Le cours de clôture de la séance de bourse du 30 Décembre 2022 s'est établi à 5,180 Dinars, contre 5,500 Dinars au 31 Décembre 2021.

6.721.538 actions Banque de Tunisie ont été traitées sur la Cote de la Bourse au cours de l'année 2022, pour un montant global de 36,217 millions de Dinars et un total de 10.020 échanges.

La capitalisation boursière de la Banque de Tunisie s'est élevée à 1.398 millions de Dinars au 30/12/2022, et représente la troisième plus importante capitalisation bancaire de la Bourse de Tunis.

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque de Tunisie, tenue le 27 avril 2022, a fixé le montant des dividendes à 0,280 dinar par action. La mise en paiement de ces dividendes a été réalisée à partir du 10 Mai 2022.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 27 Avril 2022, a décidé de porter le capital social de 225.000.000 Dinars à 270.000.000 Dinars par incorporation des réserves ordinaires pour un montant de 45.000.000 Dinars, et l'émission de 45.000.000 actions gratuites à raison d'une action nouvelle gratuite pour cinq actions anciennes, avec entrée en jouissance au 1<sup>er</sup> Janvier 2022. Le détachement du droit d'attribution relatif à cette augmentation de capital a été réalisé le 10 Mai 2022.

Capitalisation boursière  
(en milliers de Dinars)



(Chiffres en Milliers de Dinars)

	2018	2019	2020	2021	2022
Cours de l'action BT (en dinars)	7,99	7,80	6,80	5,50	5,18
Nombre d'actions	225 000 000	225 000 000	225 000 000	225 000 000	270 000 000
Fonds propres (après affectation) / nombre d'action	3,48	4,08	4,19	4,62	4,19
Price Earning Ratio (P.E.R.)	16,26	12,97	14,96	7,67	8,41
Capitalisation boursière	1 797 750	1 755 000	1 530 000	1 237 500	1 398 600
Capitalisation boursière / Fonds propres	2,30	1,91	1,62	1,19	1,24

## TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE

(Chiffres en Milliers de Dinars)

	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat net	110 547	135 291	102 289	161 362	166 317
Dividende net par action (en dinars)	0,250	0,000	0,350	0,280	0,280
Taux de distribution	25,00%	0,00%	35,00%	28,00%	28,00%
Plus haut (en dinars)	8,00	7,80	6,80	6,99	6,20
Plus bas (en dinars)	7,95	7,65	6,62	5,21	4,72
Indice TUNINDEX au 31 décembre	7 271,70	7 129,09	6 884,93	7 046,01	8 109,68

DEVELOPPEMENT ET  
MODERNISATION DE LA BANQUE

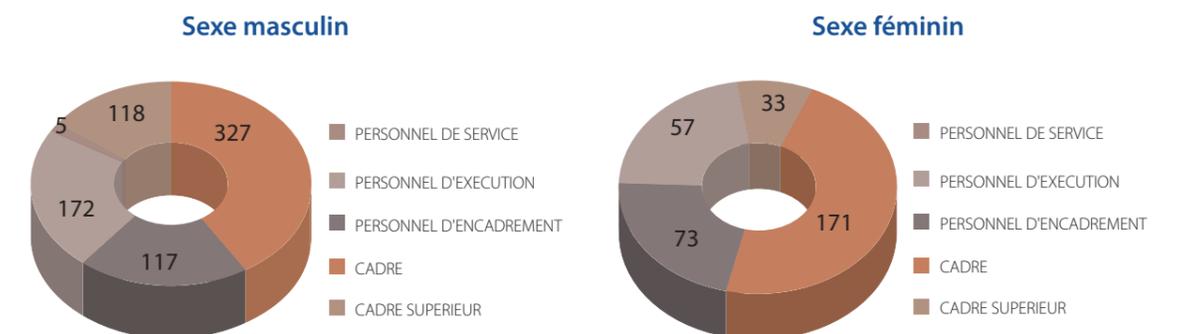
## L'EVOLUTION DE L'EFFECTIF

Au 31 Décembre 2022, l'effectif permanent de la Banque totalise 1.073 personnes.

Le recrutement de 84 personnes en 2022 a concerné essentiellement 46 cadres et 38 employés.

La Banque de Tunisie a enregistré également au cours de l'année 2022 le départ de 59 personnes.

L'effectif de la Banque de Tunisie est réparti, par sexe et par catégorie socio-professionnelle comme suit :



Le taux d'encadrement est passé de 77,2% au 31/12/2021 à 79,8% au 31/12/2022.

La moyenne d'âge est passée de 42 au 31/12/2021 à 41 ans au 31/12/2022.

Aussi, la Banque dispose d'un système d'intégration et d'accompagnement des nouvelles recrues qui comporte 2 phases :

- Phase de pré-intégration : c'est la démarche administrative : Contrat de travail, préparation des moyens logistiques ;
- Phase d'intégration : accueil, tournée de découverte des métiers, prise de poste, suivi et évaluation.

## LA FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

La formation constitue pour la banque un réel atout face aux évolutions permanentes auxquelles elle est confrontée. Elle permet l'adaptation des compétences aux métiers de la banque et garantit le développement du capital humain.

Elle présente ainsi, un investissement important permettant de répondre aux enjeux stratégiques de la banque, tout en créant chez les collaborateurs, des sentiments d'appartenance et d'épanouissement professionnel.

Les actions de formation se sont poursuivies en 2022 pour développer les compétences du personnel de la banque et lui permettre d'acquérir et de maîtriser de nouveaux savoir – faire indispensables pour faire face aux changements structurels et organisationnels qui touchent le secteur.

La Banque de Tunisie a réalisé plusieurs activités de formation au profit de ses effectifs relevant des différentes directions.

La structure chargée du développement des compétences a introduit un nouveau mode d'évaluation des compétences qui permet d'identifier les écarts en compétences.

Plusieurs collaborateurs ont bénéficié de la Formation à Distance (E-learning) et ont participé à des séminaires en Inter-Entreprise dont les thématiques phares sont le risk Management, le système de notation interne, le Marketing Digital, la prévention des cyberattaques, le Blockchain et la loi FATCA.

Aussi, plusieurs cadres de la banque ont bénéficié d'une formation certifiante qui ont porté sur les normes IFRS, le contrôle de gestion, la gestion d'actif, le Global Trade Finance, LAB/FT et le FRM.

## LA COMMUNICATION

Consciente de l'importance de la communication et du partage de l'information et ses répercussions sur l'engagement et la motivation du personnel, la Banque de Tunisie a mis en place un système de communication interne à travers la conception d'une plate-forme interactive qui contient des informations sur les passerelles de mobilité, les postes à pourvoir, les exigences des postes, le plan de formation, l'évaluation des actions de formation, les possibilités d'évolution de carrière, le code de conduite, les projets de la Banque, les départs et le recrutement du personnel.

## PROJETS STRUCTURANTS DE MODERNISATION ET D'INNOVATION

### Modernisation du système d'information

#### Le projet AFAA9 : Un grand défi à relever

Une longue réflexion, sur l'avenir de système d'information fait maison de la Banque, a été lancée pour rejoindre les évolutions techniques et le changement des mentalités et des besoins. Cet exercice a abouti à



la stratégie et aux orientations actuels qui consistent à acquérir une solution performante et efficace qui va nous permettre de sortir des sentiers battus.

Pour ce faire, la Banque vient de franchir une nouvelle étape majeure dans son programme de transformation. Elle a commencé par identifier les grandes orientations stratégiques du système d'information cible, qui doit avant tout, sécuriser l'existant et garantir la continuité et l'amélioration des produits et services offerts actuellement à sa clientèle. Au terme d'un processus de sélection structuré, la solution Global Bancaire AMPLITUDE du Leader mondial SBS a été retenue. C'est un projet de grande envergure qui permettra l'ouverture vers de nouveaux horizons, d'où l'appellation du projet AFAA9.

Aussi, cette transformation ne se limitera pas uniquement à la migration de l'outil informatique (les applications), mais elle va impacter positivement toutes les composantes de la Banque (processus, métiers, culture, organisation, système d'information, ...) sous une influence des standards, des normes et des bonnes pratiques.

Par conséquent, l'implémentation de ce nouveau Système d'Information va permettre à notre Banque de s'inscrire dans une dynamique lui permettant de défendre ses marges de rentabilité, renforcer une relation de confiance et de proximité (à l'heure du digital) et concilier entre l'objectif commercial et les exigences réglementaires, de maîtrise des risques et de conformité.

Enfin, il est attendu que la qualité de vie au travail de l'ensemble des collaborateurs soit positivement impactée tout en s'impliquant davantage dans les process au bénéfice d'une optimisation fonctionnelle et une efficacité opérationnelle.

## LE SYSTÈME DE NOTATION INTERNE

La Banque de Tunisie a finalisé la mise en place du système de notation interne conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale n° 2016-06.

À ce jour, le système arrive à noter une contrepartie sur la base de ses états financiers, de ses paramètres de fonctionnement du compte et des jugements des experts. Cela permet d'avoir une vision 360° sur le client.

La Banque a commencé la phase d'insertion opérationnelle.

Egalement, la Banque de Tunisie a mis en œuvre des processus et des dispositifs de suivi de certains risques qui ont été adaptés à ses activités (risque de marché, risque de taux d'intérêt global et risque de liquidité).

### Implémentation des normes IFRS

En application :

- De la décision du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018 d'adopter les normes comptables IFRS pour les états Financiers arrêtés au 31 décembre 2021 ;
- De la circulaire de la BCT en date du 29 Janvier 2020 définissant les premières mesures qui doivent être mise en place pour l'adoption des normes IFRS par les banques et les établissements financiers ;
- Du communiqué du CMF du 11 Février 2020 relatif à la transition aux normes comptables IFRS.

La Banque de Tunisie a lancé depuis l'année 2020 une mission d'implémentation des normes IFRS assistée par un cabinet d'expertise externe.



Cette mission a pour objectif de produire les états financiers consolidés présentés selon les nouvelles normes tout en adaptant les processus, les procédures et le système d'information pour permettre de produire les différents reporting IFRS.

Les travaux ont permis d'arrêter les états financiers consolidés sous les normes IFRS au 31-12-2020 en tant que bilan d'ouverture.

Aucun impact négatif n'est enregistré.

La banque était prête à publier les états financiers consolidés au 31-12-2021 dans les délais fixés s'il n'y a pas eu report de l'application des normes IFRS à partir de 2023 par le Conseil Supérieur de la comptabilité.

### Réflexion stratégique

Au cours de l'exercice 2022 la Banque de Tunisie a poursuivi son programme de réorganisation de ses fonctions et structures pour les rendre plus efficaces et se préparer à la réalisation des objectifs de développement envisagés au cours des prochains exercices.

La Banque de Tunisie a engagé une réflexion sur la stratégie de développement à adopter par la banque pour assurer sa croissance et atteindre une part de marché plus significative. Cette réflexion est en cours et la banque se fait assister par son actionnaire de référence et un cabinet d'expertise externe.

En attendant l'aboutissement de cette réflexion, la banque a fixé les objectifs suivants qui seront axés sur les fondamentaux suivants :

- Développement de l'activité de la banque en mettant l'accent sur l'élargissement de sa base de clientèle et la diversification des services rendus ;
- Modernisation du réseau d'agences et conception d'un nouveau mode de traitement intégré et en temps réel des opérations avec la clientèle ;
- Gain de part de marché sur tous les secteurs d'activité économique ;
- Maîtrise des risques sous toutes ses formes (risque de crédit, risque opérationnel, risque de marché, risque de liquidité, risque de taux, risque de règlement...);
- Maintien d'un taux de rentabilité durable des actifs et des fonds propres ;
- Maintien des équilibres fondamentaux de la banque et respect intégral des normes prudentielles en vigueur.

## LA BANQUE DE TUNISIE, UNE BANQUE CITOYENNE

La Banque de Tunisie a exprimé son soutien au Global Compact des Nations Unies qui est la plus importante initiative internationale d'engagement volontaire en matière de développement durable, regroupant plus de 12.000 participants dans 170 pays.

À la fois mondial et local, privé et public, le Global Compact est une plateforme d'engagement et d'action collective favorisant des sociétés stables et inclusives. 80 réseaux locaux dans le monde assurent une relation de proximité avec les participants et une mobilisation nationale.



A travers sa lettre adressée au secrétaire général des Nations Unies, la Banque de Tunisie a exprimé sa volonté d'intégrer les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales de travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

La Banque de Tunisie s'est engagée à intégrer ces principes dans sa stratégie, sa culture organisationnelle et ses opérations dans une démarche d'amélioration continue et par la suite communiquer avec ses parties prenantes sur les progrès effectués et partager son expérience.

La Banque de Tunisie a continué à soutenir l'Etat Tunisien à travers les contributions budgétaires.

## EVOLUTION PREVISIONNELLE DE L'ACTIVITE

La loi de finances pour l'année 2022 prévoit un budget d'un montant de 69,6 milliards de dinars pour l'exercice 2023, soit un taux de croissance de 1,8% et un déficit budgétaire prévu de 7 milliards de dinars et une dette publique qui dépasse 111% du PIB.

Dans ce cadre, la Banque de Tunisie mettra tout en œuvre en 2023 pour la réalisation des objectifs fixés dans son plan d'action, dont particulièrement :

- **Comité de réflexion stratégique :**

La Banque de Tunisie a créé un comité de réflexion stratégique dont l'objectif est de mettre en place un plan stratégique avant la fin de cette année.

- **Comité de pilotage sur les normes IFRS :**

La Banque de Tunisie a créé un comité de pilotage travaillant sur l'implémentation des normes comptables internationales IFRS.

- **Comité de pilotage sur le système de notation interne :**

La Banque de Tunisie a commencé les tests de son système de notation interne et ce en conformité avec les normes nationales et internationales.

Elle poursuivra les travaux visant l'insertion opérationnelle du système de notation dans le processus de prise de décision.

- **Renforcement de l'effectif et formation :**

La Banque de Tunisie prévoit de recruter 45 personnes, en 2023, pour couvrir ses besoins de remplacements de départ à la retraite.

De nouvelles procédures de recrutement, de formation et de développement des compétences ont été instaurées afin d'assurer de meilleures pratiques en matière de gestion du capital humain.

- **Développement du réseau :**

La Banque de Tunisie a pour objectif, en 2023, de développer son réseau, en rénovant 20 agences existantes.

- L'amélioration de sa performance financière afin de mieux conforter sa position dans le secteur bancaire, tout en renforçant sa solidité financière et en préservant sa politique de maîtrise des risques.
- La poursuite des actions de modernisation du système d'information en vue de soutenir l'activité de la banque.

Au cours de l'exercice 2023, la Banque de Tunisie compte poursuivre son programme d'organisation interne pour mettre en place les assises fondamentales d'un système de contrôle interne adéquat et efficace.

## ETATS FINANCIERS DE LA BANQUE DE TUNISIE

Au 31 décembre 2022

Bilan

Hors bilan

Etat de résultat

Etat des flux de trésorerie

Notes aux états financiers

Rapports des commissaires aux comptes





# BILAN

Exercice clos le 31/12/2022

(Chiffres en Milliers de Dinars)

ACTIF	Rubriques	Notes	déc-2022	déc-2021
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	2.1	437 250	262 884
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2.2	250 835	270 463
AC3	Créances sur la clientèle	2.3	5 299 344	4 925 914
AC4	Portefeuille titres commercial	2.4	39 742	103 140
AC5	Portefeuille d'investissement	2.4	1 076 899	980 081
AC6	Valeurs immobilisées	2.6	56 636	46 490
AC7	Autres actifs	2.6	49 823	41 342
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>7 210 529</b>	<b>6 630 314</b>

PASSIF	Rubriques	Notes	déc-2022	déc-2021
PA1	Banque Centrale et CCP	3.1	190 357	265 350
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	3.2	18 981	32 470
PA3	Dépôts de la clientèle	3.3	5 305 679	4 634 053
PA4	Emprunts et ressources spéciales	3.4	323 997	396 113
PA5	Autres passifs	3.5	164 932	199 062
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>6 003 946</b>	<b>5 527 048</b>

CAPITAUX PROPRES	Notes	déc-2022	déc-2021	
CP1	Capital social		270 000	225 000
CP2	Réserves		765 283	715 283
CP4	Report à nouveau		4 983	1 621
CP5	Bénéfice de l'exercice		166 317	161 362
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>3.6</b>	<b>1 206 583</b>	<b>1 103 266</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>			<b>7 210 529</b>	<b>6 630 314</b>



# ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

31/12/2022

(Chiffres en Milliers de Dinars)

HORS BILAN	Notes	déc-2022	déc-2021	
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	4.1	797 942	652 874
HB2	Crédits documentaires	4.2	407 248	453 997
HB3	Actifs donnés en garantie	4.3	315 538	335 590
<b>TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS</b>			<b>1 520 728</b>	<b>1 442 461</b>
HB4	Engagements de financement donnés	4.4	197 930	186 632
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS</b>			<b>197 930</b>	<b>186 632</b>
HB6	Engagements de financement reçus	4.5	0	1 237
HB7	Garanties reçues	4.6	2 857 851	2 622 333
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS</b>			<b>2 857 851</b>	<b>2 623 570</b>

## ETAT DE RESULTAT

Exercice de 12 mois clos le 31/12/2022

(Chiffres en Milliers de Dinars)

Rubriques	Notes	déc-22	déc-21
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	5.1	491 158	441 626
PR2 - Commissions (en produits)	5.2	77 223	70 481
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	5.3	31 252	21 580
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	5.4	92 880	71 329
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		<b>692 513</b>	<b>692 513</b>
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	5.5	260 678	223 093
CH2 - Commissions encourues	5.6	7 978	4 304
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		<b>268 656</b>	<b>227 397</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>423 857</b>	<b>377 619</b>
PR5/CH4 - Dotations aux provisions & corrections de valeur sur créances et passifs	5.7	65 480	13 677
PR6/CH5 - Dotations aux provisions & corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	5.8	8 694	1 904
PR7 - Autres produits d'exploitation	5.9	1 205	1 147
CH6 - Frais de personnel	5.10	99 437	92 669
CH7 - Charges générales d'exploitation	5.11	37 430	33 031
CH8 - Dotations aux amortissements sur immobilisations	5.12	8 098	8 395
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>205 923</b>	<b>229 090</b>
PR8/CH9 - Solde en gain / perte provenant des éléments ordinaires	5.13	193	-6 854
CH11 - Impôt sur les bénéfices	5.14	64 799	60 874
<b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>		<b>166 317</b>	<b>161 362</b>
Solde gain / pertes des éléments extraordinaires	5.15	0	0
<b>RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE</b>		<b>166 317</b>	<b>161 362</b>

## ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

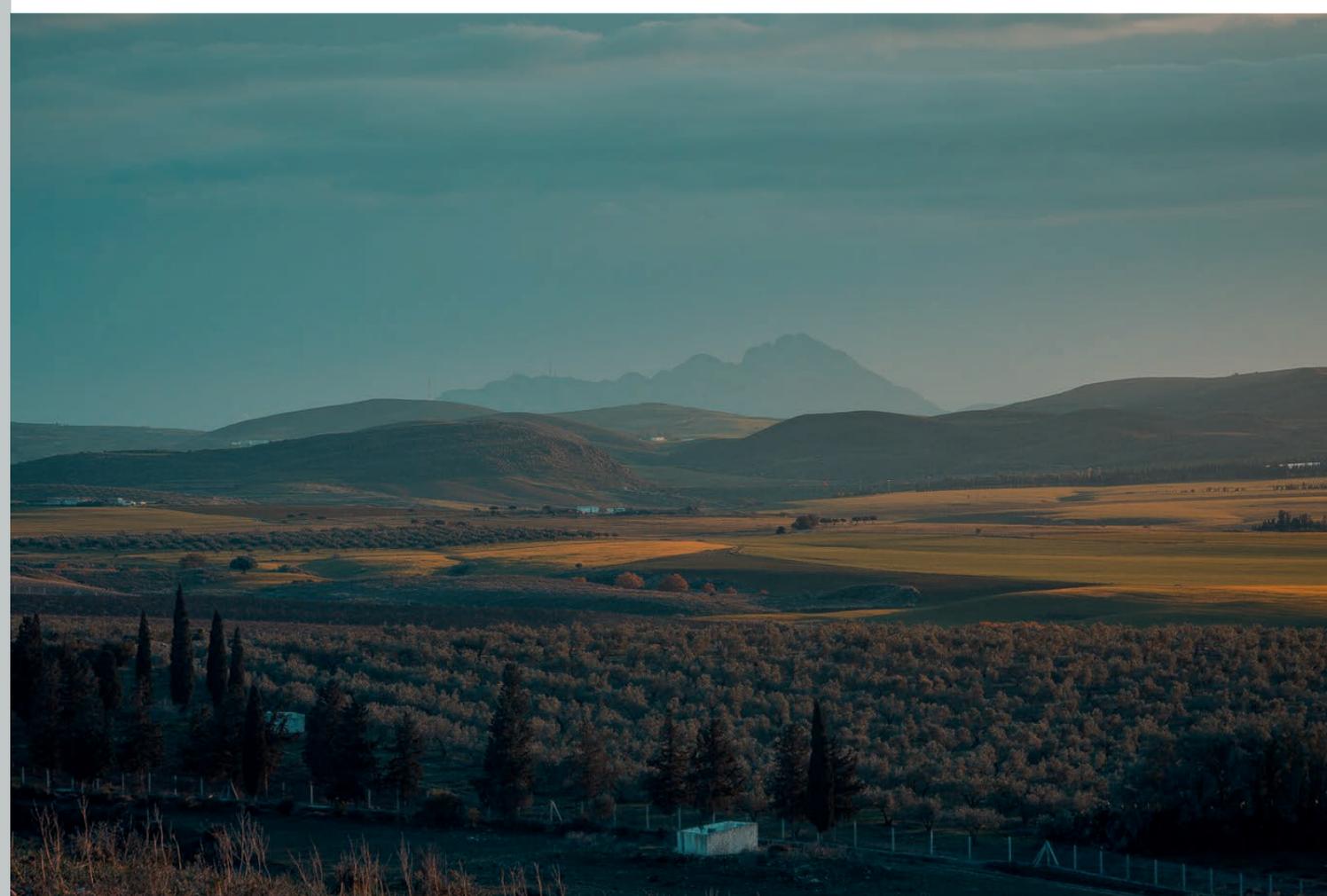
Exercice de 12 mois clos le 31/12/2022

(Chiffres en Milliers de Dinars)

Rubriques	Notes	déc-22	déc-21
Produits d'exploitation bancaire encaissés	6.1	587 700	534 214
Charges d'exploitation bancaire décaissées	6.2	-246 809	-231 245
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-81 945	4 941
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-382 274	-93 688
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		650 153	337 661
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-115 916	-99 624
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-82 749	-42 493
Impôt sur les bénéfices		-64 799	-60 874
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>		<b>263 361</b>	<b>348 892</b>
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		87 158	70 914
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		-99 789	-3 374
Acquisition/ cession sur immobilisations		-17 962	-7 681
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>-30 593</b>	<b>59 859</b>
Augmentation/diminution ressources spéciales		-72 489	-72 840
Dividendes versés	6.3	-63 000	-78 750
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		<b>-135 489</b>	<b>-151 590</b>
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice</b>		<b>97 279</b>	<b>257 161</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		528 196	271 035
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>6.4</b>	<b>625 475</b>	<b>528 196</b>

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Décembre 2022



# NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Décembre 2022

## 1. PRÉSENTATION DE LA BANQUE ET DE SES PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

La Banque de Tunisie est une société anonyme au capital de 270.000.000 dinars, créée en 1884, et régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux établissements de crédit.

La Banque de Tunisie est une banque universelle privée. Son capital social est divisé en 270 000 000 actions de 1 DT chacune, réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre (Unité 1000)	%
Actionnaires Tunisiens	171 094	63%
Actionnaires Etrangers	98 906	37%
<b>Total</b>	<b>270 000</b>	<b>100%</b>

Les états financiers de la Banque de Tunisie arrêtés au 31 décembre 2022 ont été établis conformément :

- A la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- Au décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité financière ;
- A l'arrêté du ministre des Finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;
- A l'arrêté du ministre des Finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables techniques ;
- A l'arrêté du ministre des Finances du 25 mars 1999, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers arrêtés et publiés par la Banque de Tunisie au 31 décembre 2022, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle n° 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

### 1.1. Les engagements de la banque

L'engagement désigne toute créance résultant des prêts et avances accordés par la banque, ainsi que toute obligation de la banque en vertu d'un contrat ou tout autre mécanisme, de fournir des fonds à une autre partie (Engagement de financement) ou de garantir à un tiers l'issue d'une opération en se substituant à son client s'il n'honore pas ses obligations (Engagement de garantie).

### 1.1.1. Les règles d'évaluation des engagements au bilan

Les prêts et avances sont comptabilisés au bilan, pour le montant des fonds mis à disposition du débiteur, au moment de leur mise à disposition.

Lorsque le montant des fonds mis à disposition est différent de la valeur nominale (c'est le cas notamment des intérêts décomptés et perçus d'avance sur le montant du prêt), les prêts et avances sont comptabilisés pour leur valeur nominale et la différence par rapport au montant mis à la disposition du débiteur est portée dans un compte de régularisation et prise en compte en revenus. Toutefois, et pour les besoins de la présentation des états financiers, le montant des intérêts perçus d'avance et non courus à la date d'arrêtés des états financiers sont déduits de la valeur des prêts et avances figurant à l'actif.

Par ailleurs, lorsque la banque s'associe avec d'autres banques pour accorder un concours à une tierce personne sous forme de prêts et avances, ou d'engagements de financement ou de garantie, l'engagement est comptabilisé pour sa quote-part dans l'opération.

Dans le cas où la quote-part en risque de l'établissement bancaire est supérieure ou inférieure à celle de sa quote-part dans l'opération, la différence est constatée selon le cas parmi les engagements de garantie donnés ou les engagements de garantie reçus.

### 1.1.2. La comptabilisation des engagements en hors bilan

#### a) Les engagements de financement et de garantie

Les engagements de financement et de garantie couvrent les ouvertures de lignes de crédit, les crédits documentaires et les cautions, avals et autres garanties donnés par la banque à la demande du donneur d'ordre.

Les engagements de financement et de garantie sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds pour la valeur nominale des fonds à accorder pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée pour les engagements de garantie.

Aux termes de la norme comptable sectorielle n° 24, les engagements de financement et de garantie sont annulés du hors bilan :

- Soit à la fin de la période de garantie à partir de laquelle l'engagement cesse de produire ses effets ;
- Soit lors de la mise en œuvre de l'engagement, l'annulation résulte dans ce cas du versement des fonds et de l'enregistrement d'une créance au bilan.

#### b) Les garanties reçues par la banque

En contrepartie des engagements donnés, la banque obtient des garanties sous forme d'actifs financiers, de sûretés réelles et personnelles, de cautions, avals et autres garanties donnés par d'autres établissements bancaires ainsi que des garanties données par l'Etat et les compagnies d'assurance.

Ces garanties sont comptabilisées, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la banque, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Leur évaluation est faite sur la base d'une expertise.

### 1.1.3 L'évaluation des engagements à la date d'arrêtés

Aux termes de la norme comptable sectorielle n° 24 relative au traitement des engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, «le risque que les contreparties n'honorent pas leurs engagements

peut être lié soit à des difficultés que les contreparties éprouvent, ou qu'il est prévisible qu'elles éprouveront, pour honorer leurs engagements ou au fait qu'elles contestent le montant de leurs engagements».

Lorsqu'un tel risque existe, les engagements correspondants sont qualifiés de douteux. Une provision est constituée.

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 énonce la classification suivante :

- **Les actifs courants (Classe 0) :** Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- **Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) :** Ce sont les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises opérant dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade. Les retards de paiement des intérêts ou du principal n'excèdent pas les 90 jours ;
- **Les actifs incertains (Classe 2) :** Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur viabilité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours ;
- **Les actifs préoccupants (Classe 3) :** Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours ; et
- **Les actifs compromis (Classes 4) :** Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les créances contentieuses, ainsi que les créances sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 3. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 360 jours.

#### 1.1.4 La prise en compte des dépréciations sur les engagements

##### a) Les provisions individuelles

###### • Règles de mesure des provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux édictés par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n° 93-23. Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Pour les besoins de l'estimation des provisions sur les créances de la clientèle, la banque retient la valeur des garanties hypothécaires dûment enregistrées et ayant fait l'objet d'évaluations indépendantes. Ce traitement concerne les relations nouvellement classées parmi les actifs non-performants sans effet rétroactif.

L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux minimums de provision par classe d'actifs.



Classe	Taux de provision
0 et 1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

###### • Prise en compte des garanties en matière d'évaluation des provisions sur les actifs compromis :

Aux termes de la circulaire BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une décote de la valeur de la garantie retenue pour l'évaluation du risque est constituée sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, selon les quotités minimales suivantes :

Ancienneté dans la classe 4	Taux de provision
3 à 5 ans	40%
6 et 7 ans	70%
≥ à 8 ans	100%

##### b) Les provisions collectives

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une provision doit être constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

La méthodologie adoptée pour la détermination de ladite provision collective prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur (Professionnels, contreparties publiques ou Particuliers) et par secteur d'activité afin de déterminer pour chaque groupe un taux de migration annuel qui correspond au risque additionnel du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1, observé durant les années antérieures (5 ans, compte non tenu de l'année 2020 et l'année de référence) ;
- Calculer la moyenne des taux de migration par groupe homogène ;
- Les taux de migration historique du groupe de contreparties sont majorés par des taux déterminés par la BCT ;
- L'application d'un taux de provisionnement standard sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré. La provision collective globale est la somme des provisions collectives par groupe.

Les taux de provisionnement standards qui ont été fixés par la Banque Centrale de Tunisie retenus, pour la détermination de la provision collective requise au 31 décembre 2022, sont comme suit :

Groupe de créances	Taux de provision BCT
<b>I. Professionnels du secteur privé</b>	
Agriculture	35%
Industries mécaniques et électriques	35%
Oléifacteurs	35%
Industries agroalimentaires	35%
Industries pharmaceutique	35%
Autres industries	35%
BTP	35%
Tourisme	35%
Agences de voyage	35%
Agences de location de voitures	35%
Promotion immobilière	30%
Commerce	35%
Santé	35%
Télécom et TIC	35%
Autres services	35%
<b>II. Contreparties publiques</b>	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	35%
Autres organismes publics	35%
<b>III. Particuliers</b>	
Salariés du secteur privé : Crédits logements	15%
Salariés du secteur privé : Crédits à la consommation	35%
Salariés du secteur public : Crédits logements	15%
Salariés du secteur public : Crédits à la consommation	35%

## 1.2. Le portefeuille-titres

### 1.2.1. La composition du portefeuille-titres

Le portefeuille des titres est composé du portefeuille-titres commercial et du portefeuille d'investissement.

#### a) Le portefeuille-titres commercial

Le portefeuille-titres commercial comprend :

- **Titres de transaction** : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (limitée à trois mois) et par leur liquidité.
- **Titres de placement** : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme (avec une période supérieure à trois mois), à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui seront définis comme des titres d'investissement.

#### b) Le portefeuille d'investissement

Il s'agit des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Sont classés parmi ces titres, les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et co-entreprises et les parts dans les entreprises liées. Ils sont détenus d'une façon durable et estimés utiles à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Sont classés parmi les titres de participation :

- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer sur une longue durée une rentabilité satisfaisante sans pour autant que la banque n'intervienne dans la gestion de la société émettrice.
- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour permettre la poursuite des relations bancaires entretenues avec la société émettrice, et qui ne peuvent pas être classés parmi les parts dans les entreprises associées, ou les parts dans les co-entreprises ou encore les parts dans les entreprises liées.

### 1.2.2. La comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition des titres d'investissement.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence (prime ou décote selon le cas), est incluse dans le coût d'acquisition, à l'exception des primes et décotes sur les titres d'investissement et les titres de placement qui sont individualisées et étalées sur la durée de vie restante du titre.

A la date d'arrêté des comptes, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

#### a) Les titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente). La variation de cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat

#### b) Les titres de placement

Ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes des uns avec les pertes latentes sur d'autres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

#### c) Les titres d'investissement

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

### 1.3. Les immobilisations

Les immobilisations sont portées à l'actif du bilan de la banque (Poste AC6) lorsque :

- Il est probable que des avantages économiques futurs résultant de ces éléments profiteront à la banque ;
- Leur coût peut être mesuré de façon fiable.

Elles sont ventilées en immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles.

#### 1.3.1. Les immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est un actif physique et tangible contrôlé et détenu soit pour la fourniture de services soit à des fins administratives propres à la banque. Elle est censée être utilisée sur plus d'un exercice. La nature de la dépense qui reste déterminante pour son passage en immobilisation au lieu de charge est tributaire des deux conditions précitées.

Le coût d'acquisition du bien comporte le prix d'achat, les droits de douane et autres impôts et taxes non récupérables, les frais de transport, les frais de transit, les frais d'assurance, les frais d'installation qui sont nécessaires à la mise en état d'utilisation de l'immobilisation en question, etc.

Les réductions commerciales obtenues et les taxes récupérables sont déduites du coût d'acquisition.

Quant à l'amortissement des immobilisations corporelles, la base amortissable est déterminée par le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle, définie comme le montant net que la banque estimerait obtenir en échange du bien à la fin de sa durée d'utilisation après déduction des coûts de cession prévus.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation corporelle déjà comptabilisée sont incorporées à la valeur comptable du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de performance initialement évalué du bien existant, bénéficieront à la banque. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

#### a) Amortissement des immobilisations corporelles

La durée d'utilisation est soit la période pendant laquelle la banque s'attend à utiliser un actif, soit le nombre d'unités de production (ou l'équivalent) que la banque s'attend à obtenir de l'actif. Les immobilisations corporelles de la banque sont amorties linéairement aux taux suivants :

Description	31/12/2022	31/12/2021
Immeubles	5%	5%
Matériel et mobilier de bureau	10%	10%
Matériel roulant	20%	20%
Matériel informatique	14%	14%

Postérieurement à sa comptabilisation initiale à l'actif, une immobilisation corporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements ou des pertes de valeur éventuelles (c'est lorsque la valeur comptable nette ne pourra pas être récupérée par les résultats futurs provenant de son utilisation).

#### b) Sortie d'actif des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont retirées de l'actif du bilan lors de leur cession, ou lors de leur mise au rebut. Ainsi, la différence entre le produit de cession et la valeur comptable nette à la date du retrait est incluse dans le résultat de l'exercice en cours.



### 1.3.2 Les immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique, détenu en vue de son utilisation pour une période de plus d'un an, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.

Le fonds commercial acquis comprend les éléments usuels composant le fonds commercial (clientèle, achalandage), ainsi que les autres actifs incorporels qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan.

Le droit au bail acquis est constaté comme actif incorporel dans la mesure où il a fait l'objet d'une évaluation séparée dans l'acte de cession. Il bénéficie d'une protection juridique et correspond au droit transféré à l'acquéreur pour le renouvellement du bail.

Les logiciels informatiques dissociés du matériel acquis ou créés soit pour l'usage interne de la banque, soit comme moyen d'exploitation pour répondre aux besoins de la clientèle sont constatés en actif incorporel lorsque les deux conditions générales prévues par le paragraphe 2.4 ci-dessus sont remplies. Il en est de même pour le coût de développement des logiciels à usage interne créés ou développés en interne ou sous-traités.

Une immobilisation incorporelle acquise ou créée est comptabilisée à son coût mesuré selon les mêmes règles que celles régissant la comptabilisation des immobilisations corporelles.

#### a) Amortissement des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation :

- Le fond commercial et le droit au bail sont amortis sur une période ne dépassant pas 20 ans ou sur une période plus longue s'il est clairement établi que cette durée est plus appropriée. La banque a choisi de ne pas amortir les fonds de commerce acquis ;
- La durée de vie estimée des logiciels dépend de la date à laquelle le logiciel cessera de répondre aux besoins de la banque ou à ceux de la clientèle compte tenu de l'évolution prévisible des connaissances techniques en matière de conception et de production de logiciels. Cette durée ne peut pas être supérieure à 5 ans. La Banque de Tunisie amortit ses logiciels informatiques au taux linéaire de 33,33% ;
- Un examen périodique est pratiqué à chaque fois qu'un indicateur de perte de valeur est identifié (lorsque la valeur récupérable de l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette). Dans ce cas, ladite valeur comptable nette est ramenée à la valeur récupérable.

#### b) Sortie d'actif des immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est retirée du bilan dès lors qu'elle est cédée ou que l'on n'attend plus d'avantages économiques futurs de son utilisation ou de sa cession ultérieure.

### 1.4. Les dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle sont les dépôts qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire (notamment les emprunts et ressources spéciales).

#### 1.4.1. Les dépôts à vue

Les comptes à vue sont destinés à l'enregistrement des opérations courantes de la clientèle. Ils ne sont pas généralement rémunérés. Si le cas se présente leur rémunération est déterminée selon la réglementation en vigueur.



Ces dépôts peuvent être restitués à tout moment par une demande du titulaire du compte ou de son mandataire.

#### 1.4.2. Les comptes d'épargne

Les comptes d'épargne enregistrent les versements et les retraits courants de la clientèle. Ils sont rémunérés trimestriellement par référence au taux de rendement de l'épargne (TRE) défini par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie.

Ces comptes sont répartis en trois catégories :

- Les comptes épargne classiques ;
- Les comptes épargne logement permettant d'accéder à un crédit pour logement ; et
- Les comptes épargne horizon permettant d'accéder à un crédit.

#### 1.4.3. Les comptes à terme et bons de caisse

La banque est habilitée à ouvrir des comptes à terme et à émettre des bons de caisse.

Les comptes à terme sont les comptes dans lesquels les fonds déposés restent bloqués jusqu'à l'expiration du terme convenu à la date du dépôt de fonds.

Le montant, l'échéance et le taux d'intérêt sont fixés dès l'ouverture du compte à terme et dès l'émission du bon de caisse.

Le taux d'intérêt applicable aux comptes à terme et aux bons de caisse est fixé conformément à la réglementation en vigueur.

#### 1.4.4. Les certificats de dépôts

La banque peut demander de la liquidité sur le marché monétaire au moyen de l'émission de certificats de dépôts. Ce sont des titres nominatifs dématérialisés qui sont inscrits en comptes spécifiques ouverts au nom de chaque propriétaire auprès de la banque.

#### 1.4.5. Les pensions livrées

La pension livrée est un contrat par lequel la banque cède en pleine propriété, moyennant un prix convenu à la date de cession, à une autre personne morale ou à un autre organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), des valeurs mobilières et/ou des effets de commerce avec l'engagement irrévocable du cédant et du cessionnaire, le premier à reprendre les valeurs mobilières ou les effets de commerce et le second à les lui rétrocéder à un prix et à une date convenus à la date de cession.

### 1.5. Comptabilisation des capitaux propres

Les capitaux propres comportent le capital social, les compléments d'apport, les réserves et équivalents, les résultats reportés et le résultat de la période (bénéficiaire ou déficitaire).

Le capital social correspond à la valeur nominale des actions composant ledit capital, ainsi que des titres qui en tiennent lieu ou qui y sont assimilés notamment les certificats d'investissement.

Le capital souscrit et non libéré, qu'il soit appelé ou non appelé est soustrait de ce poste.

Les compléments d'apport comprennent les primes d'émission, de fusion et toute autre prime liée au capital.



Les réserves représentent la partie des bénéfices affectés en tant que tels. Elles sont soit des réserves légales, statutaires et contractuelles, affectées suite à une disposition légale, statutaire, contractuelle (telle que la réserve pour réinvestissement exonéré) ; soit des réserves facultatives affectées suite à des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la banque (cas des réserves à régime spécial, des réserves pour éventualités diverses).

Les résultats reportés correspondent à la fraction des bénéfices des exercices précédents qui n'ont pas été distribués ou affectés aux réserves, ainsi que l'effet des modifications comptables non imputés sur le résultat de l'exercice, dans les rubriques des capitaux propres.

### 1.6. La prise en compte des revenus

Les revenus liés aux engagements contractés par la banque perçus sous forme d'intérêts et de commissions, et les dividendes revenant à la banque au titre de sa participation sont comptabilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Ces revenus peuvent être mesurés d'une façon fiable ;
- Leur recouvrement est raisonnablement sûr.

Leur prise en compte en résultat est faite conformément aux règles prévues par la Norme Comptable NC 03 relative aux revenus.

#### 1.6.1. La constatation des intérêts

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

#### 1.6.2. La constatation des commissions

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, conformément à la norme comptable sectorielle n° 24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

#### 1.6.3. La constatation des dividendes

Les revenus résultant de la participation de la banque sous forme de dividendes sont comptabilisés, lorsque le droit de l'actionnaire au dividende est établi, pour la somme revenant à la banque au titre de ladite participation.

#### 1.6.4. La comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

La méthode retenue pour la constatation des revenus des titres est la méthode linéaire, tel que prévu par la norme comptable sectorielle n° 25.

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

À chaque arrêté comptable, les intérêts courus de la période, calculés au taux nominal du titre, sont enregistrés au compte de résultat, et le montant de la prime ou de la décote fait l'objet d'un échelonnement linéaire sur la durée de vie du titre.

Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période.

Les intérêts perçus d'avance font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

### 1.6.5. La constatation des revenus sur les opérations de leasing

La Banque de Tunisie pratique le leasing en tant qu'activité de crédit au sein de ses services d'engagements. Elle met à la disposition de ses clients un instrument de financement qui leur donne la possibilité de louer les biens de leur choix tout en bénéficiant d'une option d'achat au terme d'un contrat de bail.

Il existe deux formes de leasing :

- **Le leasing mobilier** : financement des investissements en biens d'équipement à usage professionnel (matériel roulant, bureautique, équipement industriel, etc.) ;
- **Le leasing immobilier** : financement des locaux à usage professionnel (bâtiments, usines, magasins, etc.).

Les biens acquis dans le cadre de l'exercice de ces opérations de leasing sont momentanément constatés dès leur acquisition dans un compte de débiteurs divers en attente de mise en force du contrat de leasing.

A la mise en force du contrat du leasing, c'est la norme comptable n°41 relative aux contrats de location qui est appliquée pour la constatation de l'opération de leasing à l'actif de la banque. Ces actifs sont comptabilisés en tant que crédits à la clientèle et sont classés parmi les opérations avec la clientèle.

### 1.7. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par la norme comptable sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change ;
- Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises. Toutefois, un cours de change moyen hebdomadaire ou mensuel peut être utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période ;
- Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable ;
- A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date.

Les différences, entre d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont pris en compte en résultat de la période considérée ;

- Les opérations de change au comptant avec délai d'usance (qui est généralement de 2 jours ouvrables) sont comptabilisées en hors bilan dès la date d'engagement et au bilan à la date de mise à disposition des devises ;
- Les opérations de change à terme à des fins spéculatives sont converties, à la date d'engagement, au cours de change à terme tel que prévu par le contrat. Elles sont comptabilisées en hors bilan. A chaque arrêté comptable, les engagements sont réévalués sur la base du cours de change à terme pour le terme restant à courir à la date d'arrêté. Toute différence de change résultant de cette réévaluation est portée dans sa totalité en résultat.

### 1.8. Le processus de réservation des produits

Les intérêts et les agios débiteurs cessent d'être comptabilisés lorsque les engagements auxquels ils se rapportent sont qualifiés de douteux, ou que des sommes en principal ou intérêts venus antérieurement à échéance sur la même contrepartie sont demeurées impayées. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et enregistré en agios réservés.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable n°3 relative aux Revenus, la norme comptable sectorielle n° 24 relative aux engagements et revenus que par l'article 9 de la circulaire n° 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées 2, 3 et 4, ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires que si leur recouvrement est assuré.

## NOTES RELATIVES AU BILAN

### NOTES SUR LES ACTIFS

#### Note 2.1

#### AC1 - Caisse et avoirs auprès la Banque centrale, CCP et la TGT

(En K. TND)

	déc.-22	déc.-21
Caisse Dinars	38 501	34 593
Caisse Devises	5 155	4 325
Banque Centrale de Tunisie	393 031	223 414
CCP	563	552
<b>Total AC1 - Caisse et avoirs auprès de la Banque centrale, CCP et la TGT</b>	<b>437 250</b>	<b>262 884</b>



## Note 2.2

### AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

(En K. TND)

	déc.-22	déc.-21
<b>Avoirs chez les établissements financiers</b>	<b>31 536</b>	<b>31 172</b>
Avoirs en devises chez les correspondants étrangers	31 534	31 170
Comptes débiteurs des banques et correspondants (en DT convertible)	2	2
<b>Prêts aux établissements financiers</b>	<b>216 913</b>	<b>237 227</b>
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	70 000	130 000
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	65 614	32 561
Prêts aux organismes financiers spécialisés	81 299	74 666
<b>Créances rattachées</b>	<b>2 386</b>	<b>2 064</b>
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	42	46
Créances rattachées sur prêts aux organismes financiers spécialisés	2 344	2 018
<b>Total AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers</b>	<b>250 835</b>	<b>270 463</b>

### AC2.1 - Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) par durée résiduelle

(En K. TND)

	Sans échéance	≤ 3 mois	]3mois-1an]	]1an-5ans]	> 5 ans	déc.-22
<b>Avoirs chez les établissements financiers</b>	<b>31 536</b>	-	-	-	-	<b>31 536</b>
Avoirs en devises chez les correspondants étrangers	31 534	-	-	-	-	31 534
Comptes débiteurs des banques et correspondants en dinars convertibles	2	-	-	-	-	2
<b>Prêts aux établissements financiers</b>	<b>5 344</b>	<b>143 693</b>	<b>7 802</b>	<b>56 976</b>	<b>3 098</b>	<b>216 913</b>
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	-	70 000	-	-	-	70 000
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	-	65 614	-	-	-	65 614
Prêts aux organismes financiers spécialisés	5 344	8 079	7 802	56 976	3 098	81 299
<b>Total AC2.1 - Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) par durée résiduelle</b>	<b>36 880</b>	<b>143 693</b>	<b>7 802</b>	<b>56 976</b>	<b>3 098</b>	<b>248 449</b>



### AC2.2 - Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) par type de contrepartie

(En K. TND)

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autre clientèle	déc.-22
<b>Avoirs chez les établissements financiers</b>	-	-	-	<b>31 536</b>	<b>31 536</b>
Avoirs en devises chez les correspondants étrangers	-	-	-	31 534	31 534
Comptes débiteurs des banques et correspondants en dinars convertibles	-	-	-	2	2
<b>Prêts aux établissements financiers</b>	-	-	-	<b>216 913</b>	<b>216 913</b>
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	-	-	-	70 000	70 000
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	-	-	-	65 614	65 614
Prêts aux organismes financiers spécialisés	-	-	-	81 299	81 299
<b>Total AC2.2 - Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) par type de contrepartie</b>	-	-	-	<b>248 449</b>	<b>248 449</b>

## Note 2.3

### AC3 - Créances sur la clientèle

(En K. TND)

	déc.-22	déc.-21
<b>Comptes ordinaires débiteurs</b>	<b>330 646</b>	<b>305 690</b>
<b>Crédits sur ressources ordinaires</b>	<b>4 685 896</b>	<b>4 349 690</b>
<b>Créances sur crédit-bail</b>	<b>108 123</b>	<b>102 532</b>
<b>Avances sur comptes à terme et bons de caisse</b>	<b>7 086</b>	<b>8 974</b>
<b>Crédits sur ressources spéciales</b>	<b>234 974</b>	<b>262 946</b>
Financements sur ressources externes	226 816	253 452
Financements sur ressources budgétaires	8 158	9 494
<b>Créances impayées douteuses et litigieuses</b>	<b>339 856</b>	<b>270 834</b>
Créances impayées	64 509	28 825
Créances au contentieux	275 347	242 009
<b>Créances rattachées aux comptes de la clientèle</b>	<b>78 249</b>	<b>66 915</b>
<b>Couvertures comptables</b>	<b>(485 486)</b>	<b>(441 667)</b>
Agios réservés	(46 151)	(40 798)
Provisions sur les crédits à la clientèle au bilan	(439 335)	(400 869)
<b>Total AC3 - Créances sur la clientèle</b>	<b>5 299 344</b>	<b>4 925 914</b>

## AC3.1 - Tableau de variation des stocks d'agios réservés

(En K. TND)

	Agios réservés au 31.12.2021	Dotation aux agios réservés	Agios réservés au 31.12.2022
Agios réservés sur ressources budgétaires	394	230	<b>624</b>
Agios réservés sur ressources extérieures	3 580	19	<b>3 599</b>
Agios réservés sur ressources ordinaires	18 985	3 138	<b>22 123</b>
Agios réservés sur créances de leasing	351	(4)	<b>347</b>
Autres agios réservés	17 488	1 970	<b>19 458</b>
<b>Total AC3.1 - Tableau de variation des stocks d'AGR</b>	<b>40 798</b>	<b>5 353</b>	<b>46 151</b>

## AC3.2 - Tableau de variation des stocks de provisions sur créances à la clientèle

(En K. TND)

	Provisions au 31.12.2021	Dotation nette	Provisions au 31.12.2022
Provisions individuelles	328 202	25 642	353 844
Provisions collectives	72 667	12 824	85 491
<b>Total AC3.2 - Tableau de variation des stocks de provisions sur créances à la clientèle</b>	<b>400 869</b>	<b>38 466</b>	<b>439 335</b>

Les provisions sur créances douteuses et litigieuses sont constituées en application des dispositions réglementaires prévues par la circulaire de la BCT n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

La Banque s'est conformée, en matière de détermination des provisions aux règles de division, de couverture et de suivi des engagements édictées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991. Ainsi, la provision sur prêts est déterminée en appliquant les taux de provisions par classe au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties reçues.

Par ailleurs la banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 3 ans dans la classe de risque 4 et ce conformément aux dispositions de la circulaire 2013-21. Les provisions additionnelles constituées au 31 décembre 2022 s'élèvent à 58.157 KDT contre 43.981 KDT au 31 décembre 2021.

## AC3.3 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par durée résiduelle

(En K. TND)

	Sans échéance	≤ 3 mois	]3mois-1an]	]1an-5ans]	> 5 ans	déc.-22
Comptes ordinaires débiteurs	-	330 568	78	-	-	330 646
Crédits sur ressources ordinaires	-	1 643 612	850 748	1 835 306	356 230	4 685 896
Créances sur crédit-bail	-	15 266	31 173	61 444	240	108 123
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	-	3 164	3 622	300	-	7 086
Crédits sur ressources spéciales	-	21 663	99 198	105 036	9 077	234 974
Créances impayées douteuses	294 352	5 688	17 064	22 752	-	339 856
<b>Total AC3.3 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par durée résiduelle</b>	<b>294 352</b>	<b>2 019 961</b>	<b>1 001 883</b>	<b>2 024 838</b>	<b>365 547</b>	<b>5 706 581</b>

## AC3.4 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par type de contrepartie

(En K. TND)

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres clientèles	déc.-22
Comptes ordinaires débiteurs	-	-	-	330 646	330 646
Crédits sur ressources ordinaires	-	-	-	4 685 896	4 685 896
Créances sur crédit-bail	-	-	-	108 123	108 123
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	-	-	-	7 086	7 086
Crédits sur ressources spéciales	-	-	-	234 974	234 974
Créances impayées douteuses	-	-	-	339 856	339 856
<b>Total AC3.4 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par type de contrepartie</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 706 581</b>	<b>5 706 581</b>

## Note 2.4

## AC4 - Portefeuille-titres commercial

(En K. TND)

	déc.-22	déc.-21
<b>Portefeuille-titres commercial</b>	<b>40 000</b>	<b>104 000</b>
Titres de transaction	40 000	104 000
<b>Produits perçus d'avance</b>	<b>(258)</b>	<b>(860)</b>
<b>Total AC4 - Portefeuille-titres commercial</b>	<b>39 742</b>	<b>103 140</b>

## AC4.1 - Ventilation des titres commerciaux, cotés ou non cotés

(En K. TND)

	Titres cotés	Titres non cotés	déc.-22
Bons du trésor CT à 13 semaines	-	39 742	39 742
<b>Total AC4.1 – Ventilation des titres commerciaux, cotés ou non cotés</b>	<b>-</b>	<b>39 742</b>	<b>39 742</b>

## Note 2.5

## AC5 - Portefeuille-titres d'investissement

(En K. TND)

	déc.-22	déc.-21
<b>Titres de propriété</b>	<b>427 118</b>	<b>423 268</b>
Titres de participation	52 234	60 058
Parts dans les entreprises associées	1 052	1 007
Parts dans les entreprises liées	50 462	50 277
Fonds gérés par des SICAR	323 370	311 926
<b>Titres de créances</b>	<b>718 476</b>	<b>628 503</b>
Emprunts nationaux	90 345	25 518
Obligations	2 000	3 000
Bons de trésor assimilables	626 131	599 985
<b>Primes et décotes sur les BTA</b>	<b>(47 987)</b>	<b>(46 923)</b>
<b>Créances rattachées</b>	<b>38 763</b>	<b>33 040</b>
<b>Provisions pour dépréciations de titres</b>	<b>(59 471)</b>	<b>(57 807)</b>
<b>Total AC5 - Portefeuille-titres d'investissement</b>	<b>1 076 899</b>	<b>980 081</b>

## AC5.1 - Tableau de variation des titres d'investissement

(En K. TND)

	Solde au 31.12.2021	Souscriptions	Cessions ou remboursement	Solde au 31.12.2022
<b>Titres de propriété</b>	<b>423 268</b>	<b>50 357</b>	<b>46 507</b>	<b>427 118</b>
Titres de participation	60 058	-	7 824	52 234
Parts dans les entreprises associées	1 007	45	-	1 052
Parts dans les entreprises liées	50 277	312	127	50 462
Fonds gérés par des SICAR	311 926	50 000	38 556	323 370
<b>Titres de créances</b>	<b>628 503</b>	<b>136 146</b>	<b>46 173</b>	<b>718 476</b>
Emprunts nationaux	25 518	65 000	173	90 345
Obligations	3 000	-	1 000	2 000
Bons de trésor assimilables	599 985	71 146	45 000	626 131
<b>Total AC5.1 - Tableau de variation des titres d'investissement</b>	<b>1 051 771</b>	<b>186 503</b>	<b>92 680</b>	<b>1 145 594</b>

## AC5.2 - Ventilation du portefeuille d'investissement selon le type de propriété

(En K. TND)

	Solde au 31.12.2021	Souscriptions	Cessions ou remboursement	Solde au 31.12.2022
Participations directes	20 950	-	-	20 950
Participations en rétrocession	39 108	-	7 824	31 284
<b>Total AC5.2 - Ventilation du portefeuille d'investissement selon le type de propriété</b>	<b>60 058</b>	<b>-</b>	<b>7 824</b>	<b>52 234</b>

## AC5.3 - Ventilation des parts dans les entreprises associées

(En K. TND)

	Solde au 31.12.2021	Souscriptions	Cessions ou remboursement	Solde au 31.12.2022
SICAV Croissance	907	45	-	952
FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	100	-	-	100
<b>Total AC5.3 - Ventilation des parts dans les entreprises associées</b>	<b>1 007</b>	<b>45</b>	<b>-</b>	<b>1 052</b>

## AC5.4 - Parts dans les entreprises associées, pourcentage de détention

(En K. TND)

	déc.-22	déc.-21
FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	0,74%	3,71%
SICAV Croissance	6,63%	6,62%

## AC5.5 - Ventilation des parts dans les entreprises liées

(En K. TND)

	Solde au 31.12.2021	Souscriptions	Cessions ou remboursement	Solde au 31.12.2022
Transport de Fonds de Tunisie	99	-	-	99
Placement Tunisie SICAF	5 472	-	127	5 345
Société de Bourse de Tunis	990	-	-	990
Banque de Tunisie SICAR	5 043	-	-	5 043
Société de Participation Promotion et d'Investissement	580	-	-	580
La Foncière des Oliviers	159	-	-	159
ASTREE Assurance	18 312	312	-	18 624
SPFT Carthago	13 402	-	-	13 402
Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte	6 220	-	-	6 220
La Générale de Participations de Tunisie SICAF	-	-	-	-
<b>Total AC5 - Ventilation des parts dans les entreprises liées</b>	<b>50 277</b>	<b>312</b>	<b>127</b>	<b>50 462</b>

## AC5.6 - Parts dans les entreprises liées, pourcentage de détention

(En K. TND)

	déc.-22	déc.-21
Transport de Fonds de Tunisie	99,94%	99,94%
Société de Bourse de Tunis	98,99%	98,99%
Banque de Tunisie SICAR	99,97%	99,97%
Société de Participation Promotion et d'Investissement	76,82%	76,82%
ASTREE Assurance	50,32%	50,23%
Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte	41,47%	41,47%
Placement Tunisie SICAF	37,98%	38,88%
La Foncière des Oliviers	30,00%	30,00%
SPFT Carthago	30,00%	30,00%
La Générale de Participations de Tunisie SICAF	0,00%	0,00%

## AC5.7 - Tableau de variation des stocks de provisions sur titres d'investissement

(En K. TND)

	Solde au 31.12.2021	Dotations	Reprises	Solde au 31.12.2022
Provisions sur titres de participation	34 577	1 216	954	34 839
Provisions sur fonds gérés	23 230	1 402	-	24 632
<b>Total AC5 - Tableau de variation des stocks de provisions sur titres d'investissement</b>	<b>57 807</b>	<b>2 618</b>	<b>954</b>	<b>59 471</b>

## AC5.8 - Ventilation des titres d'investissement, cotés ou non cotés

(En K. TND)

	Titres cotés	Titres non cotés	déc.-22
Titres de participation	5 152	47 082	52 234
Parts dans les entreprises associées	-	1 052	1 052
Parts dans les entreprises liées	23 968	26 494	50 462
<b>Total</b>	<b>29 120</b>	<b>74 628</b>	<b>103 748</b>



## Note 2.6

## AC6 - Valeurs immobilisées

(En K. TND)

	déc.-22	déc.-21
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>21 014</b>	<b>19 387</b>
Frais d'établissement	189	189
Logiciels informatiques	20 604	18 977
Fonds de commerce	221	221
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>183 897</b>	<b>167 482</b>
Immeubles d'exploitation	67 411	67 335
Immeubles hors exploitation	1 921	1 318
Terrains d'exploitation	257	257
Terrains hors exploitation	1 281	1 281
Agencements	18 406	16 016
Matériel informatique	35 857	35 269
Matériels bancaires	20 626	19 957
Matériel de transport	3 478	3 286
Immobilisations en cours	11 294	627
Autre matériel	23 366	22 136
<b>Cumuls des amortissements</b>	<b>(148 275)</b>	<b>(140 379)</b>
Amortissements des immobilisations incorporelles	(18 261)	(16 617)
Amortissements des immobilisations corporelles	(130 014)	(123 762)
<b>Total AC6 - Valeurs immobilisées</b>	<b>56 636</b>	<b>46 490</b>

## AC6.1 - Ventilation Valeurs immobilisées selon type d'opération

(En K. TND)

	Solde au 31.12.2021	Acquisitions	Reclassement	Cessions	Valeur brute au 31.12.2022
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>19 387</b>	<b>1 659</b>	<b>(32)</b>	<b>-</b>	<b>21 014</b>
Frais d'établissement	189	-	-	-	189
Logiciels informatiques	18 977	1 659	(32)	-	20 604
Fonds de commerce	221	-	-	-	221
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>167 482</b>	<b>16 583</b>	<b>56</b>	<b>(224)</b>	<b>183 897</b>
Immeubles d'exploitation	67 335	114	-	(38)	67 411
Immeubles hors exploitation	1 318	603	-	-	1 921
Terrains d'exploitation	257	-	-	-	257
Terrains hors exploitation	1 281	-	-	-	1 281
Agencements	16 016	2 390	-	-	18 406
Matériel informatique	35 269	588	-	-	35 857
Matériels bancaires	19 957	669	-	-	20 626
Matériel de transport	3 286	378	-	(186)	3 478
Immobilisations en cours	627	10 611	56	-	11 294
Autre matériel	22 136	1 230	-	-	23 366
<b>Total AC6.1 - Ventilation des valeurs immobilisées selon type d'opération</b>	<b>186 869</b>	<b>18 242</b>	<b>24</b>	<b>(224)</b>	<b>204 911</b>

## AC6.2 - Ventilation Valeurs immobilisées selon la valeur brute et nette

(En K. TND)

	Valeur brute au 31.12.2022	Amts cumulés FY21	Dotation	Reprise	Amorts cumulés FY22	Valeur comptable nette au 31.12.2022
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>21 014</b>	<b>16 617</b>	<b>1 644</b>	-	<b>18 261</b>	<b>2 753</b>
Frais d'établissement	189	189	-	-	189	-
Logiciels informatiques	20 604	16 428	1 644	-	18 072	2 532
Fonds de commerce	221	-	-	-	-	221
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>183 897</b>	<b>123 762</b>	<b>6 454</b>	<b>(202)</b>	<b>130 014</b>	<b>53 883</b>
Immeubles d'exploitation	67 411	46 178	1 930	(33)	48 075	19 336
Immeubles hors exploitation	1 921	512	59	-	571	1 350
Terrains d'exploitation	257	-	-	-	-	257
Terrains hors exploitation	1 281	-	-	-	-	1 281
Agencements	18 406	11 391	823	-	12 214	6 192
Matériel informatique	35 857	30 866	1 268	-	32 134	3 723
Matériel bancaire	20 626	16 647	493	-	17 140	3 486
Matériel de transport	3 478	1 913	617	(169)	2 361	1 117
Immobilisations en cours	11 294	-	-	-	-	11 294
Autre matériel	23 366	16 255	1 264	-	17 519	5 847
<b>Total AC6.2 - Ventilation des V. immobilisées selon la valeur brute et nette</b>	<b>204 911</b>	<b>140 379</b>	<b>8 098</b>	<b>(202)</b>	<b>148 275</b>	<b>56 636</b>

## Note 2.7

## AC7 - Autres actifs

(En K. TND)

	déc.-22	déc.-21
<b>Siège, succursales et agences (1)</b>	<b>1 735</b>	<b>2 045</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>20 034</b>	<b>10 345</b>
Compensation reçue	5 656	5 145
Compte d'ajustement devises	6 810	1 196
Agios, débits à régulariser et divers	7 568	4 004
<b>Débiteurs divers</b>	<b>28 054</b>	<b>28 952</b>
<b>Total AC7 - Autres actifs</b>	<b>49 823</b>	<b>41 342</b>

(1) Il s'agit des opérations de transferts dinars et devises en instance entre les différentes structures de la banque

## NOTES SUR LES PASSIFS

## Note 3.1

## PA1 - Banque centrale et CCP

(En K. TND)

	déc.-22	déc.-21
<b>Emprunts auprès de la Banque Centrale</b>	<b>190 000</b>	<b>265 000</b>
Emprunts en dinars	190 000	265 000
<b>Dettes rattachées</b>	<b>357</b>	<b>350</b>
<b>Total PA1 - Banque centrale et CCP</b>	<b>190 357</b>	<b>265 350</b>

## PA1.1 - Ventilation Banque Centrale et CCP (hors dettes rattachées) par durée résiduelle

(En K. TND)

	Sans échéance	≤ 3 mois	]3mois-1an]	]1an-5ans]	> 5 ans	déc.-22
<b>Emprunts auprès de la Banque Centrale</b>	-	<b>190 000</b>	-	-	-	<b>190 000</b>
Emprunts en dinars	-	190 000	-	-	-	190 000
<b>Total PA1.1 - Ventilation BCT et CCP (hors dette rattachées) par durée résiduelle</b>	-	<b>190 000</b>	-	-	-	<b>190 000</b>

## Note 3.2

## PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

(En K. TND)

	déc.-22	déc.-21
<b>Dépôts à vue des établissements financiers</b>	<b>18 923</b>	<b>31 858</b>
Banques et correspondants étrangers	8 299	20 941
Organismes financiers spécialisés	10 624	10 917
<b>Emprunts auprès des établissements financiers</b>	<b>-</b>	<b>563</b>
Emprunts en dinars	-	-
Emprunts en devises	-	563
<b>Dettes rattachées</b>	<b>58</b>	<b>49</b>
<b>Total PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers</b>	<b>18 981</b>	<b>32 470</b>

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisés par des titres du marché monétaire.

**PA2.1 - Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) par durée résiduelle**

(En K. TND)

	Sans échéance	≤ 3 mois	]3mois-1an]	]1an-5ans]	> 5 ans	déc.-22
<b>Dépôts à vue des établissements financiers</b>	<b>18 923</b>	-	-	-	-	<b>18 923</b>
Banques et correspondants étrangers	8 299	-	-	-	-	8 299
Organismes financiers spécialisés	10 624	-	-	-	-	10 624
<b>Emprunts auprès des établissements financiers</b>	<b>-</b>	-	-	-	-	<b>-</b>
Emprunts en devises	-	-	-	-	-	-
<b>Total PA2.1 - Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) par durée résiduelle</b>	<b>18 923</b>	-	-	-	-	<b>18 923</b>

**PA2.2 - Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) par type de contrepartie**

(En K. TND)

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autres clientèles	déc.-22
<b>Dépôts à vue des établissements financiers</b>	<b>-</b>	-	-	<b>18 923</b>	<b>18 923</b>
Banques et correspondants étrangers	-	-	-	8 299	8 299
Organismes financiers spécialisés	-	-	-	10 624	10 624
<b>Emprunts auprès des établissements financiers</b>	<b>-</b>	-	-	-	<b>-</b>
Emprunts en dinars	-	-	-	-	-
Emprunts en devises	-	-	-	-	-
<b>Total PA2.2 - Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) par type de contrepartie</b>	<b>-</b>	-	-	<b>18 923</b>	<b>18 923</b>

**Note 3.3**
**PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle**

(En K. TND)

	déc.-22	déc.-21
<b>Comptes à vue</b>	<b>1 556 129</b>	<b>1 458 510</b>
<b>Comptes d'épargne</b>	<b>1 756 102</b>	<b>1 644 477</b>
Comptes spéciaux d'épargne	1 740 633	1 628 039
Autres comptes d'épargne	15 469	16 438
<b>Dépôts à terme</b>	<b>1 792 034</b>	<b>1 400 536</b>
Comptes à terme	1 137 296	870 160
Bons de caisse	21 100	29 360
Certificats de dépôts	511 000	431 500
Pensions livrées	122 638	69 516
<b>Autres sommes dues à la clientèle</b>	<b>145 281</b>	<b>95 870</b>
<b>Dettes rattachées aux comptes de la clientèle</b>	<b>56 133</b>	<b>34 660</b>
<b>Total PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>5 305 679</b>	<b>4 634 053</b>

**PA3.1 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) par durée résiduelle**

(En K. TND)

	Sans échéance	≤ 3 mois	]3mois-1an]	]1an-5ans]	> 5 ans	déc.-22
<b>Comptes à vue</b>	<b>-</b>	<b>1 273 570</b>	<b>282 559</b>	-	-	<b>1 556 129</b>
<b>Comptes d'épargne</b>	<b>-</b>	-	<b>175 610</b>	<b>1 580 492</b>	-	<b>1 756 102</b>
Comptes spéciaux d'épargne	-	-	174 063	1 566 570	-	1 740 633
Autres comptes d'épargne	-	-	1 547	13 922	-	15 469
<b>Dépôts à terme</b>	<b>-</b>	<b>1 174 606</b>	<b>585 805</b>	<b>31 623</b>	-	<b>1 792 034</b>
Comptes à terme	-	617 528	496 645	23 123	-	1 137 296
Bons de caisse	-	7 440	6 660	7 000	-	21 100
Certificats de dépôts	-	427 000	82 500	1 500	-	511 000
Pensions livrées	-	122 638	-	-	-	122 638
<b>Autres sommes dues à la clientèle</b>	<b>-</b>	<b>28 766</b>	<b>116 515</b>	-	-	<b>145 281</b>
<b>Total PA3.1 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) par durée résiduelle</b>	<b>-</b>	<b>2 476 942</b>	<b>1 160 489</b>	<b>1 612 115</b>	-	<b>5 249 546</b>

**PA3.2 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) par type de contrepartie**

(En K. TND)

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autre clientèle	déc.-22
<b>Comptes à vue</b>	<b>2 822</b>	<b>18 433</b>	-	<b>1 534 874</b>	<b>1 556 129</b>
<b>Comptes d'épargne</b>	<b>-</b>	-	-	<b>1 756 102</b>	<b>1 756 102</b>
Comptes spéciaux d'épargne	-	-	-	1 740 633	1 740 633
Autres comptes d'épargne	-	-	-	15 469	15 469
<b>Dépôts à terme</b>	<b>224 355</b>	<b>96 066</b>	-	<b>1 471 613</b>	<b>1 792 034</b>
Comptes à terme	181 855	58 066	-	897 375	1 137 296
Bons de caisse	-	-	-	21 100	21 100
Certificats de dépôts	42 500	38 000	-	430 500	511 000
Pensions livrées	-	-	-	122 638	122 638
<b>Autres sommes dues à la clientèle</b>	<b>-</b>	-	-	<b>145 281</b>	<b>145 281</b>
<b>Total PA3.2 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) par type de contrepartie</b>	<b>227 177</b>	<b>114 499</b>	-	<b>4 907 870</b>	<b>5 249 546</b>

**Note 3.4****PA4 - Emprunts et ressources spéciales***(En K. TND)*

	déc.-22	déc.-21
<b>Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>320 921</b>	<b>392 663</b>
Ressources extérieures	308 873	381 356
Ressources budgétaires	12 048	11 307
<b>Dettes rattachées</b>	<b>3 076</b>	<b>3 450</b>
<b>Total PA4 - Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>323 997</b>	<b>396 113</b>

**PA4.1 - Ventilation des ressources extérieures (hors dette rattachées) par durée résiduelle***(En K. TND)*

	≤ 3 mois	]3mois-1an]	]1an-5ans]	> 5 ans	déc.-22
Emprunts et ressources spéciales	12 903	89 195	180 871	37 952	320 921

**PA4.2 - Ventilation des emprunts et ressources spéciales (hors dettes rattachées) par nature de relation***(En K. TND)*

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autre clientèle	déc.-22
Emprunts et ressources spéciales	-	-	-	320 921	320 921

**Note 3.5****PA5 - Autres Passifs***(En K. TND)*

	déc.-22	déc.-21
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>98 264</b>	<b>115 041</b>
Compensation à régler	74 553	96 515
Comptes d'ajustement devises	1 442	1 185
Agios, crédits à régulariser et divers	22 227	16 680
Siège, succursales et agences	42	661
<b>Provisions</b>	<b>14 096</b>	<b>36 630</b>
Provisions pour risques et charges diverses	5 757	28 479
Provisions pour congés payés	2 635	2 475
Provisions pour créances en hors bilan	5 704	5 676
<b>Créditeurs divers</b>	<b>52 572</b>	<b>47 391</b>
Créditeurs sur opérations d'impôt	21 721	16 604
Créditeurs sur opérations CNSS & Assurance	6 377	5 512
Créditeurs sur opérations BCT	401	426
Créditeurs sur opérations avec le personnel	17 064	16 466
Créditeurs sur opérations sur titres	1 759	1 689
Chèques à payer	4 200	5 882
Autres créditeurs	1 050	812
<b>Total PA5 - Autres Passifs</b>	<b>164 932</b>	<b>199 062</b>

La banque a fait l'objet, courant l'année 2022, d'un contrôle fiscal ponctuel relatif au exercices 2015 et 2016, qui s'est soldé par une notification des résultats. La banque a constitué à cet effet les provisions requises.

**PA5.1 - Provisions pour risques et charges diverses***(En K. TND)*

	déc.-22	déc.-21
Provisions / Débiteurs divers douteux	2 697	2 674
Provisions pour risques et charges diverses	1 881	19 971
Provisions pour affaires en défenses	1 179	834
<b>Total PA5.1 - Provisions pour risques et charges diverses</b>	<b>5 757</b>	<b>28 479</b>

**NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES****Note 3.6****Capitaux Propres***(En K. TND)*

	déc.-22	déc.-21
<b>Capital social</b>	<b>270 000</b>	<b>225 000</b>
<b>Réserves</b>	<b>765 283</b>	<b>715 283</b>
Réserves légales	22 500	22 500
Réserves statutaires	333 264	325 753
Réserves pour réinvestissements exonérés	409 519	367 030
<b>Report à nouveau</b>	<b>4 983</b>	<b>1 621</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>166 317</b>	<b>161 362</b>
<b>Total Capitaux Propres</b>	<b>1 206 583</b>	<b>1 103 266</b>

**Résultat par action***(En K. TND)*

	déc.-22	déc.-21
Résultat net	166 317	161 362
Nombre moyen d'actions (en milliers)	255 000	225 000
<b>Résultat de base / action <sup>(a)</sup></b>	<b>0,652</b>	<b>0,717</b>
<b>Résultat dilué par action <sup>(b)</sup></b>	<b>0,652</b>	<b>0,717</b>

a) Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

b) Le résultat dilué par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.

## Tableau de Variation des Capitaux Propres

(En K. TND)

	Capital social	Réserves légales	Réserves statutaires	Réserves à régime spécial	Réserves pour réinv. exonérés	Report à nouveau	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Total
<b>Capitaux propres au 31.12.2020</b>	<b>225 000</b>	<b>22 500</b>	<b>138 338</b>	<b>-</b>	<b>424 445</b>	<b>108 083</b>	<b>-</b>	<b>102 288</b>	<b>1 020 654</b>
Affectation du résultat N-1	-	-	130 000	-	-	(27 712)	-	(102 288)	-
Reclassement réserves	-	-	57 415	-	(57 415)	-	-	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	(78 750)	-	-	(78 750)
Résultat de l'exercice 2021	-	-	-	-	-	-	-	161 362	161 362
<b>Capitaux propres au 31.12.2021</b>	<b>225 000</b>	<b>22 500</b>	<b>325 753</b>	<b>-</b>	<b>367 030</b>	<b>1 621</b>	<b>-</b>	<b>161 362</b>	<b>1 103 266</b>
Augmentation de capital	45 000	-	(45 000)	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat N-1	-	-	45 000	-	50 000	66 362	-	(161 362)	-
Reclassement réserves	-	-	7 511	-	(7 511)	-	-	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	(63 000)	-	-	(63 000)
Résultat de l'exercice 2022	-	-	-	-	-	-	-	166 317	166 317
<b>Capitaux propres au 31.12.2022</b>	<b>270 000</b>	<b>22 500</b>	<b>333 264</b>	<b>-</b>	<b>409 519</b>	<b>4 983</b>	<b>-</b>	<b>166 317</b>	<b>1 206 583</b>

## NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

## Note 4.1

## HB1 - Cautions, avals et autres garanties données

(En K. TND)

	déc.-22	déc.-21
En faveur des établissements bancaires et financiers	248 565	228 016
En faveur de la clientèle	298 455	248 565
<b>Total</b>	<b>797 942</b>	<b>652 874</b>

Toutes les opérations sont effectuées en hors groupe.

## Note 4.2

## HB2 - Crédits documentaires

(En K. TND)

	déc.-22	déc.-21
Ouverture de crédits documentaires	246 712	304 551
Acceptations à payer	160 536	149 446
<b>Total</b>	<b>407 248</b>	<b>453 997</b>



## Note 4.3

## HB3 - Actifs donnés en garantie

(En K. TND)

	déc.-22	déc.-21
Titres d'État / Appel d'offres BCT & pensions livrées	184 548	160 059
Créances mobilisées / Appel d'offres BCT	130 990	175 531
<b>Total</b>	<b>315 538</b>	<b>335 590</b>

## Note 4.4

## HB4 - Engagements de financement donnés

(En K. TND)

	déc.-22	déc.-21
Crédits en TND notifiés et non utilisés	197 930	186 632
<b>Total</b>	<b>197 930</b>	<b>186 632</b>

Toutes les opérations sont effectuées en hors groupe

## HB4.1 – Ventilation des engagements de financement donnés par type de contrepartie

(En K. TND)

	déc.-22	déc.-21
En faveur de la clientèle	197 930	186 632
<b>Total</b>	<b>197 930</b>	<b>186 632</b>

## Note 4.5

## HB6 - Engagements de financement reçus

(En K. TND)

	déc.-22	déc.-21
Emprunts en devises à court terme notifiés non utilisés	-	1 237
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>1 237</b>

## HB6.1 – Ventilation des engagements de financement reçus par type de contrepartie

(En K. TND)

	déc.-22	déc.-21
Reçus des établissements bancaires et financiers	-	-
Reçus de la clientèle	-	1 237
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>1 237</b>

## Note 4.6

### HB7 - Garanties reçues

(En K. TND)

	déc.-22	déc.-21
Garanties reçues de l'État	232 471	105 699
Garanties reçues du fonds national de garantie & SOTUGAR	5 942	6 995
Garanties reçues des organismes d'assurances et des banques	43 620	44 266
Garanties reçues sous forme d'actifs financiers	113 870	115 870
Garanties hypothécaires	2 334 610	2 232 767
Contre-garanties reçues des établissements financiers	127 338	116 736
<b>Total</b>	<b>2 857 851</b>	<b>2 622 333</b>

Il est à noter que les garanties reçues sous forme de dépôts affectés totalisent, au 31 décembre 2022, un montant de 76.918 KDT.

# NOTES RELATIVES À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

## Note 5.1

### PR1 - Intérêts et revenus assimilés

(En K. TND)

	déc.-22	déc.-21
<b>Produits sur opérations interbancaires</b>	<b>7 658</b>	<b>4 986</b>
<b>Produits sur opérations avec la clientèle</b>	<b>483 500</b>	<b>436 640</b>
Revenus des opérations de crédits	408 353	373 320
Revenus des comptes débiteurs	42 631	37 970
Commissions sur avals et cautions	7 681	6 244
Report déport sur change à terme	13 701	8 196
Produits sur opérations de leasing	11 134	10 910
<b>Total PR1 - Intérêts et revenus assimilés</b>	<b>491 158</b>	<b>441 626</b>

## Note 5.2

### PR2 - Commissions

(En K. TND)

	déc.-22	déc.-21
Commissions sur comptes	15 621	15 645
Opérations guichet et opérations diverses	3 691	3 423
Opérations sur titres	5 398	4 371
Opérations avec l'étranger	8 027	7 437
Commissions sur moyens de paiement	21 085	17 698
Commissions de gestion	23 401	21 907
<b>Total PR2 - Commissions</b>	<b>77 223</b>	<b>70 481</b>

## Note 5.3

### PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

(En K. TND)

	déc.-22	déc.-21
<b>Gains nets sur titres de transaction</b>	<b>3 837</b>	<b>2 905</b>
Intérêts sur titres de transactions	3 837	2 844
Plus-value de cessions sur titres de transactions	-	61
<b>Gains nets sur opérations de change</b>	<b>27 415</b>	<b>18 675</b>
Différences de change sur opérations monétiques	(1 096)	(899)
Produits sur change manuel	3 291	1 967
Produits sur opérations de change au comptant	25 220	17 607
Bénéfices sur opérations de change à terme	-	-
<b>Total PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières</b>	<b>31 252</b>	<b>21 580</b>

## Note 5.4

### PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement

(En K. TND)

	déc.-22	déc.-21
Revenus des obligations et des Bons du Trésor	72 009	53 811
Revenus des titres de participation	3 205	3 024
Revenus des parts dans les entreprises associées	1 956	3 902
Revenus des parts dans les entreprises liées	15 710	10 592
<b>Total PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement</b>	<b>92 880</b>	<b>71 329</b>

## Note 5.5

### CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées

(En K. TND)

	déc.-22	déc.-21
Charges sur opérations interbancaires	12 483	11 115
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	227 283	186 329
Intérêts sur emprunts et ressources spéciales	20 912	25 649
<b>Total CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées</b>	<b>260 678</b>	<b>223 093</b>

## Note 5.6

## CH2 - Commissions encourues

(En K. TND)

	déc.-22	déc.-21
Charges sur opérations de retrait monétique	6 129	2 992
Frais d'interchange émis	1 356	1 092
Autres commissions	493	220
<b>Total CH2 - Commissions encourues</b>	<b>7 978</b>	<b>4 304</b>

## Note 5.7

## PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs

(En K. TND)

	déc.-22	déc.-21
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances	38 494	8 879
Dotations nettes aux provisions pour passifs	2 208	4 681
Pertes sur créances irrécouvrables	794	485
Récupération sur créances comptabilisées en perte	(1 016)	(368)
<b>Total PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs</b>	<b>40 480</b>	<b>13 677</b>

## Note 5.8

## PR6/CH5 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

(En K. TND)

	déc.-22	déc.-21
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres en portefeuille	1 665	10 159
Pertes subies sur les titres en portefeuille	199	896
Plus-values réalisées sur titres en portefeuille	(740)	(13 974)
Frais de gestion du portefeuille	7 570	4 823
<b>Total PR6/CH5 - Dot. aux prov. et corrections de valeurs sur portefeuille d'invest.</b>	<b>8 694</b>	<b>1 904</b>

## Note 5.9

## PR7 - Autres produits d'exploitation

(En K. TND)

	déc.-22	déc.-21
Revenus des immeubles	767	739
Autres	438	408
<b>Total PR7 - Autres produits d'exploitation</b>	<b>1 205</b>	<b>1 147</b>



## Note 5.10

## CH6 - Frais du Personnel

(En K. TND)

	déc.-22	déc.-21
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>77 891</b>	<b>68 876</b>
Masse salariale	61 778	54 453
Charges sociales	14 860	13 310
Charges fiscales	1 253	1 113
<b>Avantages au personnel</b>	<b>24 500</b>	<b>24 717</b>
Dotation au régime d'intéressement	16 647	16 236
Prime de départ à la retraite	4 033	5 230
Autres charges sociales liées au personnel	3 820	3 251
<b>Récupération sur personnel en détachement</b>	<b>(2 954)</b>	<b>(924)</b>
<b>Total CH6 - Frais du Personnel</b>	<b>99 437</b>	<b>92 669</b>

## Note 5.11

## CH7 - Charges générales d'exploitation

(En K. TND)

	déc.-22	déc.-21
Télécommunication & courriers	1 768	1 618
Maintenance et entretien	4 605	4 166
Services externes d'exploitation	8 968	6 872
Achats de biens consommables	3 180	2 709
Communication, marketing et documentation	945	591
Assurances, droits et taxes	13 990	12 912
Jetons de présence au conseil d'administration	549	470
Autres services extérieurs	3 425	3 693
<b>Total CH7 - Charges générales d'exploitation</b>	<b>37 430</b>	<b>33 031</b>

## CH7.1 - Défalcation entre frais d'exploitation non bancaire et autres charges générales d'exploitation

(En K. TND)

	déc.-22	déc.-21
Frais d'exploitation non bancaire	34 931	30 804
Autres charges générales d'exploitation	2 499	2 227
<b>Total CH7 - Charges générales d'exploitation</b>	<b>37 430</b>	<b>33 031</b>



### Note 5.12

#### CH8 - Dotations aux amortissements sur immobilisations

(En K. TND)

	déc.-22	déc.-21
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	1 644	1 583
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	6 454	6 812
<b>Total CH8 - Dotations aux amortissements</b>	<b>8 098</b>	<b>8 395</b>

### Note 5.13

#### PR8/CH9 - Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

(En K. TND)

	déc.-22	déc.-21
Plus ou moins-value sur cession d'éléments d'actifs immobilisés	284	540
Autres gains ou pertes ordinaires	(91)	(7 394)
<b>Total PR8/CH9 - Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires</b>	<b>193</b>	<b>(6 854)</b>

### Note 5.14

#### CH11 - Impôts sur les bénéfices

(En K. TND)

	déc.-22	déc.-21
Impôts sur les sociétés	58 151	56 068
Contribution sociale de solidarité	6 648	4 806
<b>Total CH11 - Impôts sur les bénéfices</b>	<b>64 799</b>	<b>60 874</b>



## NOTES SUR L'ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

### Note 6.1

#### FL1 - Produits d'exploitation bancaire encaissés

(En K. TND)

	déc.-22	déc.-21
Intérêts et revenus assimilés	491 158	441 626
Commissions en produits	77 223	70 481
Gains sur portefeuille-titres commercial et autres produits financiers	31 252	21 580
Ajustement des comptes de bilan	(11 933)	527
<b>Total FL1 - Produits d'exploitation bancaire encaissés</b>	<b>587 700</b>	<b>534 214</b>

### Note 6.2

#### FL2 - Charges d'exploitation bancaire décaissées

(En K. TND)

	déc.-22	déc.-21
Intérêts, commissions encourus et charges assimilées	(268 656)	(227 397)
Ajustement des comptes de bilan	21 847	(3 848)
<b>Total FL2 - Charges d'exploitation bancaire décaissées</b>	<b>(246 809)</b>	<b>(231 245)</b>

### Note 6.3

#### Flux de trésorerie affectés à des activités de financement

Les dividendes versés par la Banque de Tunisie courant l'exercice 2022 ont été calculés conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2022. Ils se sont élevés à 63.000 mille dinars.

### Note 6.4

#### Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice

(En K. TND)

	déc.-22	déc.-21
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	437 250	262 884
Créances sur les établissements bancaires et financiers	167 148	193 733
Portefeuille titres commercial	40 000	104 000
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(18 923)	(32 421)
<b>Total Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice</b>	<b>625 475</b>	<b>528 196</b>

## AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### Note 7.1

#### Défalcation entre créances sur les établissements bancaires et créances sur les établissements financiers

(En K. TND)

	déc.-22	déc.-21
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	31 536	31 172
Prêts aux établissements bancaires	135 614	162 561
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	42	46
<b>Total créances sur établissements bancaires</b>	<b>167 192</b>	<b>193 779</b>
Prêts aux établissements financiers	81 299	74 666
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	2 344	2 018
<b>Total créances sur établissements financiers</b>	<b>83 643</b>	<b>76 684</b>
<b>Total</b>	<b>250 835</b>	<b>270 463</b>

### Note 7.2

#### Ventilation des crédits leasing

(En K. TND)

	déc.-22	déc.-21
Leasing mobilier	103 243	96 922
Leasing immobilier	4 880	5 610
<b>Total</b>	<b>108 123</b>	<b>102 532</b>

### Note 7.3

#### Ventilation des créances performantes / non performantes

(En K. TND)

	déc.-22	déc.-21
Engagements Bilan non performants	548 127	500 293
Engagements Hors bilan non performants	5 875	5 701
<b>Total créances non performantes</b>	<b>554 002</b>	<b>505 994</b>
Engagements Bilan performants	5 321 980	4 947 679
Engagements Hors bilan performants	900 859	852 602
<b>Total créances performantes</b>	<b>6 222 839</b>	<b>5 800 281</b>
<b>Total créances</b>	<b>6 776 841</b>	<b>6 306 275</b>
<b>Taux des créances non performantes</b>	<b>8,17%</b>	<b>8,02%</b>
Provisions Bilan	353 844	328 202
Provisions Hors Bilan	5 704	5 676
<b>Stock provisions fin d'exercice</b>	<b>359 548</b>	<b>333 878</b>
Agios réservés	46 151	40 798
<b>Taux de couverture par les provisions et agios réservés</b>	<b>73,23%</b>	<b>74,05%</b>



### Note 7.4

#### Concentration des créances sur la clientèle au bilan, par secteur d'activité

(En K. TND)

	déc.-22	déc.-21
<b>Crédits aux professionnels</b>	<b>4 124 940</b>	<b>3 763 166</b>
Agriculture	136 863	132 498
Industrie manufacturière	1 338 111	1 072 571
Autres industries	88 582	63 955
BTP	102 779	131 482
Commerce	827 260	839 999
Tourisme	347 484	390 140
Autres services	1 061 848	944 545
Entrepreneurs individuel	222 013	187 976
<b>Crédits aux particuliers</b>	<b>1 745 167</b>	<b>1 684 806</b>
<b>Total</b>	<b>5 870 107</b>	<b>5 447 972</b>

### Note 7.5

#### Concentration des créances sur la clientèle au bilan, par zone géographique

(En K. TND)

	déc.-22	déc.-21
Zone Nord Est	3 881 368	3 632 446
Zone Nord-Ouest	434 128	406 172
Zone Centre	1 277 428	1 158 567
Zone Sud	277 183	250 787
<b>Total</b>	<b>5 870 107</b>	<b>5 447 972</b>

### Note 7.6

#### Concentration des créances sur la clientèle en hors bilan, par secteur d'activité

(En K. TND)

	déc.-22	déc.-21
<b>Crédits aux professionnels</b>	<b>904 971</b>	<b>853 469</b>
Agriculture	3 071	3 892
Industrie manufacturière	231 570	280 287
Autres industries	7 876	11 586
BTP	166 420	127 878
Commerce	371 157	336 073
Tourisme	12 007	268
Autres services	109 345	90 709
Entrepreneurs individuel	3 525	2 776
<b>Crédits aux particuliers</b>	<b>1 763</b>	<b>4 834</b>
<b>Total</b>	<b>906 734</b>	<b>858 303</b>



### Note 7.7

#### Concentration des créances sur la clientèle en hors bilan, par secteur d'activité

(En K. TND)

	déc.-22	déc.-21
Zone Nord Est	817 956	743 280
Zone Nord-Ouest	2 223	5 650
Zone Centre	76 334	102 654
Zone Sud	10 221	6 719
<b>Total</b>	<b>906 734</b>	<b>858 303</b>

### Note 7.8

#### Engagements pour lesquels les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice et les revenus

(En K. TND)

	Engagements Bilan	Engagements hors bilan	Total Engagements	Revenus réservés
Engagements Classe 5 (contentieux)	279 617	4 256	283 873	28 221
Engagements Classe 4	197 800	1 293	199 093	15 201
Engagements Classe 3	26 450	299	26 749	1 850
Engagements Classe 2	44 260	27	44 287	879
<b>Total des engagements non performantes</b>	<b>548 127</b>	<b>5 875</b>	<b>554 002</b>	<b>46 151</b>
Engagements Classe 1	339 724	7 459	347 183	
Engagements Classe 0	4 982 256	893 400	5 875 656	
<b>Total Engagements</b>	<b>5 870 107</b>	<b>906 734</b>	<b>6 776 841</b>	<b>46 151</b>



### Note 7.9

#### Ventilation des crédits sur ressources extérieures par risque

(En K. TND)

	déc.-22	% Risque BT
<b>Crédits sur ressources budgétaire</b>	<b>8 158</b>	
Dotation FONAPRA	766	0%
Fonds Taahil	295	100%
Crédit premier logement	5 787	0%
Ligne BCT AR PME	504	100%
DOTATION BUDG-300MTND-COVID	806	0%
<b>Crédits sur ressources extérieures</b>	<b>226 816</b>	
LIGNE ITALIE-73M.EUR-C2013/06ROS	2 529	100%
LIGNE BEI PGVI TR1-100M.EUR-FI N	12 316	100%
LIGNE BERD-30M.EUR-Cv.46342	1 565	100%
LIGNE ESP-18.030M.EUR-C.2002/06	88	100%
LIGNE KFW-50M.EUR-CV.2011-6	10 019	100%
LIGNE BEI PGVI TR2-100M.EUR-CV.82396	18 732	100%
LIGNE BEI-50M.EUR-CV85177	61 704	100%
LIGNE BERD 50M.EUR LOAN II-CV49541	29 918	100%
LIGNE BEI PGVI TR3-100M.EUR	56 202	100%
LIGNE BEI PGVI TR4-100M.EUR	30 586	100%
LIGNE FADES 20 MUSD	3 157	100%
<b>Total</b>	<b>234 974</b>	

La banque a obtenu l'accord de financement des bailleurs de fonds pour tous les encours de crédits

### Note 7.10

#### Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) selon l'éligibilité au refinancement

(En K. TND)

	Refinçable	Non Refinçable	déc.-22
Comptes ordinaires débiteurs	-	330 646	<b>330 646</b>
Crédits sur ressources ordinaires	604 316	4 081 580	<b>4 685 896</b>
Créances sur crédit-bail	-	108 123	<b>108 123</b>
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	-	7 086	<b>7 086</b>
Crédits sur ressources spéciales	387	234 587	<b>234 974</b>
Créances impayés douteuses	-	339 856	<b>339 856</b>
<b>Total</b>	<b>604 703</b>	<b>5 101 878</b>	<b>5 706 581</b>

### Note 7.11

#### Défalcation entre dépôts et avoirs des établissements bancaires et dépôts et avoirs des établissements financiers

(En K. TND)

	déc.-22	déc.-21
<b>Dépôts des établissements bancaires</b>	<b>8 357</b>	<b>21 553</b>
Banques et correspondants étrangers	8 299	20 941
Emprunts auprès des établissements bancaires	-	563
Dettes rattachées	58	49
<b>Dépôts des établissements financiers</b>	<b>10 624</b>	<b>10 917</b>
Emprunts auprès des établissements financiers	10 624	10 917
<b>Total</b>	<b>18 981</b>	<b>32 470</b>

### Note 7.12

#### Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par type de dette (matérialisée par des titres ou non matérialisée)

(En K. TND)

	Matérialisées par des titres	Non matérialisées par des titres	déc.-22
<b>Dépôts à vue des établissements financiers</b>	-	<b>18 923</b>	<b>18 923</b>
Banques et correspondants étrangers	-	8 299	8 299
Organismes financiers spécialisés	-	10 624	10 624
<b>Emprunts auprès des établissements financiers</b>	-	-	-
Emprunts en dinars	-	-	-
Emprunts en devises	-	-	-
<b>Total</b>	-	<b>18 923</b>	<b>18 923</b>



### Note 7.13

#### Données d'identification des sociétés rentrant dans le périmètre de consolidation

(En K. TND)

	déc.-22			déc.-21		
	Capital	Total Bilan	Résultat	Capital	Total Bilan	Résultat
Astree	30 000	764 430	17 104	30 000	686 764	21 056
Société du pôle de compétitivité de Bizerte	15 000	18 206	(306)	15 000	18 969	732
Placements de Tunisie Sicaf	10 000	18 237	3 169	10 000	18 972	3 957
Générale de participation SICAF	20 000	24 561	2 062	20 000	22 998	242
Banque de Tunisie SICAR	5 000	344 270	4 171	5 000	331 954	4 025
Transport de fonds de Tunisie	100	281	(7)	100	377	149
La foncière des oliviers FOSA	125	523	157	125	567	173
Société de participation et de promotion des investissements	760	1 712	46	760	1 665	44
SPFT Carthago	45 503	59 629	4 346	45 503	55 915	929
Société Club Aquarius de Nabeul	3 652	11 353	262	3 652	11 090	68
Sicav Croissance	14 892	15 639	1 839	13 120	13 818	663
Sicav Rendement	434 386	457 005	25 364	405 523	425 359	24 524
Société de Bourse de Tunis	1 000	3 637	65	1 000	2 459	56
Générale immobilière de Tunisie	8 000	8 649	157	8 000	8 827	255

### Note 7.14

#### Ventilation des actifs donnés en garantie et dettes respectives

(En K. TND)

	déc.-22		
	Dettes - PA1	Dettes - PA3	Total
Titres d'État / Appel d'offres BCT & pensions livrées	60 939	123 609	184 548
Créances mobilisées / Appel d'offres BCT	130 990	-	130 990
<b>Total</b>	<b>191 929</b>	<b>123 609</b>	<b>315 538</b>

### Note 7.15

#### Engagements en devises sur opérations de change

(En K. TND)

	déc.-22	déc.-21
Devises vendues au comptant à livrer	19 743	12 538
Devises achetées au comptant à recevoir	30 680	109 149
Devises achetées à terme à recevoir	70 601	179 558
<b>Total</b>	<b>121 024</b>	<b>301 245</b>



## TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

### Note 8. Transactions avec les parties liées

Les parties liées sont décrites comme ci-dessous :

- Les entreprises qui directement, ou indirectement par le biais d'un ou de plusieurs intermédiaires, contrôlent, ou sont contrôlées par, ou sont placées sous contrôle conjoint de, l'entreprise présentant des états financiers. (Ceci comprend les sociétés holdings et les filiales directes et indirectes) ;
- Les entreprises associées ;
- Les personnes physiques détenant, directement ou indirectement, une part des droits de vote de l'entreprise présentant des états financiers, qui leur permet d'exercer une influence notable sur l'entreprise, et les membres proches de la famille de ces personnes ;
- Les principaux dirigeants, c'est à dire les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entreprise présentant les états financiers, y compris les administrateurs et les dirigeants de sociétés ainsi que les membres proches des familles de ces personnes ;
- Les entreprises dans lesquelles une part substantielle dans les droits de vote est détenue, directement ou indirectement, par toute personne citée dans (3) ou (4), ou sur lesquelles une telle personne peut exercer une influence notable. Ceci inclut les entreprises détenues par les administrateurs ou les actionnaires principaux de l'entreprise présentant les états financiers, et les entreprises qui ont un de leurs principaux dirigeants en commun avec l'entreprise présentant les états financiers

En application des dispositions décrites ci-dessus, les principales transactions avec ces parties ayant des effets sur les comptes de la Banque de Tunisie arrêtés au 31 décembre 2022 se présentent comme suit :

#### 8.1. Opérations avec Société de Bourse de Tunisie SBT (Entité sous contrôle)

La BT a conclu plusieurs conventions avec la SBT. En vertu de ces conventions la BT assure une action commerciale au profit de la SBT, en rémunération de ces services, SBT rétrocède à la BT 50% de ses commissions de courtage.

La BT met à la disposition de la SBT les locaux et les moyens logistiques nécessaires à son fonctionnement. La BT affecte au profit de SBT son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes semestriellement.

(En. TND / HT)

	déc.-22
Commissions de gestion	119 161
Loyer matériel	29 364
Loyer locaux	15 513
Commissions de dépôt (FCP)	21 405
Personnel en détachement	634 658
Commissions sur comptes	200
Commissions sur moyens de paiement	154
Jetons de présence	3 300
Dividendes	49 494
<b>Total des produits</b>	<b>873 249</b>
Intérêts sur dépôts	5 503
<b>Total des charges</b>	<b>5 503</b>
Dépôts à vue	639 903
Comptes à terme	80 000
<b>Total des passifs</b>	<b>719 903</b>



### 8.2. Opérations avec SICAV Rendement (Entités sous influence notable)

(En TND / HT)

	déc.-22
Commissions de dépôt	2 374 690
Commissions sur moyens de paiement	1
Dividendes	1 907 762
<b>Total des produits</b>	<b>4 282 453</b>
Intérêts sur dépôts	9 130 544
<b>Total des charges</b>	<b>9 130 544</b>
Dépôts à vue	18 422 813
Comptes à terme	55 094 000
Certificats de dépôt	40 000 000
<b>Total des passifs</b>	<b>113 516 813</b>

La BT assure pour le compte de SICAV RENDEMENT les fonctions de dépositaire exclusif des titres et des fonds. En rémunération de ces prestations, la BT perçoit des commissions de dépôt à hauteur de 0,6% de l'actif net de Sicav Rendement.

### 8.3. Opérations avec SICAV Croissance (Entités sous influence notable)

(En TND / HT)

	déc.-22
Commissions de dépôt	12 317
Dividendes	45 245
Commissions sur moyens de paiement	20
<b>Total des produits</b>	<b>57 582</b>
Intérêts sur dépôts	200 005
<b>Total des charges</b>	<b>200 005</b>
Dépôts à vue	10 616
Comptes à terme	2 972 000
Certificats de dépôt	500 000
<b>Total des passifs</b>	<b>3 482 616</b>

La BT assure pour le compte SICAV CROISSANCE les fonctions de dépositaire exclusif des titres et des fonds. En rémunération de ces prestations, la BT perçoit des commissions de dépôt à hauteur de 0,1% de l'actif net de Sicav Croissance.

**8.4. Opérations avec Foncière des oliviers (Entité sous contrôle)**

(En TND / HT)

	déc.-22
Services financiers	4 900
Droits de garde de titres	512
Loyer locaux	9 773
Dividendes	66 000
Commissions sur comptes	100
Commissions sur moyens de paiement	22
<b>Total des produits</b>	<b>81 307</b>
Dépôts à vue	183 283
<b>Total des passifs</b>	<b>183 283</b>

La Banque de Tunisie perçoit une rémunération brute facturée à FOSA au titre du service financier et location de locaux fournis.

**8.5. Opérations avec Placements de Tunisie SICAF (Entité sous contrôle)**

(En TND / HT)

	déc.-22
Services financiers	65 200
Droits de garde de titres	83 669
Loyer locaux	9 773
Jetons de présence	3 000
Commissions sur comptes	175
Commissions sur moyens de paiement	26
Dividendes	1 516 133
<b>Total des produits</b>	<b>1 677 976</b>
Intérêts sur dépôts	64 186
<b>Total des charges</b>	<b>64 186</b>
Dépôts à vue	9 011
Certificats de dépôt	1 000 000
<b>Total des passifs</b>	<b>1 009 011</b>

La BT met à la disposition de Placements de Tunisie SICAF les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité moyennant une rémunération annuelle. Cette rémunération couvre également le service financier assuré par la BT à Placements de Tunisie SICAF.

**8.6. Opérations avec ASTREE (Entité sous contrôle)**

(En TND / HT)

	déc.-22
Services financiers	41 900
Personnel en détachement	165 037
Loyer locaux archivage	14 775
Droits de garde de titres	145 946
Jetons de présence	12 000
Dividendes	8 453 172
Commissions diverses	6 296 960
Commissions sur moyens de paiement	28 558
<b>Total des produits</b>	<b>15 158 348</b>
Prime assurance multirisques	650 554
Prime assurance groupe/charge sociale	2 268 592
Prime épargne complémentaire retraités	293 441
Loyer locaux agences bancaire	56 232
Prime assurance (Contrat de gestion des départs à la retraite)	4 511 439
Intérêts sur dépôts	14 908 739
Jetons de présence	30 960
<b>Total des charges</b>	<b>22 719 957</b>
Dépôts à vue	1 432 402
Comptes à terme	29 500 000
Certificats de dépôt	181 775 000
<b>Total des passifs</b>	<b>212 707 402</b>

La BT a conclu avec l'ASTREE une convention de service financier et d'administration des titres formant son capital. La BT perçoit une rémunération annuelle au titre de ses services.

De son côté, la BT loue à l'ASTREE un local destiné à abriter les archives de la société ASTREE.

De plus, la BT affecte au profit de l'Astrée son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement.

**8.7. Opérations avec DIRECT PHONE SERVICES (part substantielle dans les droits de vote)**

(En TND / HT)

	déc.-22
Services financiers	20 764
Loyer locaux	277 325
Commissions sur moyens de paiement	2 892
Intérêts sur dépôts	12 223
<b>Total des produits</b>	<b>313 204</b>
Dépôts à vue	2 139 697
<b>Total des passifs</b>	<b>2 139 697</b>



La BT loue des locaux à DPS pour le besoin de son activité en Tunisie. Aussi, la BT est chargée des services financiers de DPS moyennant une rémunération annuelle.

### 8.8. Opérations avec SPFT CARTHAGO (Entité sous contrôle)

(En TND / HT)

	déc.-22
Services financiers	24 500
Loyer locaux	19 547
Commissions sur compte	200
Commissions sur moyens de paiement	125
Jetons de présence	16 000
Dividendes	273 014
<b>Total des produits</b>	<b>333 386</b>
Intérêts sur dépôts	795 521
<b>Total des charges</b>	<b>795 521</b>
Dépôts à vue	32 997
Certificats de dépôt	12 000 000
<b>Total des passifs</b>	<b>12 032 997</b>

La BT a conclu une convention avec SPFT CARTHAGO en vertu de laquelle la BT héberge le siège social de cette société et lui assure un service financier moyennant une rémunération annuelle.

### 8.9. Opérations avec SCAN CLUB ACQUARUS NABEUL (Entité sous contrôle)

(En TND / HT)

	déc.-22
Services financiers	16 300
Loyer locaux	19 547
Commissions sur compte	200
Commissions sur moyens de paiement	49
<b>Total des produits</b>	<b>36 096</b>
Dépôts à vue	24 476
<b>Total des passifs</b>	<b>24 476</b>

La BT assure les services financiers de la SCAN (filiale de SPFT CARTHAGO) moyennant une rémunération annuelle. La BT loue des locaux à SCAN CLUB pour le besoin de son activité.



### 8.10. Opérations avec la Générale de Participations (Entité sous contrôle)

(En TND / HT)

	déc.-22
Services financiers	65 200
Droits de garde de titres	28 142
Loyer locaux	9 773
Commissions sur comptes	179
Commissions sur moyens de paiement	20
Jetons de présence	3 000
Dividendes	3
<b>Total des produits</b>	<b>106 317</b>
Dépôts à vue	731
<b>Total des passifs</b>	<b>731</b>

La BT a conclu une convention avec la société Générale de Participations en vertu de laquelle la BT héberge le siège social de cette société et lui assure un service financier. Par ailleurs, la BT facture à la générale de participations des droits de garde sur les titres en dépôt.

### 8.11. Opérations avec la Générale Immobilière de Tunisie GIT SA (Entité sous contrôle)

(En TND / HT)

	déc.-22
Services financiers	16 300
Loyer locaux	19 547
Commissions sur compte	200
Commissions sur moyens de paiement	30
<b>Total des produits</b>	<b>36 077</b>
Dépôts à vue	221 338
<b>Total des passifs</b>	<b>221 338</b>

La BT a conclu une convention avec la GIT SA en vertu de laquelle la BT héberge le siège social de cette société et lui assure un service financier et administratif moyennant une rémunération annuelle.

### 8.12. Opérations avec BT SICAR (Entité sous contrôle)

En vertu de la convention de gestion de fonds à capital risque, BT SICAR assure pour le compte de la BT la gestion des fonds déposés auprès d'elle.

(En TND / HT)

	déc.-22
Services financiers	12 000
Loyer locaux	16 289
Personnel en détachement	247 977
Commissions sur compte	100
Commissions sur moyens de paiement	55
Dividendes	4 998 400
<b>Total des produits</b>	<b>5 274 821</b>
Commissions de gestion	2 883 779
Commissions de performance	4 430 514
Commissions de rendement	255 425
<b>Total des charges</b>	<b>7 569 718</b>
Dépôts à vue	51 204
<b>Total des passifs</b>	<b>51 204</b>

En rémunération de sa gestion, BT SICAR perçoit une commission de 1% l'an déterminée sur la base des actifs valorisés à la fin de chaque année (Titres cotés évalués à la valeur boursière, titres non cotés évalués à la valeur nominale). Elle perçoit, également, une commission de performance égale à 20% du montant des plus-values réalisées, et une commission de rendement égale à 10% des produits des placements réalisés par le fonds.

La BT assure des services financiers à BT SICAR moyennant une rémunération annuelle.

La BT met à disposition de la BT SICAR des locaux moyennant un loyer annuel.

La BT affecte au profit de la BT SICAR son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes semestriellement.

### 8.13. Opérations avec BFCM - Banque Fédérative du Crédit Mutuel (Entité exerçant une influence notable sur la BT)

(En TND / HT)

	déc.-22
Droits de garde sur titres	65 589
Commissions sur moyens de paiement	72
<b>Total des produits</b>	<b>65 661</b>
Dépôts à vue	684 402
<b>Total des passifs</b>	<b>684 402</b>

La Banque de Tunisie a conclu, le 17 juillet 2006, une convention avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuelle «B.F.C.M», en vertu de laquelle elle agit en tant que sous-dépositaire de titres et espèces en Tunisie pour le compte de la «B.F.C.M» ou de ses clients. En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération fixée suivant un barème convenu entre les deux parties. Cette convention est conclue pour une période de 180 jours calendaires renouvelables par tacite reconduction.



### 8.14 Opérations avec Transport de Fonds de Tunisie - TFT (Entité sous contrôle)

La Banque perçoit un loyer annuel payable trimestriellement.

La BT affecte au profit de la TFT son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement.

(En TND / HT)

	déc.-22
Droit de garde de Titres	1
Commissions sur moyens de paiement	9
<b>Total des produits</b>	<b>10</b>
Dépôts à vue	1 360
<b>Total des passifs</b>	<b>1 360</b>

### 8.15. Opérations avec SPPI-SICAR (Entité sous contrôle)

(En TND / HT)

	déc.-22
Services financiers	3 000
Droit de garde de Titres	12
Loyer locaux	2 000
Commissions sur compte	100
Commissions sur moyens de paiement	8
<b>Total des produits</b>	<b>5 120</b>
Dépôts à vue	44 457
<b>Total des passifs</b>	<b>44 457</b>

La BT a conclu une convention avec SPPI-SICAR en vertu de laquelle la Banque de Tunisie est chargée de la tenue de la gestion comptable de la SPPI-SICAR, de l'organisation des conseils d'administration et des assemblées Générales.

De plus la BT loue à SPPI-SICAR un bureau pour abriter son siège social.

### 8.16. Opérations avec la société International Information développement| IID

(En TND / HT)

	déc.-22
Services financiers	20 764
Commissions sur moyens de paiement	3 712
Dividendes	181 170
<b>Total des produits</b>	<b>205 646</b>
Dépôts à vue	850 763
<b>Total des passifs</b>	<b>850 763</b>

La BT assure les services financiers de IID moyennant une rémunération annuelle.



### 8.17. Opérations avec la société Pôle de compétitivité de Bizerte | SPCB

(En TND / HT)

	déc.-22
Commissions sur comptes	300
Commissions sur moyens de paiement	1 156
Jetons des présence	5 000
Dividendes	311 000
<b>Total des produits</b>	<b>317 456</b>
Intérêts sur dépôts	45 132
<b>Total des charges</b>	<b>45 132</b>
Dépôts à vue	180 684
<b>Total des passifs</b>	<b>180 684</b>

### 8.18. Opérations avec les dirigeants

La rémunération des dirigeants au titre de l'exercice 2022 se détaille comme suit :

(En K TND)

	Directeur général		Directeurs généraux adjoints		Membres du conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Dont passifs au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Dont passifs au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Dont passifs au 31/12/2022
<b>Avantages à court terme</b>	<b>1 035</b>	<b>309</b>	<b>726</b>	<b>160</b>	<b>475</b>	-
Dont émoluments et salaires	1 000	300	570	127	-	-
Dont charges sociales & fiscales	30	9	149	33	-	-
Dont avantages en nature	5	-	7	-	-	-
Dont jetons de présence	-	-	-	-	475	-
<b>Avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>270</b>	<b>81</b>	<b>114</b>	<b>114</b>	-	-
<b>Indemnité de fin de contrat de travail</b>	<b>910</b>	<b>910</b>	<b>353</b>	-	-	-
Dont charges sociales & fiscales	21	21	73	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2 215</b>	<b>1 300</b>	<b>1 193</b>	<b>274</b>	<b>475</b>	-

### Note 9. Evènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 20 mars 2023. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus après cette date.



# RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS

## DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie

## I-RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS

### Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque de Tunisie qui comprennent le bilan ainsi que l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, annexés au présent rapport, font apparaître un total bilan de 7 210 529 KDT et un bénéfice net de 166 317 KDT.

A notre avis, les états financiers ci-joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque de Tunisie au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

### 1) Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

#### • Description du point clé de l'audit

De par son activité, la banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants et de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau d'appréciation élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Au 31 décembre 2022, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 5 299 344 KDT et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 445 039 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'informations sur ces postes des états financiers sont présentées respectivement dans les notes aux états financiers n° 1.1 et n° 2.3.

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que l'évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle constitue un point clé d'audit.

#### • Réponses d'audit apportées

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre banque et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par la banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire ; et
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives et additionnelles mis en place par la banque.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 (telle que modifiée et complétée par les textes subséquents) relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements ; et
- Nous avons examiné les valeurs des garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécié les hypothèses et jugements retenus par la banque.



Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

### 2) Evaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation

#### • Description du point clé de l'audit

La banque détient un portefeuille de titres de participation d'une valeur brute de 427 118 KDT au 31 décembre 2022. La provision constatée sur ces titres s'élève à 59 471 KDT.

A la date d'arrêté des états financiers, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition de ces titres à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés, comme indiqué au niveau de la note aux états financiers n° 1.2.2.

Les provisions pour dépréciation des titres de participation représentent la meilleure appréciation par la direction des pertes subies ou estimées à la date de clôture.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres non cotés est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la banque et du jugement nécessaire à l'appréciation de la juste valeur.

#### • Réponses d'audit apportées

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier les procédures de contrôle mises en place par la banque dans le cadre du processus d'évaluation des titres non cotés ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par la banque et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres non cotés au regard des critères prévus par les normes comptables applicables en la matière ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution du portefeuille d'investissement et des dépréciations ;
- A travers un échantillon étendu, nous avons vérifié que les participations présentant des indices de dépréciation ont été identifiées et que les provisions y associées ont été convenablement estimées ; et
- Vérifier le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

### 3) La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

#### • Description du point clé de l'audit

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par la banque s'élèvent au 31 décembre 2022 à 568 381 KDT et représentent 82% du total des produits d'exploitation bancaire.

Les notes aux états financiers 1.6.1 «La constatation des intérêts », 1.6.2 «La constatation des commissions» et 1.8 «Le processus de réservation des produits», au niveau de la partie principes et méthodes comptables, décrivent les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions et les spécificités des règles de leur comptabilisation, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.



### • Réponses d'audit apportées

Nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation, par nos experts en technologie de l'information, des contrôles informatisés en place ;
- La réalisation de tests pour vérifier le fonctionnement effectif des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables avec notamment les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, l'évolution des encours, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et particulièrement les règles de reconnaissance des intérêts et agios sur les relations classées ; et
- La vérification du caractère approprié et suffisant des informations correspondantes fournies dans les notes aux états financiers.

### Paragraphe d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant :

Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers 1.1.4.b «Provisions collectives» et en application de la circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué, par prélèvement sur les résultats, des provisions à caractère général dites «Provisions collectives» pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n° 91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire n°2023-02 du 24 février 2023. Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de 12 824 KDT au titre de l'exercice 2022.

Ainsi, le solde des provisions collectives constituées par la banque au 31 décembre 2022, s'élève à 85 491 KDT.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant cette question.

### Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.



### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

### Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ; et
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## II - RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la banque.

### Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.



La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 11 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes



Les Commissaires aux Comptes Associés  
MTBF

Mohamed Lassaad BORJI



Tunisie Audit & Conseil TAC

Lamjed BEN M'BAREK

# RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2022

**Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

## A. CONVENTIONS ET OPÉRATIONS NOUVELLEMENT RÉALISÉES (AUTRES QUE LES RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS)

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune nouvelle convention ou opération conclue au cours de l'exercice 2022 et visée aux articles susvisés. Par ailleurs, nos travaux nous ont permis de relever les opérations suivantes :

Dans le cadre de l'investissement exonéré au titre du résultat de l'exercice 2022, la Banque de Tunisie et la BT SICAR ont signé le 23 mars 2023 onze conventions relatives à un mandat de gestion de fonds libres d'un montant global de 50 000 KDT.

Les fonds gérés serviront à financer pour le compte de la Banque de Tunisie, les projets conformément aux dispositions de la loi n° 2017-08 du 14 février 2017 portant refonte du dispositif des avantages fiscaux et au décret-loi n° 99 du 21 octobre 2011.

En rémunération de sa gestion de fonds à capital risque qui lui sont confiés par la Banque de Tunisie, la BT SICAR perçoit :

- Une commission de performance égale à 20% hors taxes du montant des plus-values réalisées ainsi que les dividendes enregistrés au cours de l'exercice, déduction faite des moins-values enregistrées sur les cessions des participations du même exercice ;

- Une commission de rendement égale à 10% hors taxes des produits des placements y compris en Sicav, réalisés par le fonds au cours de l'exercice ; et
- Une commission de gestion égale à 1% hors taxes du montant des participations prises par la BT SICAR, dans le cadre d'affectation desdits fonds.

## B. OPÉRATIONS RÉALISÉES RELATIVES À DES CONVENTIONS ANTÉRIEURES (AUTRES QUE LES RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS)

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

### 1) Société de Bourse de Tunisie «SBT»

- Une convention de location de locaux et d'équipements a été signée le 15 février 1999 entre la Banque de Tunisie et la «SBT» en vertu de laquelle la banque met à la disposition de la « SBT » la totalité de l'aile nord du 1er étage de la tour B de son siège sis à Tunis, 2 rue de la Turquie. Ladite convention a été abrogée par un avenant datant du 28 février 2013 et prenant effet à partir du 1er janvier 2013. Cette dernière stipule que dorénavant la location des locaux ne sera plus gratuite mais rémunérée par un loyer fixé à 10 KDT HT, payable annuellement et sujet à une augmentation annuelle de 5%. Le loyer de l'exercice 2022 s'est élevé à 15 KDT HT et les frais de location des équipements se sont élevés à 29 KDT HT.
- Une convention commerciale et de services a été conclue entre la Banque de Tunisie et la «SBT» le 25 juin 1997, en vertu de laquelle elle a confié à celle-ci la négociation des ordres de bourse reçus des clients de la banque. Ainsi, la Banque de Tunisie réalise une action commerciale au profit de la «SBT» et ce, moyennant une rémunération correspondant à 50% des commissions de courtage. Le montant encaissé à ce titre en 2022 est de 119 KDT HT.
- La Banque de Tunisie affecte, au profit de la « SBT », certains cadres salariés. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportées. Le montant facturé, au titre de l'exercice 2022, s'élève à 635 KDT HT.
- La Banque de Tunisie a conclu, le 15 janvier 2019, avec la «SBT» une convention de dépositaire exclusif des actifs du Fond Commun de Placement «FCP CEA BANQUE DE TUNISIE». En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la banque sont rémunérées au taux de 0,2% TTC de l'actif net du Fond Commun de Placement. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée trimestriellement. Le montant facturé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 21 KDT HT.

### 2) SICAV Rendement

La Banque de Tunisie a conclu, le 18 novembre 1992, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la SICAV RENDEMENT. Cette convention a fait l'objet d'un avenant, le 03 janvier 2002, en vertu duquel les prestations de la banque sont rémunérées au taux de 0,6% TTC de l'actif net de la SICAV. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée trimestriellement. Le montant facturé pour l'exercice 2022 est de 2 375 KDT HT.

### 3) SICAV Croissance

La Banque de Tunisie a conclu, le 26 octobre 2000, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la SICAV CROISSANCE. En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la banque sont rémunérées au taux de 0,1% TTC de l'actif net de ladite SICAV. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée trimestriellement. Le montant facturé en 2022 s'élève à 12 KDT HT.

### 4) La Foncière des Oliviers S.A «FOSA»

- La Banque de Tunisie a conclu, le 27 novembre 2003, avec la société «FOSA», une convention en vertu de laquelle elle assure à celle-ci des services financiers et administratifs. Cette convention a été modifiée au cours de l'exercice 2012 par un avenant et couvre désormais les services financiers et administratifs et la location à titre onéreux du bureau abritant le siège de la société «FOSA».

En contrepartie de ses prestations, la banque perçoit une rémunération annuelle de 9 KDT. Ce montant subira une augmentation annuelle de 5%. Le montant facturé au titre de l'exercice 2022 s'est élevé à 15 KDT HT.

- En 2022, la Banque de Tunisie a facturé à la société «FOSA», au titre des droits de garde sur les titres en dépôt, des frais s'élevant à 512 DT HT.

### 5) Placement de Tunisie SICAF

- La Banque de Tunisie a conclu, le 12 février 2007, avec la société «Placements de Tunisie SICAF», une convention en vertu de laquelle elle met à la disposition de celle-ci les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité. Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux et ce, tant que la société ne dispose pas de personnel qui lui est propre. En outre, la banque assure la tenue de la comptabilité, l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales et le règlement des honoraires des dirigeants.

Cette convention a fait l'objet d'un premier avenant en date du 05 mars 2009, en vue d'étendre son objet et de modifier la rémunération à percevoir par la Banque de Tunisie. Outre les prestations susvisées prévues par ladite convention, la Banque de Tunisie assure, au profit de la société «Placements de Tunisie SICAF», la gestion des conventions de rétrocession des participations prises dans le cadre de son portefeuille.

Cette convention a fait l'objet d'un deuxième avenant au cours de l'exercice 2012 stipulant le changement de l'hébergement du siège social de la société «Placement de Tunisie» à titre gracieux en une location rémunérée.

En contrepartie de l'ensemble de ses services et en sa qualité de bailleuse, la Banque de Tunisie perçoit une commission annuelle et un loyer de 46 KDT HT. Ce montant subira une augmentation annuelle de 5%. Le montant facturé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 75 KDT HT.

- En 2022, la Banque de Tunisie a facturé à la société Placement de Tunisie SICAF, au titre des droits de garde sur les titres en dépôt, des frais s'élevant à 84 KDT HT.

### 6) ASTREE – Compagnie d'assurance et réassurance Astrée

- La Banque de Tunisie affecte, au profit de la société ASTREE, certains cadres salariés. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Le montant facturé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 165 KDT HT.
- Une convention de services financiers et administratifs a été signée entre la Banque de Tunisie et la société ASTREE le 30 novembre 2007, en vertu de laquelle la Banque de Tunisie est désignée comme intermédiaire agréé mandaté pour la gestion des titres formant le capital social de la société ASTREE.



La Banque assure, en outre, l'organisation des assemblées générales des actionnaires et la mise à jour du dossier juridique. En contrepartie de ces prestations, la banque perçoit une rémunération annuelle de 20 KDT avec une augmentation annuelle et révisable chaque année de 3%.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 03 mars 2009, et ce en vue d'étendre son objet et de modifier la rémunération à percevoir par la Banque de Tunisie. En effet, outre les prestations susvisées prévues par ladite convention, la Banque de Tunisie assure au profit de la société «ASTREE», la gestion des conventions de rétrocession des participations prises dans le cadre de son portefeuille.

Le montant facturé, au titre de l'exercice 2022, s'élève à 42 KDT HT.

- Une convention de location a été signée en date du 1<sup>er</sup> juillet 2008 entre la Banque de Tunisie et la société «ASTREE» en vertu de laquelle cette dernière loue auprès de la Banque de Tunisie un local à Mateur pour abriter ses archives, et ce à titre gracieux.

Cette convention a été abrogée par l'avenant datant du 27 décembre 2012, qui a fixé le loyer annuel à 10 KDT HT avec une augmentation annuelle de 5% à compter de la troisième année de location. Le montant facturé, au titre l'exercice 2022, est de 15 KDT HT.

- En 2022, la Banque de Tunisie a facturé à la compagnie d'assurance et réassurance ASTREE, au titre des droits de garde sur les titres en dépôt, des frais s'élevant à 146 KDT HT.

- La compagnie d'assurance et de réassurance ASTREE a facturé, courant l'année 2022, les primes d'assurance suivantes :

- Une prime d'assurance multirisques s'élevant à 650 KDT
- Une prime d'assurance pour indemnité de départ à la retraite d'un montant de 4 511 KDT ;
- Une prime d'assurance groupe sur charge sociale relative à la participation patronale assurance, à la participation patronale d'assurance groupe retraite, à la charge patronale assurance groupe décès et à la charge patronale assurance groupe invalidité, d'un montant de 2 268 KDT ; et
- Une prime d'assurance à titre d'épargne complémentaire pour les retraités d'un montant de 293 KDT.

- Une convention de location a été signée en date du 27 décembre 2012 entre la société «ASTREE» et la Banque de Tunisie en vertu de laquelle cette dernière loue auprès de la société «ASTREE» un local à usage commercial pour l'exploitation d'une agence bancaire, situé au rez-de-chaussée du 45 avenue Khair-Eddine Pacha. Cette convention a fixé le loyer annuel à 14 KDT HT avec une augmentation annuelle de 5% à compter de la troisième année de location. Le montant facturé, au titre l'exercice 2022, est de 20 KDT HT.

- Une convention de location a été signée en date du 06 mars 2012 entre la société «ASTREE» et la Banque de Tunisie en vertu de laquelle cette dernière loue auprès de la société «ASTREE» un local à usage commercial pour l'exploitation d'une agence bancaire, situé au rez-de-chaussée des terrasses d'ENNASR II. Cette convention a fixé le loyer annuel à 28 KDT HT avec une augmentation de 5% chaque deux années. Le montant facturé, au titre l'exercice 2022, est de 36 KDT HT.

### 7) Direct Phone Services «DPS»

- La Banque de Tunisie loue des locaux à DPS pour les besoins de son activité en Tunisie. Le loyer facturé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 277 KDT HT.
- La Banque de Tunisie est chargée des services financiers de DPS moyennant une rémunération annuelle de 21 KDT HT.



### 8) Société de promotion et de financement touristique Carthago

La Banque de Tunisie a conclu, le 24 décembre 2008, une convention avec la Société de Promotion et de Financement Touristique «SPFT CARTHAGO», en vertu de laquelle la banque héberge le siège social de la «SPFT CARTHAGO» et met à sa disposition, à titre gracieux, un bureau et ce, pour les besoins des activités de son personnel.

A ce titre, la société « SPFT CARTHAGO » peut bénéficier de toutes les commodités dont dispose le siège social de la banque. En outre, celle-ci assure l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales de ladite société.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie de l'ensemble de ses prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 27 KDT HT majorée de 5% annuellement. Le montant facturé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 44 KDT HT.

### 9) Société Club Acquarius Nabeul SCAN

La Banque de Tunisie a conclu, le 24 décembre 2008, une convention avec la Société Club Acquarius Nabeul «SCAN», en vertu de laquelle elle héberge son siège social et met à sa disposition, à titre gracieux, un bureau et ce, pour les besoins de ses activités.

A ce titre, la société « SCAN » peut bénéficier de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. En outre, celle-ci assure l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales de ladite société.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 1er janvier 2012 au 31 Décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie de l'ensemble de ses prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 22 KDT hors taxes majorée de 5% annuellement. Le montant facturé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 36 KDT HT.

### 10) La Générale de Participations de Tunisie SICAF :

- La Banque de Tunisie a conclu, le 31 décembre 2008, une convention avec la Société Générale de Participations de Tunisie SICAF, en vertu de laquelle elle héberge son siège social et lui fait bénéficier, pour l'exercice de ses activités, de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque.

Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux. En outre, la Banque assure la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales. Elle est également chargée de la gestion des conventions de rétrocession des participations prise dans le cadre du portefeuille de ladite société.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 46 KDT HT majorée de 5% annuellement. Le montant facturé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 75 KDT HT.

- En 2022, la Banque de Tunisie a facturé à la Générale de Participations de Tunisie, au titre des droits de garde sur les titres en dépôt, des frais s'élevant à 28 KDT HT.



### 11) La Générale Immobilière de Tunisie «GIT»

La Banque de Tunisie a conclu, le 26 janvier 2009, une convention avec la Société Générale Immobilière de Tunisie «GIT», en vertu de laquelle elle héberge son siège social et lui fait bénéficier, pour l'exercice de ses activités, de toutes les commodités dont dispose le siège social de la banque. Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux.

En outre, la Banque assure la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction.

En contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 22 KDT HT majorée de 5% annuellement. Le montant facturé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 36 KDT HT.

### 12) BT SICAR

- La Banque de Tunisie a conclu, le 14 avril 2009, avec la Société «BT SICAR», une convention en vertu de laquelle elle met à la disposition de celle-ci les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité. La mise à disposition des locaux est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux. Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction. Le montant du loyer a été arrêté à 10 KDT HT majoré de 5% annuellement. Le montant facturé en 2022 s'élève à 16 KDT hors taxes.
- La Banque de Tunisie a conclu, le 25 mars 2009, avec la société « BT SICAR », une convention en vertu de laquelle elle assure à celle-ci la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales. En outre, la Banque assure la gestion des conventions de rétrocession des participations prises dans le cadre du portefeuille de la SICAR. En contrepartie de ses prestations, la banque perçoit une rémunération annuelle de 12 KDT HT.
- Dans le cadre des conventions de gestion de fonds à capital risque conclues avec la BT SICAR, les fonds gérés par la BT SICAR pour le compte de la Banque de Tunisie s'élèvent, au 31 décembre 2022, à 323 370 KDT. La rémunération HT revenant à la BT SICAR au titre de l'exercice 2022 s'est élevée à 7 570 KDT.
- La Banque de Tunisie affecte, au profit de la société BT SICAR, certains cadres salariés. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Le montant facturé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 248 KDT HT.

### 13) Banque Fédérative du Crédit Mutuel « BFCM »

La Banque de Tunisie a conclu, le 17 juillet 2006, une convention avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuelle «B.F.C.M», en vertu de laquelle elle agit en tant que sous-dépositaire de titres et espèces en Tunisie pour le compte de la «BFCM» ou de ses clients. En contrepartie de ses prestations, la banque perçoit une rémunération fixée suivant un barème convenu entre les deux parties.

Cette convention est conclue pour une période de 180 jours calendaires renouvelables par tacite reconduction. Le montant perçu au titre de l'exercice 2022 s'élève à 66 KDT HT.

#### 14) La Société de Transport de Fonds de Tunisie « TFT »

- En 2022, la Banque de Tunisie a facturé à la «TFT», au titre des droits de garde sur les titres en dépôt, des frais s'élevant à 1 DT HT.

#### 15) Société de Participation et de Promotion des Investissements SICAR « SPPI »

- Une convention de location d'un bureau et de services administratifs et financiers a été conclue le 24 juin 2014 entre la Banque de Tunisie et la société « SPPI ». En rémunération de ces services, la Banque de Tunisie perçoit une commission annuelle de 5 KDT HT (2 KDT au titre de loyer et 3KDT pour les services administratifs et financiers).
- En 2022, la Banque de Tunisie a facturé à la société « SPPI », au titre des droits de garde sur les titres en dépôt, des frais s'élevant à 12 DT HT.

#### 16) International Information Developments « IID »

La Banque de Tunisie a conclu une convention de services financiers le 28 décembre 2010 avec la société « IID ». En rémunération de ses services, la banque reçoit une commission annuelle d'un montant de 15 KDT HT. Cette commission subit une augmentation annuelle de 3% qui pourra être révisée au terme de chaque année d'un commun accord entre les parties, pour tenir compte des conditions économiques en vigueur au moment du renouvellement de ladite convention. Le montant facturé au titre de l'exercice 2022 est de 21 KDT HT.

## C. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA SOCIÉTÉ ENVERS LES DIRIGEANTS

I - Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- Les obligations et engagements de la BT vis-à-vis du Directeur Général ont été fixés par les comités de rémunération issus du Conseil d'Administration du 13 février 2018 et du 18 juillet 2022 :

A ce titre, le Directeur Général bénéficie de :

- Un salaire annuel fixe de 700 KDT ;
- Une prime annuelle variable, déterminée en fonction de la progression du produit net bancaire de la banque, payable après l'approbation des comptes par l'AGO, de 30 KDT sur chaque augmentation de 1% ou fraction de 1% du PNB avec un plafond de 300 KDT ; et
- Une prime d'assurance vie égale à 27% de la rémunération totale brute.

Le Directeur Général a bénéficié au cours de l'exercice 2022 de la mise à disposition d'une voiture de fonction et de 400 dinars par mois de frais de carburant.

Le comité de nomination et de rémunération du 18 juillet 2022 a fixé la prime de départ à la retraite allouée au directeur général à 12 mois de salaires plus une prime d'assurance.

- Suivant décision du comité de nomination et de rémunération du 18 avril 2022, les Directeurs Généraux Adjoins perçoivent, chacun :
  - Un salaire annuel fixe de 280 KDT à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;

- Une prime annuelle variable, déterminée en fonction de la progression du produit net bancaire de la banque, payable après l'approbation des comptes par l'AGO, de 8 KDT sur chaque augmentation de 1% ou fraction de 1% du PNB avec un plafond de 80 KDT ; et
  - Une voiture de fonction et des frais de carburant pour 350 dinars par mois.
- Par ailleurs, ils recevront, chacun, une prime d'intéressement brute estimée à 72 KDT au titre de l'exercice 2022.
- L'un des deux directeurs généraux adjoints est parti à la retraite fin juillet 2022 et a bénéficié d'une indemnité conventionnelle égale à 12 mois de salaires, soit 280 KDT.
- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

II - Les obligations et engagements de la Banque de Tunisie envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, se résument comme suit (en KDT) :

	Directeur général		Directeurs généraux adjoints		Membres du conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Dont passifs au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Dont passifs au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Dont passifs au 31/12/2022
<b>Avantages à court terme</b>	<b>1 035</b>	<b>309</b>	<b>726</b>	<b>160</b>	<b>475</b>	-
Dont émoluments et salaires	1 000	300	570	127	-	-
Dont charges sociales & fiscales	30	9	149	33	-	-
Dont avantages en nature	5	-	7	-	-	-
Dont jetons de présence	-	-	-	-	475	-
<b>Avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>270</b>	<b>81</b>	<b>114</b>	<b>114</b>	-	-
<b>Indemnité de fin de contrat de travail</b>	<b>910</b>	<b>910</b>	<b>353</b>	-	-	-
Dont charges sociales & fiscales	21	21	73	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2 215</b>	<b>1 300</b>	<b>1 193</b>	<b>274</b>	<b>475</b>	-

Par ailleurs et en dehors de ces conventions et opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 11 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes



Les Commissaires aux Comptes Associés  
MTBF

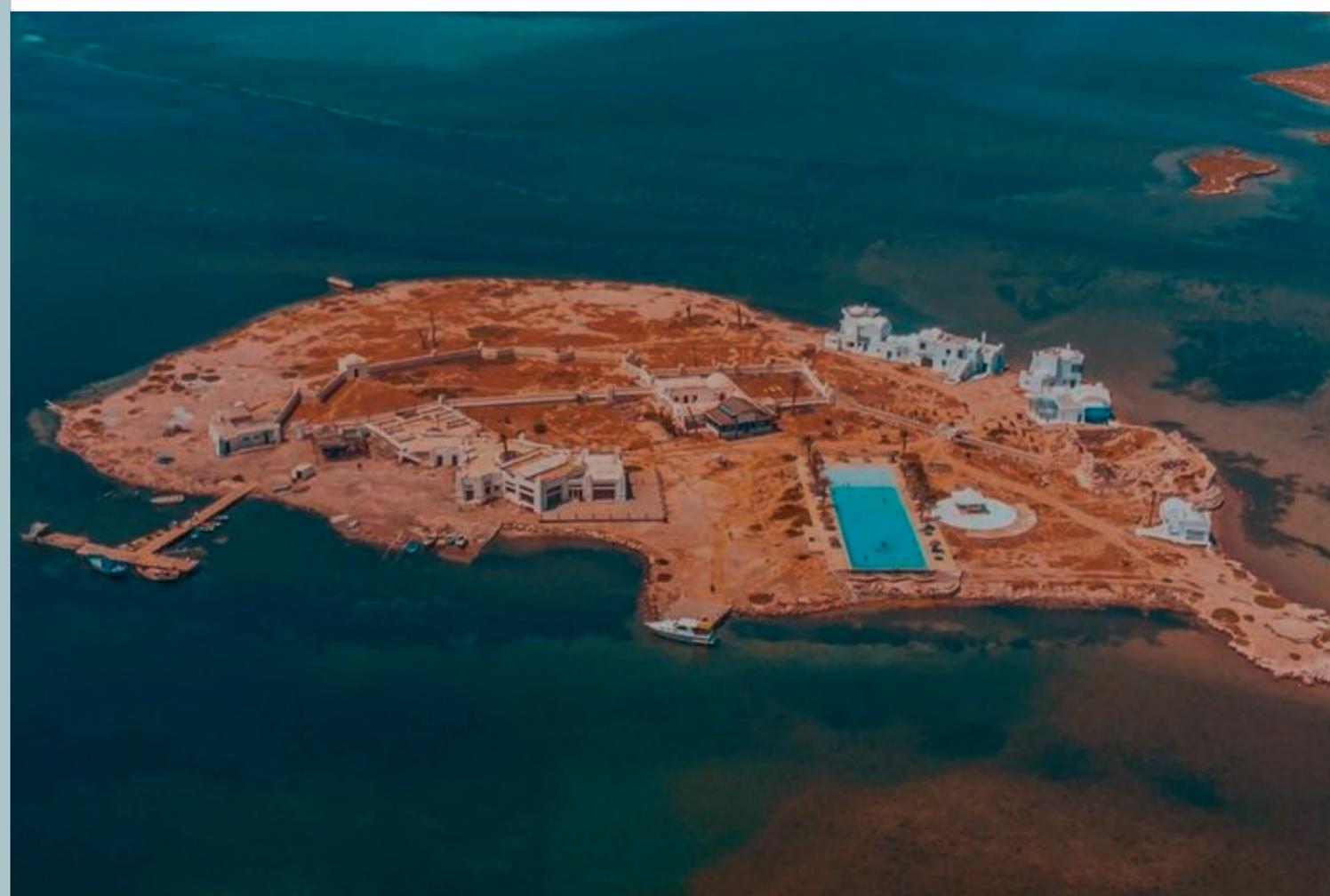
Mohamed Lassaad BORJI



Tunisie Audit & Conseil TAC

Lamjed BEN M'BAREK

# RAPPORT DE GESTION DU GROUPE BANQUE DE TUNISIE





## DEFINITION DU GROUPE BANQUE DE TUNISIE

### - DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de la consolidation des états financiers est déterminé conformément à la loi n° 2001-117 du 06/12/2001. Selon les termes de cette loi, il existe trois catégories de contrôle, entraînant la consolidation :

- o **Le contrôle exclusif** : Le contrôle est exclusif lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, 40% et plus des droits de vote et qu'aucun autre actionnaire n'en dispose d'autant. Dans ce cas la consolidation est faite par intégration globale.
- o **Le contrôle conjoint** : La notion de contrôle conjoint implique un partage du contrôle ; c'est-à-dire qu'aucun co-entrepreneur n'est en mesure, à lui seul, d'exercer un contrôle prépondérant. C'est la méthode de l'intégration proportionnelle qui est appliquée dans ce cas.
- o **L'influence notable** : L'influence notable est présumée lorsque la société mère détient, directement ou indirectement par ses filiales, 20 % ou plus des droits de vote d'une autre entreprise. Dans ce cas il est fait usage de la méthode de mise en équivalence.

### - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE BANQUE DE TUNISIE

L'application des dispositions de la loi n° 2001-117 dégage pour la Banque de Tunisie deux types de contrôle : contrôle exclusif et influence notable.

Par conséquent, le périmètre de consolidation est composé comme suit :

## PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

### 1. Sociétés intégrées globalement

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2022	2021	2022	2021
<b>Activité Bancaire</b>				
BANQUE DE TUNISIE	100,00%	100,00%	99,89%	99,89%
<b>Gestion de portefeuille de valeurs mobilières</b>				
GENERALE DE PARTICIPATION DE TUNISIE «GPT SICAF»	100,00%	100,00%	54,46%	54,48%
PLACEMENTS TUNISIE SICAF	50,58%	51,48%	44,80%	45,70%
<b>Intermédiation en bourse</b>				
SOCIETE DE BOURSE DE TUNIS «SBT»	100,00%	100,00%	99,42%	99,43%
<b>Acquisition, construction et réaménagement d'immeubles</b>				
GENERALE IMMOBILIERE DE TUNISIE «GIT SA»	100,00%	100,00%	54,45%	54,48%
<b>Investissement et financement des projets</b>				
BANQUE DE TUNISIE - SICAR	99,99%	99,99%	99,87%	99,87%
SOCIETE DE PARTICIPATION, PROMOTION ET D'INVESTISSEMENT SPPI	76,82%	76,82%	76,73%	76,73%
<b>Location de terrains et d'immeubles</b>				
SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	44,97%	44,97%	43,32%	43,33%
LA FONCIERE DES OLIVIERS	81,46%	81,46%	57,99%	58,00%
<b>Assurance</b>				
ASTREE ASSURANCE	59,88%	59,88%	54,46%	54,48%
<b>Promotions Touristique</b>				
SCAN - SOCIÉTÉ CLUB ACQUARUS NABEUL	100,00%	100,00%	39,27%	39,27%
SPFT CARTHAGO	48,41%	48,41%	39,27%	39,27%
<b>Transport de Fonds</b>				
TFT - TRANSPORT DE FONDS DE TUNISIE	99,99%	99,99%	99,86%	99,86%

### 2. Sociétés mises en équivalence

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2022	2021	2022	2021
<b>Organismes de placement collectifs en valeurs mobilières</b>				
SICAV CROISSANCE	97,49%	97,36%	56,10%	56,05%
SICAV RENDEMENT	22,59%	18,15%	18,69%	14,81%

Le pourcentage de contrôle du Groupe BT dans la SICAV CROISSANCE dépasse 50%. Cependant, cette dernière a été consolidée par la méthode de mise en équivalence étant donné la particularité juridique et opérationnelle des SICAV.

Toutes les filiales du Groupe Banque de Tunisie sont de résidence tunisienne.

### 3. Gestion des exclusions du périmètre de consolidation

#### 3.1. Critères d'exclusion du périmètre de consolidation

Pour les entités sous présomption de contrôle, les critères de matérialité retenus pour l'exclusion du périmètre de consolidation sont : (au moins un critère vérifié)

- Taux de Détenion inférieur à 10%
- La part dans le résultat consolidé est inférieure à 1%
- Total fonds propres avant résultat inférieur à 1,5 million de dinars

## 3.2. Participations exclues du périmètre de consolidation

	Participation (en milliers TND)	Taux de détention	Motif d'exclusion	Relation	Méthode de comptabilisation
FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	100	0,74%	Critères d'exclusion vérifiés (Voir ci-haut)	Entité sous contrôle	Méthode de coûts avec constatation des dépréciations.
SOCIETE DES ENTREPOTS DE TUNISIE (1)	75	100,00%	Critères d'exclusion vérifiés (Voir ci-haut)	Société Filiale	Méthode de coûts avec constatation des dépréciations.
INSTITUT TUNIS DAUPHINE (2)	900	30,07%	Simple participation, pas d'influence	Société Conjointe	Méthode de coûts avec constatation des dépréciations.
DIRECT PHONE SERVICES	90	19,91%	Critères d'exclusion vérifiés (Voir ci-haut)	Société Associée	Méthode de coûts avec constatation des dépréciations.
INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPPEMENTS	30	19,80%	Critères d'exclusion vérifiés (Voir ci-haut)	Société Associée	Méthode de coûts avec constatation des dépréciations.
AIR LIQUIDE TUNISIE (2)	24 770	22,88%	Simple participation, pas d'influence	Société Associée	Méthode de coûts avec constatation des dépréciations.

(1) Société dissolue et en cours de liquidation.

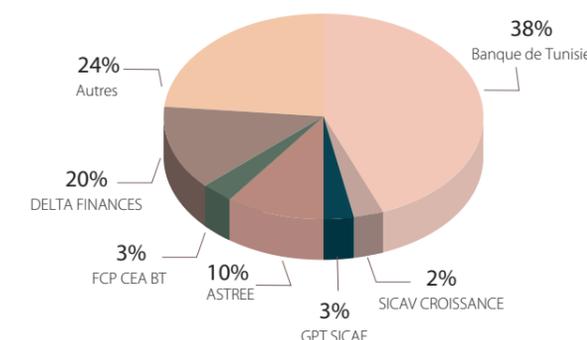
(2) La société mère n'exerce aucun type de contrôle dans ces entités, mais elle participe dans le capital comme partenaire stratégique.

## ACTIVITE DES SOCIETES DU GROUPE BANQUE DE TUNISIE EXERCICE 2022

### - Placements de Tunisie SICAF

#### • Capital et Actionariat :

Le capital social de la société s'élève actuellement à 10.000.000 Dinars, divisé en 1.000.000 d'actions de 10 Dinars chacune, réparti au 31 Décembre 2022 comme suit :



#### • Activité de la société :

La société Placements de Tunisie a été créée en Décembre 1948 avec un capital initial de 18.000 Dinars. Ce capital a connu plusieurs augmentations.

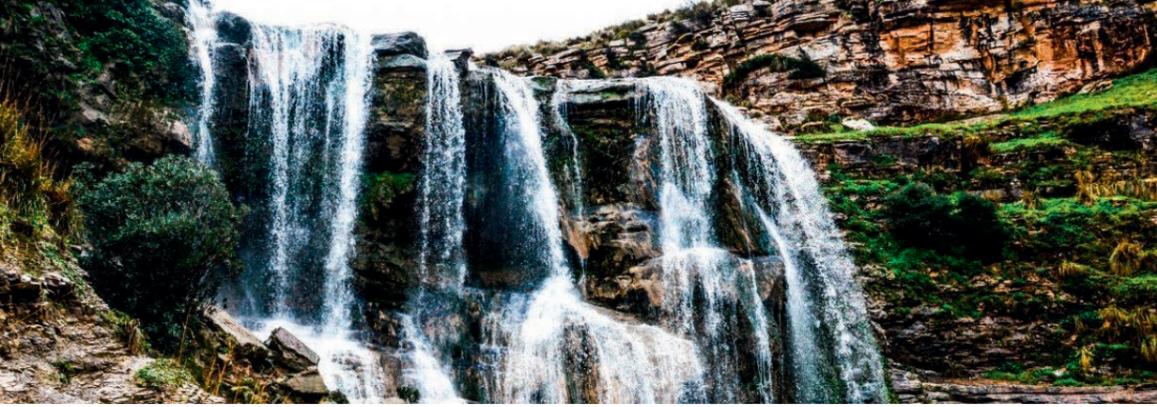
La société a été transformée en 1989 en société d'investissement à capital fixe. Elle est ainsi régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988, relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n° 92-113 du 23 Novembre 1992, la loi n° 95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, la loi n° 2001-91 du 7 août 2001 et la loi n° 2003-80 du 29 décembre 2003.

La société a pour objet, la gestion au moyen de l'utilisation de fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Cette participation a régulièrement procuré à la BT un dividende substantiel grâce à la bonne qualité de son portefeuille.

#### • Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2019	2020	2021	2022
Capital Social	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Total Bilan	16 748 647	19 028 730	18 971 880	18 237 176
Produits d'Exploitation	3 290 679	5 013 258	4 552 464	3 571 192
Charges d'Exploitation	455 757	515 137	586 265	394 742
Résultat Net	2 825 001	4 488 178	3 956 985	3 168 627
Cours Boursier de l'action	46,500	44,300	44,140	42,110
Bénéfice / Action	2,828	4,488	3,957	3,169
Dividende Unitaire	2,200	4,000	3,900	2,500
PER	16,443	9,871	11,155	13,290
Dividendes Yield	4,73%	9,03%	8,84%	5,94%



Le total Bilan de Placements de Tunisie SICAF a enregistré une légère baisse de 3,87%, pour se situer à 18.237.176 Dinars à fin 2022 contre 18.971.880 Dinars une année auparavant.

Les titres d'investissement représentent 67,27% du total bilan, qui s'élevaient à 12.268.071 Dinars en 2022.

Il y a lieu de rappeler que ces titres se composent des meilleures valeurs de la place tant sur le plan valeur intrinsèque que sur le plan rendement.

Les Produits d'Exploitation ont enregistré une baisse de 21,55% entre 2021 et 2022, pour se situer à 3.571.192 Dinars en 2022 contre 4.552.464 Dinars à fin 2021.

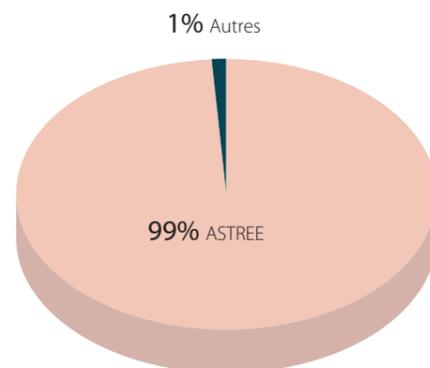
Les Charges d'Exploitation ont également enregistré une baisse de 32,67% pour passer de 586.265 Dinars au 31-12-2021 à 394.742 Dinars à fin 2022.

Le résultat net de la société se situe à 3.168.627 Dinars en 2022.

### - La Générale de Participations de Tunisie SICAF

#### • Capital et Actionariat :

Le capital social de la société s'élève actuellement à 20.000.000 Dinars, divisé en 200.000 actions de 100 Dinars chacune, réparti au 31 Décembre 2022 comme suit :



#### • Activité de la société :

La Générale de Participations de Tunisie est une Société d'Investissement à Capital Fixe. Elle est régie par la loi n° 88-92 du 02 août 1988, relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n° 92-113 du 23 novembre 1992, la loi n° 95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a été créée en 1995 avec un capital initial de 5.000.000 dinars. Ce capital a connu plusieurs augmentations successives pour atteindre 20.000.000 Dinars.

La Générale de Participations de Tunisie est contrôlée par l'ASTREE qui détient plus de 99% de son capital. Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le portefeuille de la Générale de Participations de Tunisie SICAF comprend, pour l'essentiel, des valeurs sûres et à fort potentiel de croissance et recèle des plus-values latentes importantes.



#### • Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2019	2020	2021	2022
Capital Social	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
Total Bilan	25 317 939	23 950 748	22 997 701	24 560 895
Produits d'Exploitation	3 789 546	1 379 550	1 174 276	2 193 784
Charges d'Exploitation	1 060 938	235 614	930 446	161 708
Résultat Net	2 720 722	1 141 520	241 618	2 062 086
Valeur Mathématique de l'action	126,462	119,669	114,877	122,688
Bénéfice / Action	13,604	5,708	1,208	10,310
Dividende Unitaire	12,500	6,000	2,500	7,500
Dividendes Yield	9,88%	5,01%	2,18%	6,11%

L'année 2022 est clôturée avec un total bilan de 24.560.895 Dinars contre 22.997.701 Dinars en 2021.

Les produits d'exploitation ont enregistré une forte hausse (+86,82%) entre 2021 et 2022 pour passer de 1.174.276 Dinars en 2021 à 2.193.784 Dinars à fin 2022.

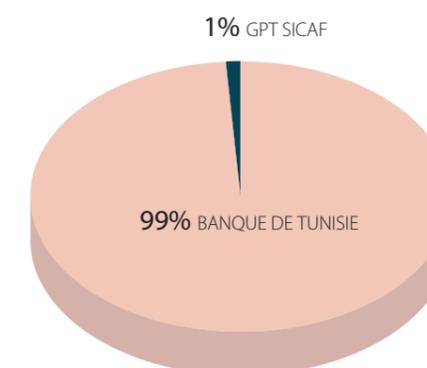
On note par contre une importante baisse au niveau des charges d'exploitation, qui ont atteint 161.708 Dinars en 2022 contre 930.446 Dinars à fin 2021, soit une chute de 82,62%.

Aussi, la Générale de Participations de Tunisie SICAF a enregistré à fin 2022 un résultat net de 2.062.086 Dinars contre 241.618 Dinars une année auparavant.

### - Société de Bourse de Tunisie - SBT-

#### • Capital et Actionariat :

Le capital social de la société s'élève actuellement à 1.000.000 Dinars, divisé en 40.000 actions de 25 Dinars chacune, réparti au 31 Décembre 2022 comme suit :



### • Activité de la société :

La Société de Bourse de Tunisie est une société d'intermédiation affiliée à la Banque de Tunisie. Elle a été créée en 1996 dans le cadre de la loi 94-117.

La Société de Bourse de Tunisie gère trois OPCVM de distribution :

- **SICAV Rendement** : (Sicav obligataire avec un actif net de 456,848 Millions de Dinars au 31-12-2022).
- **SICAV Croissance** : (Sicav mixte à dominante actions avec un actif net de 15,624 Millions de Dinars au 31-12-2022).
- **FCP CEA BANQUE DE TUNISIE** : (Fond Commun de Placement mixte qui permet à ses souscripteurs d'associer à la fois l'avantage fiscal et les performances potentielles de la bourse, son actif net s'établit au 31-12-2022 à 14,220 Millions de Dinars).

### • Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2019	2020	2021	2022
Capital Social	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Total Bilan	2 712 816	7 785 822	2 458 707	3 636 657
Produits d'Exploitation	1 262 359	791 648	876 128	849 290
Charges d'Exploitation	1 086 086	784 239	904 908	873 544
Résultat Net	200 804	103 441	55 573	65 464
Valeur Mathématique de l'action	46,606	44,192	45,681	46,067
Bénéfice / Action	5,020	2,586	1,389	1,637
Dividende Unitaire	5,000	2,500	1,250	1,500
Dividendes Yield	10,73%	5,66%	2,74%	3,26%

L'année 2022 est clôturée avec un total bilan de 3.636.657 Dinars contre 2.458.707 Dinars en 2021.

En 2022, les produits d'exploitation ont enregistré une légère baisse de 3% à ceux réalisés en 2021, pour se situer à 849.290 Dinars, contre 876.128 Dinars une année auparavant.

Les charges d'exploitation ont suivi le même rythme d'évolution que les produits d'exploitation, soit une baisse de 3% entre 2021 et 2022, pour passer se situer à 873.544 à Dinars en 2022 contre 904.908 Dinars à fin 2021.

Le résultat net de la société s'établit au 31-12-2022 à 65.464 Dinars.

### - Générale Immobilière de Tunisie – GIT SA

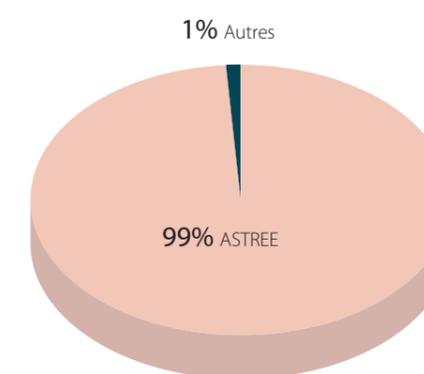
#### • Capital et Actionariat :

Le Le capital social de la société s'élève actuellement à 8.000.000 Dinars, divisé en 80.000 actions de 100 Dinars chacune.

En 2017, et dans le cadre de son programme d'ajustement des taux de participation à moins de 20% exigé par les dispositions de la loi bancaire N° 48-2016 du 11 Juillet 2016 et notamment les articles 75 et 195, la Banque de Tunisie a procédé à la cession de sa participation au profit de l'ASTREE. Cette dernière a également acquis la participation de toutes les filiales, à fin 2017.



Aussi, avant de trancher sur l'avenir de la société GIT SA (conserver l'agrément de promotion immobilière ou entamer sa liquidation), et pour éviter toutes réserves du commissaire aux comptes qui pourrait être mentionnée dans son rapport, il a été nécessaire de restructurer le capital social de GIT SA pour se conformer à la réglementation en vigueur (minimum 7 actionnaires d'une société anonyme). D'où la cession par ASTREE de 6 actions GIT SA au profit des filiales du Groupe BT ainsi qu'au PDG de la société GIT SA pour se conformer au C.S.C.



### • Activité de la société :

Elle a été créée en 2000, dans le but de mettre en valeur un terrain sis à rue Jamel Abdennasser.

Elle a réalisé la construction d'un bâtiment composé d'un Rez-de-chaussée, d'une Mezzanine et de cinq (05) étages ; et d'un Parking souterrain à deux niveaux (82 places).

### • Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2019	2020	2021	2022
Capital Social	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000
Total Bilan	8 782 971	8 807 428	8 827 378	8 649 407
Produits d'Exploitation	354 649	284 610	291 586	340 507
Charges d'Exploitation	179 150	57 510	98 750,808	307 878
Résultat Net	241 574	280 288	255 096	157 352
Valeur Mathématique de l'action	108,542	109,045	108,984	106,701
Bénéfice / Action	3,020	3,504	3,189	1,967
Dividende Unitaire	3,000	3,250	4,250	1,875
Dividendes Yield	2,76%	2,98%	3,90%	1,76%

L'année 2022 est clôturée avec un total bilan de 8.649.407 Dinars contre 8.827.378 Dinars en 2021.

La société a enregistré une évolution de 16,78% au niveau des produits d'exploitation qui sont de l'ordre de 340.507 Dinars à fin 2022 contre 291.586 Dinars une année auparavant.

Les charges d'exploitation ont enregistré une importante hausse pour se situer au 31-12-2022 à 307.878 Dinars contre 98.751 Dinars une année auparavant.

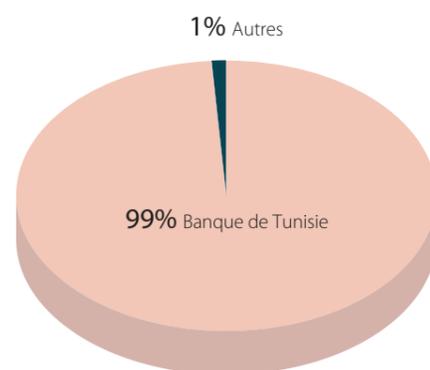
Le résultat net réalisé par la société courant l'exercice 2022, s'élève à 157.352 Dinars.



### - BT SICAR-

#### • Capital et Actionariat :

Le capital social de la société s'élève actuellement à 5.000.000 Dinars, divisé en 50.000 actions de 100 Dinars chacune, réparti au 31 Décembre 2022 comme suit :



#### • Activité de la société :

La BT SICAR est une société d'investissement à capital risque qui a pour objet la participation pour son propre compte ou pour le compte de tiers, en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises, principalement dans les secteurs prioritaires.

C'est une société anonyme régie par la loi n° 88-92 du 02/08/1988 et les textes subséquents relatifs aux sociétés d'investissement notamment la loi n° 99 du 21 Octobre 2011 portant modification de la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque et la loi n° 2008-77 du 22 décembre 2008 portant loi de finance pour l'année 2009.

#### • Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2019	2020	2021	2022
Capital Social	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Total Bilan	296 361 717	328 663 452	331 954 183	344 269 684
Valeur Mathématique de l'action	91,111	130,329	210,832	194,245
Produits d'Exploitation	2 136 867	3 046 718	4 483 266	7 115 419
Charges d'Exploitation	1 330 672	308 560	334 336	365 066
Résultat Net	281 902	1 960 927	4 025 144	4 170 644

L'année 2022 est clôturée avec un total bilan de 344.269.684 Dinars contre 331.954.183 Dinars en 2021.

Les produits d'exploitation composés de commissions sur Fonds Gérés ont enregistré une hausse de 58,71% entre 2022 et 2021, pour passer de 4.483.266 Dinars à 7.115.419 Dinars.

Les charges d'exploitation ont connu quant eux une hausse à hauteur de 9,19%, pour se situer à 365.066 Dinars à fin 2022 contre 334.336 Dinars une année auparavant.

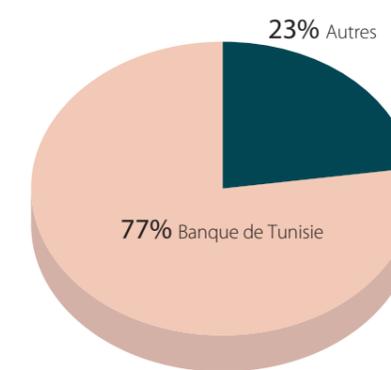
Le résultat net réalisé par la société courant l'exercice 2022, s'élève à 4.170.644 Dinars.



### - SPPI SICAR

#### • Capital et Actionariat :

Le capital social de la société s'élève actuellement à 760.450 Dinars, divisé en 760.450 actions de 1 Dinar chacune, réparti au 31 Décembre 2022 comme suit :



#### • Activité de la société :

La Société Participation & Promotion Investissements «SPPI SICAR» est une société d'investissement à capital risque. Elle a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers, au renforcement des fonds propres des entreprises, principalement dans les secteurs prioritaires en vue de sa rétrocession.

#### • Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2019	2020	2021	2022
Capital Social	760 450	760 450	760 450	760 450
Total Bilan	1 694 400	1 749 157	1 664 783	1 711 994
Valeur Mathématique de l'action	1,215	1,281	1,189	1,250
Produits d'Exploitation	82 898	60 649	61 543	63 438
Charges d'Exploitation	17 249	9 321	16 182	16 150
Résultat Net	64 868	50 048	44 470	46 388

L'année 2022 est clôturée avec un total bilan de 1.711.994 Dinars contre 1.664.783 Dinars en 2021, soit une légère hausse de 2,84%.

Les produits d'exploitation ont enregistré une légère hausse entre 2022 et 2021 de 3,08% pour passer de à 61.543 Dinars au 31-12-2021 à 63.438 Dinars à fin 2022.

Les charges d'exploitation ont stagné entre 2022 et 2021 pour se situer à fin 2022 à 16.150 Dinars contre 16.182 Dinars une année auparavant.

Le résultat de l'exercice 2022 réalisé par la «SPPI SICAR» s'élève à 46.388 Dinars, contre 44.470 Dinars enregistré à fin 2021.

## - Sicav Rendement

### • Activité de la société :

La Sicav Rendement est une Société d'Investissement à Capital Variable créée le 8 Juillet 1992 par la Banque de Tunisie dans le cadre de la loi n° 8 8-92 du 02 Août 1988 sur les Sociétés d'Investissement. Il s'agit d'un OPCVM régi actuellement par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 (JORT n° 59 du 24 Juillet 2001).

La société a pour objet unique la gestion de portefeuille de valeurs mobilières par utilisation de ses fonds propres. La société s'intéresse particulièrement aux emprunts d'Etat et de collectivités, aux obligations et d'une manière générale, aux placements à revenu fixe.

La Banque de Tunisie joue le rôle de dépositaire de Sicav Rendement alors que sa gestion financière est confiée à la Société de Bourse de Tunisie.

Sur le plan opérationnel, le rôle de la BT consiste en :

- La conservation des titres et des fonds de la société Sicav Rendement ;
- L'encaissement des revenus s'y rattachant ;
- La collecte des ordres de souscription et de rachat à travers notre réseau de guichets ;
- Le contrôle de la régularité des décisions d'investissement, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que du respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la Sicav.

En contrepartie de ses prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération de 0,6% T.T.C. l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Au titre de l'exercice 2022, les honoraires de la Banque de Tunisie s'élèvent à 2.825.881 Dinars.

Le portefeuille de Sicav Rendement est constitué essentiellement d'emprunts d'Etat, d'obligations émises ou garanties par des banques, ainsi que des placements monétaires et fonds en dépôt au sein de la Banque de Tunisie.

### • Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2019	2020	2021	2022
Actif Net	448 937 860	525 909 875	425 211 148	456 848 192
Résultat Distribuable	22 053 213	24 738 656	19 686 365	22 458 885
Dividende Unitaire	5,154	4,941	4,879	5,218
Résultat Net	23 630 081	25 358 507	24 523 817	25 363 906
Valeur Liquidative	104,910	105,040	105,388	106,131
Taux de Rendement	5,26%	5,04%	5,04%	5,33%

Au 31-12-2022 l'actif net de Sicav Rendement a atteint 456.848.192 Dinars.

Le résultat distribuable est de 22.458.885 Dinars, ce qui permet de distribuer un dividende unitaire de 5,218 Dinars au titre de l'exercice 2022 soit un taux de rendement de 5,33%.



## - Sicav Croissance

### • Activité de la société :

La Sicav Croissance est une société d'Investissement à Capital Variable créée le 5 juin 2000 par la Banque de Tunisie avec pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières, composé essentiellement d'actions cotées en bourse. Elle est régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placements Collectifs.

La gestion financière de Sicav Croissance est assurée par la Société de Bourse de Tunisie alors que la Banque de Tunisie assure le rôle de dépositaire.

A ce titre, la BT est chargée :

- de la tenue du compte titres et des comptes espèces de la SICAV.
- de l'encaissement ou du paiement sur les valeurs détenues par Sicav Croissance.
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que du respect des règles régissant les OPCVM.

La Banque de Tunisie perçoit en rémunération de ses services une commission égale à 0.1% TTC l'an de l'actif net de Sicav Croissance. Cette commission est calculée quotidiennement et versée à la Banque trimestriellement.

Au titre de l'exercice 2022, les honoraires de la Banque de Tunisie s'élèvent à 14.658 Dinars.

### • Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2019	2020	2021	2022
Actif Net	14 685 784	12 563 758	13 803 500	15 623 671
Résultat Distribuable	535 647	234 252	683 841	731 809
Dividende Unitaire	11,049	5,216	14,327	14,597
Résultat Net	7 984	-585 399	663 027	1 839 036
Valeur Liquidative	302,925	279,785	289,200	311,632
Taux de Rendement	0,02%	-3,99%	5,23%	12,71%

L'actif net de Sicav Croissance s'est établi au 31 Décembre 2022 à 15.623.671 Dinars contre 13.803.500 Dinars, soit une évolution de 13,19%.

La structure de l'actif net de Sicav Croissance, au 31 Décembre 2022, se compose d'actions pour un montant 10.286.332 Dinars représentant 65,84% de son actif net, d'obligations pour un montant 1.087.616 Dinars, de titres d'OPCVM pour un montant de 764.028 Dinars et de placements monétaires pour un montant de 3.490.224 Dinars représentant 22,34% de l'actif net.

Le résultat distribuable de l'exercice 2022 s'élève à 731.809 Dinars. Le dividende net par action de l'exercice 2022 s'établit à 14,597 Dinars.

Le rendement global de l'action pour l'année 2022 se situe à 12,71%.



## - FCP CEA BANQUE DE TUNISIE

### • Activité de la société :

FCP CEA BANQUE DE TUNISIE est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes «CEA», régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 6 Novembre 2017, n° 59/2017.

Le capital initial à 100.000 dinars divisé en 10 000 parts de 10 Dinars chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

FCP CEA BANQUE DE TUNISIE est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est la Banque de Tunisie. Son gestionnaire est la Société de Bourse de Tunisie.

Le fonds a été constitué le 6 novembre 2018, et l'ouverture au public a eu lieu en date du 11 février 2019.

La Banque de Tunisie perçoit en rémunération de ses services une commission égale à 0.2% TTC l'an de l'actif net de FCP CEA BT. Cette commission est calculée quotidiennement et versée à la Banque trimestriellement.

Au titre de l'exercice 2022, les honoraires de la Banque de Tunisie s'élèvent à 25.472 Dinars.

### • Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2019	2020	2021	2022
Actif Net	2 009 151	2 726 759	7 768 138	14 220 313
Résultat Distribuable	28 635	60 729	241 059	498 357
Dividende Unitaire	0,143	0,227	0,321	0,367
Résultat Net	10 978	97 478	263 861	527 926
Valeur Liquidative	10,036	10,217	10,368	10,467
Taux de Rendement	0,36%	3,23%	3,70%	4,05%

L'actif net de FCP CEA BANQUE DE TUNISIE s'est établi au 31 Décembre 2022 à 14.220.313 Dinars contre 7.768.138 Dinars.

La structure de l'actif net de FCP CEA BANQUE DE TUNISIE, au 31 Décembre 2022, se compose d'actions pour un montant 10.758.144 Dinars représentant 75,65% de son actif net, d'obligations et de valeurs assimilées pour un montant 3.308.390 Dinars, qui représentent 23,27% de l'actif net de la société.

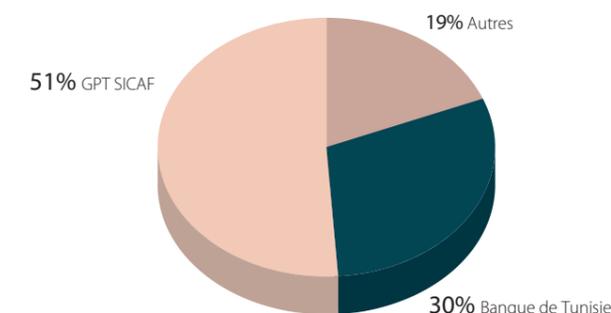
Le résultat distribuable de l'exercice 2022 s'élève à 498.357 Dinars. Le dividende net par action de l'exercice 2022 s'établit à 0,367 Dinars.

Le rendement global de l'action pour l'année 2022 se situe à 4,05%, contre 3,70% une année auparavant

## - La Foncière les Oliviers

### • Capital et Actionariat :

Le capital social de la société s'élève actuellement à 125.000 Dinars, divisé en 25.000 actions de 5 Dinars chacune, réparti au 31 Décembre 2022 comme suit :



### • Activité de la société :

La Foncière les Oliviers est une société créée en Juillet 1999 avec un capital de 125 milles dinars réparti en 25 milles actions d'une valeur nominale de 5 dinars suite à la scission de la Société Hôtelière Sfaxienne en deux nouvelles Sociétés.

Elle a pour objet la location de terrains et immeubles et toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières.

### • Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2019	2020	2021	2022
Capital Social	125 000	125 000	125 000	125 000
Total Bilan	704 284	580 491	566 989	523 542
Produits d'Exploitation	192 265	201 794	211 799	222 304
Charges d'Exploitation	28 894	32 027	37 808	59 379
Résultat Net	277 055	170 162	172 725	156 876
Valeur Mathématique de l'action	20,992	17,798	16,707	14,182
Bénéfice / Action	11,082	6,806	6,909	6,275
Dividende Unitaire	10,000	8,000	8,800	6,400
Payout	90,23%	117,54%	127,37%	101,99%
Dividendes Yield	47,64%	44,95%	52,67%	45,13%

L'année 2022 est clôturée avec un total bilan de 523.542 Dinars contre 566.989 Dinars en 2021.

Les produits d'exploitation, se sont élevés à 222.304 Dinars en 2022 contre 211.799 Dinars à fin 2021, soit une légère hausse de 4,96%.

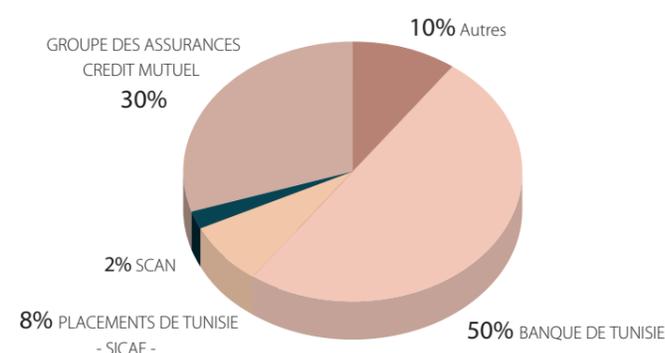
Les charges d'exploitation ont enregistré une évolution de 57% pour se situer au 31-12-2022 à 59.379 Dinars contre 37.808 Dinars à fin 2021.

Le résultat net de la société a légèrement diminué entre 2022 et 2021 pour se situer à 156.876 Dinars au 31-12-2022 contre 172.725 Dinars à fin 2021.

### - Compagnie d'Assurances et de Réassurances - ASTREE

#### • Capital et Actionnariat :

Le capital social de la société s'élève actuellement à 30.000.000 Dinars, divisé en 6.000.000 actions de 5 Dinars chacune, réparti au 31 Décembre 2022 comme suit :



#### • Activité de la société :

Créée en 1949, l'Astrée Compagnie d'Assurances et de Réassurances est l'une des premières sociétés d'assurance en Tunisie.

Son activité consiste à entreprendre toutes opérations d'Assurances et de Réassurances de toutes sortes de risques en Tunisie et à l'étranger ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à celles-ci.

Aujourd'hui, la participation du groupe Banque de Tunisie s'élève à 60%. Le groupe des Assurances du Crédit Mutuel, qui détient 30% du capital de l'ASTREE, forme avec la Banque de Tunisie et ses partenaires, un groupe agissant de concert, ce qui a permis à la Banque un contrôle significatif de la compagnie.

L'ASTREE exerce dans les diverses branches d'activités de l'assurance : Automobile, Maladie, transport, Incendie, Vie, Risques spéciaux, Responsabilité civile, Agricole, Invalidité, Assistance, assurance-crédit ....

#### • Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2019	2020	2021	2022
Capital Social	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
Total Bilan	599 371 910	630 810 375	686 764 477	764 430 352
Résultat Non-Vie	23 279 132	25 863 627	7 762 313	6 846 173
Résultat Vie	23 032 651	10 533 472	4 208 100	6 959 655
Résultat Net	51 276 988	25 524 992	21 056 249	17 103 870
Cours Boursier de l'action	43,785	59,056	56,200	53,960
Bénéfice / Action	8,546	4,254	3,509	2,851
Dividende Unitaire	6,000	2,800	2,800	-
PER	5,123	13,882	16,014	18,929
Dividendes Yield	13,70%	4,74%	4,98%	-

L'année 2022 est clôturée avec un total bilan de 764.430.352 Dinars contre 686.764.477 Dinars en 2021.

Le résultat non-vie de la société s'est établi en 2022 à 6.846.173 Dinars contre 7.762.313 Dinars en 2021, soit une baisse de 11,80%.



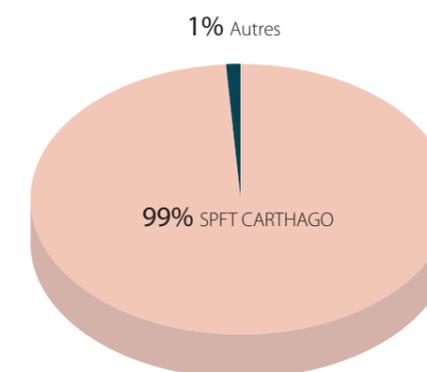
Le résultat vie a quant à lui enregistré une hausse de 65,39% en passant de 4.208.100 Dinars en 2021 à 6.959.655 Dinars à fin 2022.

Le résultat net s'est situé à fin 2022 à 17.103.870 Dinars contre 21.056.249 Dinars en 2021, soit une baisse de 18,77%.

### - SCAN – Société Club Acquarus Nabeul-

#### • Capital et Actionnariat :

Le capital social de la société s'élève actuellement à 3.652.250 Dinars, divisé en 146.090 actions de 25 Dinars chacune, réparti au 31 Décembre 2022 comme suit :



#### • Activité de la société :

La SCAN est une société anonyme de promotion et de financement touristique créée en 1984, détenue à hauteur de 99% par la société CARTHAGO.

La SCAN est propriétaire d'un complexe hôtelier à Nabeul dénommé «Club Aquarius Nabeul», d'une capacité de 500 lits.

La société est en arrêt d'exploitation depuis 2011.

#### • Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2019	2020	2021	2022
Capital Social	3 652 250	3 652 250	3 652 250	3 652 250
Total Bilan	10 822 416	11 104 111	11 089 629	11 352 989
Valeur Mathématique de l'action	70,404	75,168	75,635	77,431
Résultat Net	206 536	695 903	68 258	262 327

L'année 2022 est clôturée avec un total bilan de 11.352.989 Dinars contre 11.089.629 Dinars en 2021.

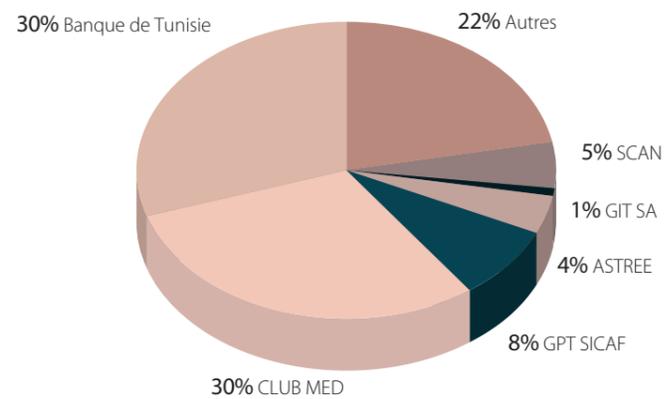
La société a enregistré une évolution de 284,32% au niveau de son résultat net entre 2022 et 2021, pour s'établir à 262.327 Dinars contre 68.258 Dinars une année auparavant.



## - Soprofit CARTHAGO

### • Capital et Actionnariat :

Le capital social de la société s'élève actuellement à 45.502.600 Dinars, divisé en 455.026 actions de 100 Dinars chacune, réparti au 31 Décembre 2022 comme suit :



### • Activité de la société :

SOPROFIT CARTHAGO est une société anonyme de promotion et de financement touristique créée en 1967.

Il s'agit d'une société touristique en partenariat avec Club Méditerranée. Elle est propriétaire de trois unités hôtelières à DJERBA à savoir :

- DJERBA LA DOUCE : un village de vacances de 650 lits de catégorie supérieure, bâti sur un terrain de 20H.
- CALYPSO : une unité hôtelière de 750 lits de catégorie 4 étoiles.
- DJERBA LA FIDELE : cette unité fait partie des villages conçus par CLUB MED. Elle est dotée d'une capacité d'hébergement de 1100 lits.

Il s'agit pour la Banque de Tunisie d'un partenariat stratégique avec Club Med, qui demeure historiquement l'actionnaire de référence auquel, les unités JERBA LA DOUCE et CALYPSO sont louées.

DJERBA LA FIDELE est en arrêt d'exploitation.

### • Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2019	2020	2021	2022
Capital Social	45 502 600	45 502 600	45 502 600	45 502 600
Total Bilan	59 294 334	54 993 493	55 914 807	59 629 535
Produits d'Exploitation	6 810 139	1 993 657	3 045 910	6 911 852
Charges d'Exploitation	2 953 057	2 690 353	2 643 526	2 573 436
Résultat Net	3 329 038	-19 285	929 391	4 346 294
Valeur Mathématique de l'action	126,820	119,478	121,521	129,072
Bénéfice / Action	7,316	-0,042	2,043	9,552
Dividende Unitaire	7,300	0,000	2,000	9,500
Dividendes Yield	5,76%	0,00%	1,65%	7,36%



La SPFT CARTHAGO a enregistré une importante hausse au niveau de ses Résultats en 2022. En effet, le bénéfice net de la société se situe au 31-12-2022 à 4.346.294 Dinars contre 929.391 Dinars à fin 2021.

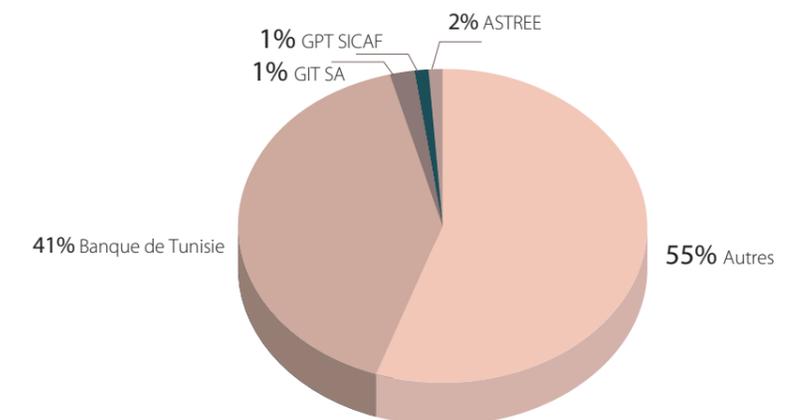
Les produits d'exploitation de l'exercice 2022 ont atteint le montant de 6.911.852 Dinars contre 3.045.910 Dinars à fin 2021, soit une hausse de près de 127%.

Les charges d'exploitation ont enregistré une légère baisse pour se situer à 2.573.436 Dinars à fin 2022 contre 2.643.526 Dinars une année auparavant.

## - SPCB - Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte

### • Capital et Actionnariat :

Le capital social de la société s'élève actuellement à 15.000.000 Dinars, divisé en 1.500.000 actions de 10 Dinars chacune, réparti au 31 Décembre 2022 comme suit :



### • Activité de la société :

La Société Pôle de Compétitivité de Bizerte, est une société anonyme constituée en 2006 dans le cadre de la loi n° 2001-50 relative aux entreprises des pôles technologiques, et avec un capital initial de 1 Million de Dinars.

La société a connu deux augmentations de capital. La dernière en date a eu lieu en 2013, portant ainsi le capital de 10 Millions de Dinars à 15 Millions de Dinars, et ramenant la participation du Groupe Banque de Tunisie à 44,9% du total du capital.

Le Pôle de Compétitivité de Bizerte est un espace intégré qui regroupe trois composantes :

- Un technopôle Agroalimentaire.
- Des espaces industriels.
- Un réseau de partenaires « Agro'tech ».

### • Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2019	2020	2021	2022
Capital Social	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Total Bilan	17 037 556	17 171 467	18 968 775	18 198 439
Valeur Mathématique de l'action	10,164	10,486	10,974	10,266
Produits d'Exploitation	3 544 872	3 151 207	3 451 939	2 051 014
Charges d'Exploitation	3 085 757	2 608 112	2 817 229	2 529 149
Résultat Net	365 923	482 973	732 497	-313 185

L'année 2022 est clôturée avec un total bilan de 18.198.439 contre 18.968.775 Dinars en 2021.

Les produits d'exploitation ont enregistré une baisse de 40,58%, pour passer de 3.451.939 Dinars en 2021 à 2.051.014 Dinars à fin 2022.

Les charges d'exploitation de l'exercice 2022 s'élèvent à 2.529.149 Dinars contre 2.817.229 Dinars en 2021.

La société a enregistré au 31-12-2022 un déficit de l'ordre de 313.185 Dinars contre un résultat net positif de 732.497 Dinars une année auparavant.

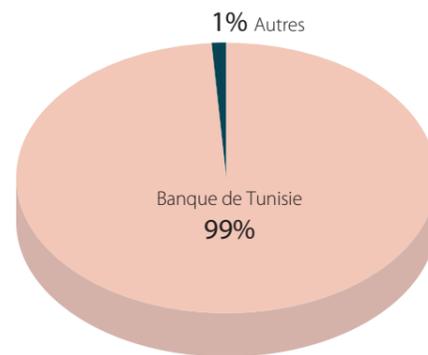
### - TFT - Transport de Fonds de Tunisie

#### • Capital et Actionariat :

La TFT par décision de l'AGE du 22-06-2021, a procédé à une réduction de la valeur nominale de l'action de 100 à 10 Dinars, par restitution de 90 Dinars par action. Le capital social a été ramené ainsi de 1.000.000 Dinars à 100.000 Dinars.

La restitution de l'ensemble des actionnaires a été réalisée courant l'année 2021, chacun au prorata de sa participation.

Ainsi, le capital social de la société s'élève actuellement à 100.000 Dinars, divisé en 10.000 actions de 10 Dinars chacune, réparti au 31 Décembre 2022 comme suit :



#### • Activité de la société :

Créée en Juillet 2012, la société a pour objet, le transport, le chargement et le déchargement des fonds ou de valeurs, pour le compte de la Banque de Tunisie, l'accomplissement de toutes les opérations liées à



la manipulation, au comptage, à la sauvegarde et à la protection des fonds ou valeurs transportés jusqu'à leur remise à leur destinataire, celles ayant trait à la gestion des automates bancaires ainsi que toutes autres opérations mobilière ou immobilière, commerciale ou financière se rapportant à l'objet social.

La société est en arrêt d'exploitation depuis Février 2021.

### • Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2019	2020	2021	2022
Capital Social	1 000 000	1 000 000	100 000	100 000
Total Bilan	1 468 738	1 539 044	376 966	281 496
Valeur Mathématique de l'action	124,025	134,962	28,514	27,770
Produits d'Exploitation	580 000	490 000	54 000	0
Charges d'Exploitation	605 156	510 595	47 698	10 680
Résultat Net	176 330	109 375	148 948	-7 444

L'année 2022 est clôturée avec un total bilan de 281.496 Dinars.

La société n'a enregistré aucun produit d'exploitation courant l'année 2022, puisqu'elle est en arrêt d'exploitation depuis Février 2021.

Les charges d'exploitation se sont élevées au 31-12-2022 à 10.680 Dinars contre 47.698 Dinars à fin 2021.

La société a enregistré au 31-12-2022 un déficit de l'ordre de 7.444 Dinars contre un résultat net positif de 148.948 Dinars une année auparavant.

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE BANQUE DE TUNISIE

Au 31 décembre 2022

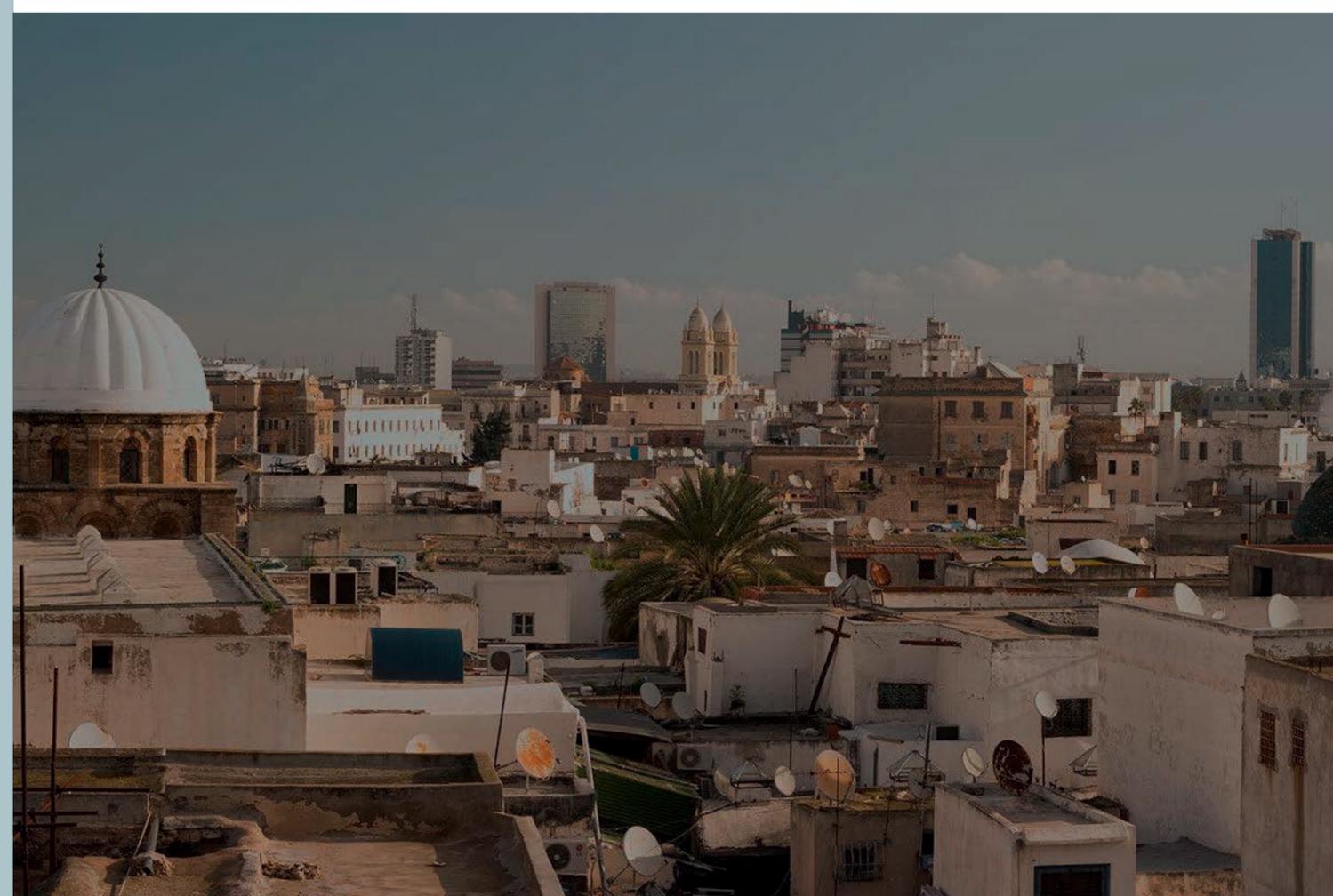
Bilan et hors bilan

Etat de résultat

Etat des flux de trésorerie

Notes aux états financiers

Rapport des commissaires aux comptes



# BILAN CONSOLIDÉ

Exercice clos le 31 décembre 2022

(En K.TND)

Actif	Note	déc.-22	déc-21
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	A1	437 249	262 884
Créances sur les établissements bancaires et financiers	A2	283 889	302 518
Créances sur la clientèle	A3	5 366 527	4 991 522
Portefeuille titres commercial	A4	50 761	115 097
Portefeuille d'investissement	A5	971 294	891 020
Placements nets des entreprises d'assurance	A6	294 728	234 132
Valeurs immobilisées nettes	A7	124 105	114 016
Autres actifs	A8	91 214	74 948
Part réassureurs dans les provisions techniques des assurances	A9	47 319	51 748
Titres mis en équivalence	A10	93 052	69 614
Ecart d'acquisition net	A11	3 005	3 491
<b>Total des Actifs</b>		<b>7 763 143</b>	<b>7 110 990</b>
Passif	Note	déc.-22	déc-21
Banque Centrale et CCP	P1	190 357	265 350
Dépôts et Avoirs des établissements bancaires et financiers	P2	18 981	32 470
Dépôts de la clientèle	P3	5 078 699	4 426 166
Emprunts et ressources spéciales	P4	324 270	396 364
Autres passifs	P5	252 436	280 455
Provisions techniques des entreprises d'assurance	P6	523 049	450 563
<b>Sous-Total Passifs</b>		<b>6 387 792</b>	<b>5 851 368</b>
Capitaux propres	Note	déc.-22	déc-21
Capital		270 000	225 000
(Titre d'auto contrôle)		-632	-516
Réserves consolidées		843 191	786 986
Résultats consolidés		168 562	152 124
<b>Sous-Total capitaux propres</b>	<b>C1</b>	<b>1 281 121</b>	<b>1 163 594</b>
Intérêts minoritaires		94 230	96 802
<b>Total Capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires</b>		<b>7 763 143</b>	<b>7 110 990</b>

# ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

Exercice clos le 31 décembre 2022

(En K.TND)

	Note	déc.-22	déc-21
<b>Passifs éventuels</b>			
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	HB1	797 942	652 874
HB2 - Crédits documentaires	HB2	407 248	453 997
HB3 - Actifs donnés en garantie	HB3	315 538	335 590
<b>Total des passifs éventuels</b>		<b>1 520 728</b>	<b>1 442 461</b>
<b>Engagements donnés</b>			
HB4 - Engagements de financement donnés	HB4	197 930	186 632
HB5 - Engagements sur titres		-	-
Avals, cautions de garanties au titre d'appels d'offres	HB5	2 207	2 953
<b>Total des engagements donnés</b>		<b>200 137</b>	<b>189 585</b>
<b>Engagements reçus</b>			
HB6 - Engagements de financement reçus	HB6	-	1 237
HB7 - Garanties reçues	HB7	2 857 851	2 622 333
Engagements hypothécaires sur prêts octroyés	HB8	1 512	1 239
<b>Total des engagements reçus</b>		<b>2 859 363</b>	<b>2 624 809</b>



# ETAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2022

(En K.TND)

Rubriques	Note	déc.-22	déc.-21
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>			
Intérêts et revenus assimilés	R1	491 114	441 602
Commissions - Produits	R2	71 796	65 045
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	R3	31 431	21 449
Revenus du portefeuille d'investissement	R4	77 670	59 291
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>672 011</b>	<b>587 387</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>			
Intérêts encourus et charges assimilées	R5	244 859	205 374
Commissions encourues	R6	7 986	4 370
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>252 845</b>	<b>209 744</b>
Marge nette des activités d'assurance	R7	9 649	8 340
<b>Produit net bancaire</b>		<b>428 815</b>	<b>385 983</b>
Dotations aux provisions sur créances et passifs	R8	-40 654	-14 469
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	R9	664	-8 224
Autres produits d'exploitation		7 666	3 712
Frais de personnel	R10	-100 558	-93 744
Charges générales d'exploitation	R11	-37 688	-33 364
Dotations aux amortissements sur immobilisations	R12	-10 920	-11 001
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>247 325</b>	<b>228 893</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		5 698	3 930
Solde en gain / perte sur autres éléments ordinaires		1 966	-3 478
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>254 989</b>	<b>229 345</b>
Impôts sur les sociétés		-75 364	-67 599
Amortissement des écarts d'acquisition		-572	-663
<b>Résultat des activités ordinaires</b>		<b>179 053</b>	<b>161 083</b>
Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires		-3	-101
<b>Résultat net</b>		<b>179 050</b>	<b>160 982</b>
Intérêts minoritaires		10 488	8 858
<b>Résultat net, part groupe</b>	<b>R13</b>	<b>168 562</b>	<b>152 124</b>
Résultat net, part groupe par action (En DT)		0,661	0,676



# ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDÉS

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2022

(En K.TND)

Rubriques	Note	déc.-22	déc.-21
<b>Activités d'exploitation</b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		587 700	534 214
Charges d'exploitation bancaire décaissés		-246 809	-231 245
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-81 943	4 941
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-382 274	-93 688
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		650 387	341 800
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-115 916	-99 624
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-82 750	-42 490
Impôt sur les bénéfices		-64 799	-60 874
<b>Flux d'exploitation autres secteurs financiers</b>		<b>19 798</b>	<b>25 351</b>
<b>Flux d'exploitation autres secteurs non financiers</b>		<b>3 147</b>	<b>4 848</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTE (PROVENANT DES) AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>		<b>286 541</b>	<b>383 233</b>
<b>Activités d'investissement</b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		87 255	70 984
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		-100 360	-8 167
Acquisition/ cession sur immobilisations		-21 193	-9 670
<b>FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>-34 298</b>	<b>53 147</b>
<b>Activités de financement</b>			
Augmentation/diminution ressources spéciales		-72 466	-72 831
Dividendes versés		-91 490	-101 760
<b>FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTE (PROVENANT DES) AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		<b>-163 956</b>	<b>-174 591</b>
<b>Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités</b>		<b>-92</b>	<b>-38</b>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		88 195	261 751
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	F1	551 616	289 865
Dont trésorerie chez la BT		3 029	7 168
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>		<b>639 811</b>	<b>551 616</b>
Dont trésorerie chez la BT		2 794	3 029

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Au 31 décembre 2022





## 5. DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE BANQUE DE TUNISIE AU 31 DECEMBRE 2022

Le groupe Banque de Tunisie est constitué actuellement de 15 sociétés intervenant dans plusieurs secteurs répartis comme suit :

- Secteur financier : 9 sociétés (dont la société mère « BT » et 2 OPCVM)
- Secteur immobilier : 3 sociétés
- Secteur touristique : 2 sociétés
- Secteur transport et logistique : 1 société

A la tête de ce groupe se trouve la société mère « Banque de Tunisie », dont le capital de 270 MDT est détenu par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel à hauteur de 35,33%.

## 6. PRÉSENTATION DES PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

La Banque de Tunisie est une société anonyme au capital de 270.000.000 dinars, créée en 1884, et régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux établissements de crédit.

La Banque de Tunisie est une banque universelle privée. Son capital social est divisé en 270 000 000 actions de 1 DT chacune, réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre (Unité 1000)	%
Actionnaires Tunisiens	171 094	63%
Actionnaires Etrangers	98 906	37%
<b>Total</b>	<b>270 000</b>	<b>100%</b>

Les états financiers de la Banque de Tunisie arrêtés au 31 Décembre 2022 ont été établis conformément :

- A la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- Au décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité financière ;
- A l'arrêté du ministre des Finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;
- A l'arrêté du ministre des Finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables techniques ;
- A l'arrêté du ministre des Finances du 25 mars 1999, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers arrêtés et publiés par la Banque de Tunisie au 31 Décembre 2022, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N° 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.



### 6.1. Les engagements de la banque

L'engagement désigne toute créance résultant des prêts et avances accordés par la banque, ainsi que toute obligation de la banque en vertu d'un contrat ou tout autre mécanisme, de fournir des fonds à une autre partie (Engagement de financement) ou de garantir à un tiers l'issue d'une opération en se substituant à son client s'il n'honore pas ses obligations (engagement de garantie).

#### 6.1.1. Les règles d'évaluation des engagements au bilan

Les prêts et avances sont comptabilisés au bilan, pour le montant des fonds mis à disposition du débiteur, au moment de leur mise à disposition.

Lorsque le montant des fonds mis à disposition est différent de la valeur nominale (c'est le cas notamment des intérêts décomptés et perçus d'avance sur le montant du prêt), les prêts et avances sont comptabilisés pour leur valeur nominale et la différence par rapport au montant mis à la disposition du débiteur est portée dans un compte de régularisation et prise en compte en revenus. Toutefois, et pour les besoins de la présentation des états financiers, le montant des intérêts perçus d'avance et non courus à la date d'arrêté des états financiers sont déduits de la valeur des prêts et avances figurant à l'actif.

Par ailleurs, lorsque la banque s'associe avec d'autres banques pour accorder un concours à une tierce personne sous forme de prêts et avances, ou d'engagements de financement ou de garantie, l'engagement est comptabilisé pour sa quote-part dans l'opération.

Dans le cas où la quote-part en risque de l'établissement bancaire est supérieure ou inférieure à celle de sa quote-part dans l'opération, la différence est constatée selon le cas parmi les engagements de garantie donnés ou les engagements de garantie reçus.

#### 6.1.2. La comptabilisation des engagements en hors bilan

##### a) Les engagements de financement et de garantie

Les engagements de financement et de garantie couvrent les ouvertures de lignes de crédit, les crédits documentaires et les cautions, avals et autres garanties donnés par la banque à la demande du donneur d'ordre.

Les engagements de financement et de garantie sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds pour la valeur nominale des fonds à accorder pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée pour les engagements de garantie.

Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24, les engagements de financement et de garantie sont annulés du hors bilan :

- Soit à la fin de la période de garantie à partir de laquelle l'engagement cesse de produire ses effets.
- Soit lors de la mise en œuvre de l'engagement, l'annulation résulte dans ce cas du versement des fonds et de l'enregistrement d'une créance au bilan.

##### b) Les garanties reçues par la banque

En contrepartie des engagements donnés, la banque obtient des garanties sous forme d'actifs financiers, de sûretés réelles et personnelles, de cautions, avals et autres garanties donnés par d'autres établissements bancaires ainsi que des garanties données par l'Etat et les compagnies d'assurance.

Ces garanties sont comptabilisées, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la banque, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Leur évaluation est faite sur la base d'une expertise.

### 6.1.3. L'évaluation des engagements à la date d'arrêté

Aux termes de la norme comptable sectorielle n° 24 relative au traitement des engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, «le risque que les contreparties n'honorent pas leurs engagements peut être lié soit à des difficultés que les contreparties éprouvent, ou qu'il est prévisible qu'elles éprouveront, pour honorer leurs engagements ou au fait qu'elles contestent le montant de leurs engagements».

Lorsqu'un tel risque existe, les engagements correspondants sont qualifiés de douteux. Une provision est constituée.

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 énonce la classification suivante :

- **Les actifs courants (Classe 0) :** Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré.
- **Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) :** Ce sont les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises opérant dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade. Les retards de paiement des intérêts ou du principal n'excèdent pas les 90 jours
- **Les actifs incertains (Classe 2) :** Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur viabilité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.
- **Les actifs préoccupants (Classe 3) :** Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.
- **Les actifs compromis (Classes 4) :** Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les créances contentieuses, ainsi que les créances sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 3. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 360 jours.

### 6.1.4. La prise en compte des dépréciations sur les engagements

*Les provisions individuelles :*

- **Règles de mesure des provisions individuelles :**

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux édictés par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n° 93-23. Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.



Pour les besoins de l'estimation des provisions sur les créances de la clientèle, la banque retient la valeur des garanties hypothécaires dûment enregistrées et ayant fait l'objet d'évaluations indépendantes. Ce traitement concerne les relations nouvellement classées parmi les actifs non-performants sans effet rétroactif.

L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux minimums de provision par classe d'actifs.

Classe	Taux de provision
0 et 1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

#### • Prise en compte des garanties en matière d'évaluation des provisions sur les actifs compromis :

Aux termes de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une décote de la valeur de la garantie retenue pour l'évaluation du risque est constituée sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, selon les quotités minimales suivantes :

Ancienneté dans la classe 4	Taux de provision
3 à 5 ans	40%
6 et 7 ans	70%
≥ à 8 ans	100%

#### *Les provisions collectives*

En application des dispositions de l'article 10 de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une provision doit être constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

La méthodologie adoptée pour la détermination de ladite provision collective prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur (Professionnels, contreparties publiques ou Particuliers) et par secteur d'activité afin de déterminer pour chaque groupe un taux de migration annuel qui correspond au risque additionnel du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1, observé durant les années antérieures (5 ans au moins compte non tenu de l'année de référence).
- Calculer la moyenne des taux de migration par groupe homogène.
- Les taux de migration historique du groupe de contreparties sont majorés par des taux déterminés par la BCT.
- L'application d'un taux de provisionnement standard sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré. La provision collective globale est la somme des provisions collectives par groupe.



Les taux de provisionnement retenus par la Banque de Tunisie, pour la détermination de la provision collective requise au 31 décembre 2022, sont comme suit :

Groupe de créances	Taux de provision retenu
<b>I. Professionnels du secteur privé</b>	
Agriculture	35%
Industries mécaniques et électriques	35%
Oléifacteurs	35%
Industries agroalimentaires	35%
Industries pharmaceutique	35%
Autres industries	35%
BTP	35%
Tourisme	35%
Agences de voyage	35%
Agence de location de voitures	35%
Promotion immobilière	30%
Exportateurs d'huile d'olive	35%
Commerce	35%
Santé	35%
Télécom et TIC	35%
Autres services	35%
Personne physique ayant des crédits aux professionnels	35%
<b>II. Contreparties publiques</b>	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	35%
Autres organismes publics	35%
<b>III. Particuliers</b>	
Salariés du secteur privé : Crédits logements	15%
Salariés du secteur privé : Crédits à la consommation	35%
Salariés du secteur public : Crédits logements	15%
Salariés du secteur public : Crédits à la consommation	35%

## 6.2. Le portefeuille-titres

### 6.2.1. La composition du portefeuille-titres

Le portefeuille des titres est composé du portefeuille-titres commercial et du portefeuille d'investissement.

#### a) Le portefeuille-titres commercial

Le portefeuille-titres commercial comprend :

- **Titres de transaction** : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (limitée à trois mois) et par leur liquidité.
- **Titres de placement** : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme (avec une période supérieure à trois mois), à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui seront définis comme des titres d'investissement.



#### b) Le portefeuille d'investissement

Il s'agit des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Sont classés parmi ces titres, les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et co-entreprises et les parts dans les entreprises liées. Ils sont détenus d'une façon durable et estimés utiles à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Sont classés parmi les titres de participation :

- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer sur une longue durée une rentabilité satisfaisante sans pour autant que la banque n'intervienne dans la gestion de la société émettrice
- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour permettre la poursuite des relations bancaires entretenues avec la société émettrice, et qui ne peuvent pas être classés parmi les parts dans les entreprises associées, ou les parts dans les co-entreprises ou encore les parts dans les entreprises liées.

### 6.2.2. La comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition des titres d'investissement.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence (prime ou décote selon le cas), est incluse dans le coût d'acquisition, à l'exception des primes et décotes sur les titres d'investissement et les titres de placement qui sont individualisées et étalées sur la durée de vie restante du titre.

A la date d'arrêté des comptes, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

#### a) Les titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente). La variation de cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

#### b) Les titres de placement

titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes des uns avec les pertes latentes sur d'autres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

#### c) Les titres d'investissement

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

### 6.3. Les immobilisations

Les immobilisations sont portées à l'actif du bilan de la banque (Poste AC6) lorsque :

- Il est probable que des avantages économiques futurs résultant de ces éléments profiteront à la banque ;
- Leur coût peut être mesuré de façon fiable.

Elles sont ventilées en immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles.

#### 6.3.1. Les immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est un actif physique et tangible contrôlé et détenu soit pour la fourniture de services soit à des fins administratives propres à la banque. Elle est censée être utilisée sur plus d'un exercice. La nature de la dépense qui reste déterminante pour son passage en immobilisation au lieu de charge est tributaire des deux conditions précitées.

Une immobilisation corporelle est un actif physique et tangible contrôlé et détenu soit pour la fourniture de services soit à des fins administratives propres à la banque. Elle est censée être utilisée sur plus d'un exercice. La nature de la dépense qui reste déterminante pour son passage en immobilisation au lieu de charge est tributaire des deux conditions précitées.

Le coût d'acquisition du bien comporte le prix d'achat, les droits de douane et autres impôts et taxes non récupérables, les frais de transport, les frais de transit, les frais d'assurance, les frais d'installation qui sont nécessaires à la mise en état d'utilisation de l'immobilisation en question, etc.

Les réductions commerciales obtenues et les taxes récupérables sont déduites du coût d'acquisition.

Quant à l'amortissement des immobilisations corporelles, la base amortissable est déterminée par le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle, définie comme le montant net que la banque estimerait obtenir en échange du bien à la fin de sa durée d'utilisation après déduction des coûts de cession prévus.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation corporelle déjà comptabilisée sont incorporées à la valeur comptable du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de performance initialement évalué du bien existant, bénéficieront à la banque. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

#### a) Amortissement des immobilisations corporelles

La durée d'utilisation est soit la période pendant laquelle la banque s'attend à utiliser un actif, soit le nombre d'unités de production (ou l'équivalent) que la banque s'attend à obtenir de l'actif. Les immobilisations corporelles de la banque sont amorties linéairement aux taux suivants :

Description	31/12/2022	31/12/2021
Immeubles	5%	5%
Matériel et mobilier de bureau	10%	10%
Matériel roulant	20%	20%
Matériel informatique	14%	14%



Postérieurement à sa comptabilisation initiale à l'actif, une immobilisation corporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements ou des pertes de valeur éventuelles (c'est lorsque la valeur comptable nette ne pourra pas être récupérée par les résultats futurs provenant de son utilisation).

#### b) Sortie d'actif des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont retirées de l'actif du bilan lors de leur cession, ou lors de leur mise au rebut. Ainsi, la différence entre le produit de cession et la valeur comptable nette à la date du retrait est incluse dans le résultat de l'exercice en cours.

#### 6.3.2. Les immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique, détenu en vue de son utilisation pour une période de plus d'un an, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.

- \* Le fonds commercial acquis comprend les éléments usuels composant le fonds commercial (clientèle, achalandage), ainsi que les autres actifs incorporels qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan.
- \* Le droit au bail acquis est constaté comme actif incorporel dans la mesure où il a fait l'objet d'une évaluation séparée dans l'acte de cession. Il bénéficie d'une protection juridique et correspond au droit transféré à l'acquéreur pour le renouvellement du bail.
- \* Les logiciels informatiques dissociés du matériel acquis ou créés soit pour l'usage interne de la banque, soit comme moyen d'exploitation pour répondre aux besoins de la clientèle sont constatés en actif incorporel lorsque les deux conditions générales prévues par le paragraphe 2.3. Ci-dessus sont remplies. Il en est de même pour le coût de développement des logiciels à usage interne créés ou développés en interne ou sous-traités.

Une immobilisation incorporelle acquise ou créée est comptabilisée à son coût mesuré selon les mêmes règles que celles régissant la comptabilisation des immobilisations corporelles.

#### c) Amortissement des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation :

- \* Le fond commercial et le droit au bail sont amortis sur une période ne dépassant pas 20 ans ou sur une période plus longue s'il est clairement établi que cette durée est plus appropriée. La banque a choisi de ne pas amortir les fonds de commerce acquis.
- \* La durée de vie estimée des logiciels dépend de la date à laquelle le logiciel cessera de répondre aux besoins de la banque ou à ceux de la clientèle compte tenu de l'évolution prévisible des connaissances techniques en matière de conception et de production de logiciels. Cette durée ne peut pas être supérieure à 5 ans.

La Banque de Tunisie amortit ses logiciels informatiques au taux linéaire de 33,33%.

Un examen périodique est pratiqué à chaque fois qu'un indicateur de perte de valeur est identifié (lorsque la valeur récupérable de l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette). Dans ce cas, ladite valeur comptable nette est ramenée à la valeur récupérable.

#### d) Sortie d'actif des immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est retirée du bilan dès lors qu'elle est cédée ou que l'on n'attend plus d'avantages économiques futurs de son utilisation ou de sa cession ultérieure.



## 6.4. Les dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle sont les dépôts qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire (notamment les emprunts et ressources spéciales).

### 6.4.1. Les dépôts à vue

Les comptes à vue sont destinés à l'enregistrement des opérations courantes de la clientèle. Ils ne sont pas généralement rémunérés. Si le cas se présente leur rémunération est déterminée selon la réglementation en vigueur.

Ces dépôts peuvent être restitués à tout moment par une demande du titulaire du compte ou de son mandataire.

### 6.4.2. Les comptes d'épargne

Les comptes d'épargne enregistrent les versements et les retraits courants de la clientèle. Ils sont rémunérés trimestriellement par référence au taux de rendement de l'épargne (TRE) défini par circulaire de la Banque Centrale de Tunisie.

Ces comptes sont répartis en trois catégories :

- e) Les comptes Epargne classique ;
- f) Les comptes Epargne Logement permettant d'accéder à un crédit pour logement ;
- g) Les comptes Epargne Horizons permettant d'accéder à un crédit.

### 6.4.3. Les comptes à terme et bons de caisse

La banque est habilitée à ouvrir des comptes à terme et à émettre des bons de caisse.

Les comptes à terme sont les comptes dans lesquels les fonds déposés restent bloqués jusqu'à l'expiration du terme convenu à la date du dépôt de fonds.

Le montant, l'échéance et le taux d'intérêt sont fixés dès l'ouverture du compte à terme et dès l'émission du bon de caisse.

Le taux d'intérêt applicable aux comptes à terme et aux bons de caisse est fixé conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4.4. Les certificats de dépôts

La banque peut demander de la liquidité sur le marché monétaire au moyen de l'émission de certificats de dépôts. Ce sont des titres nominatifs dématérialisés qui sont inscrits en comptes spécifiques ouverts au nom de chaque propriétaire auprès de la banque.

### 6.4.5. Les pensions livrées

La pension livrée est un contrat par lequel la banque cède en pleine propriété, moyennant un prix convenu à la date de cession, à une autre personne morale ou à un autre organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), des valeurs mobilières et/ou des effets de commerce avec l'engagement irrévocable du cédant et du cessionnaire, le premier à reprendre les valeurs mobilières ou les effets de commerce et le second à les lui rétrocéder à un prix et à une date convenus à la date de cession.



## 6.5. Comptabilisation des capitaux propres

Les capitaux propres comportent le capital social, les compléments d'apport, les réserves et équivalents, les résultats reportés et le résultat de la période (bénéficiaire ou déficitaire).

Le capital social correspond à la valeur nominale des actions composant ledit capital, ainsi que des titres qui en tiennent lieu ou qui y sont assimilés notamment les certificats d'investissement.

Le capital souscrit et non libéré, qu'il soit appelé ou non appelé est soustrait de ce poste.

Les compléments d'apport comprennent les primes d'émission, de fusion et toute autre prime liée au capital.

Les réserves représentent la partie des bénéfices affectés en tant que tels. Elles sont soit des réserves légales, statutaires et contractuelles, affectées suite à une disposition légale, statutaire, contractuelle (telle que la réserve pour réinvestissement exonéré) ; soit des réserves facultatives affectées suite à des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la banque (cas des réserves à régime spécial, des réserves pour éventualités diverses).

Les résultats reportés correspondent à la fraction des bénéfices des exercices précédents qui n'ont pas été distribués ou affectés aux réserves, ainsi que l'effet des modifications comptables non imputés sur le résultat de l'exercice, dans les rubriques des capitaux propres.

## 6.6. La prise en compte des revenus

Les revenus liés aux engagements contractés par la banque perçus sous forme d'intérêts et de commissions, et les dividendes revenant à la banque au titre de sa participation sont comptabilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Ces revenus peuvent être mesurés d'une façon fiable
- Leur recouvrement est raisonnablement sûr.

Leur prise en compte en résultat est faite conformément aux règles prévues par la Norme Comptable NC 03 relative aux revenus.

### 6.6.1. La constatation des intérêts

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

### 6.6.2. La constatation des commissions

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, conformément à la norme sectorielle n° 24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

### 6.6.3. La constatation des dividendes

Les revenus résultant de la participation de la banque sous forme de dividendes sont comptabilisés, lorsque le droit de l'actionnaire au dividende est établi, pour la somme revenant à la banque au titre de ladite participation.

### 6.6.4. La comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

La méthode retenue pour la constatation des revenus des titres est la méthode linéaire, tel que prévu par la norme comptable sectorielle n°25.

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

À chaque arrêté comptable, les intérêts courus de la période, calculés au taux nominal du titre, sont enregistrés au compte de résultat, et le montant de la prime ou de la décote fait l'objet d'un échelonnement linéaire sur la durée de vie du titre.

Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période.

Les intérêts perçus d'avance font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

### 6.6.5. La constatation des revenus sur les opérations de leasing

La Banque de Tunisie pratique le leasing en tant qu'activité de crédit au sein de ses services d'engagements. Elle met à la disposition de ses clients un instrument de financement qui leur donne la possibilité de louer les biens de leur choix tout en bénéficiant d'une option d'achat au terme d'un contrat de bail.

Il existe deux formes de Leasing :

- Le Leasing mobilier : financement des investissements en biens d'équipement à usage professionnel (matériel roulant, bureautique, équipement industriel, etc.) ;
- Le Leasing immobilier : financement des locaux à usage professionnel (bâtiments, usines, magasins, etc.).

Les biens acquis dans le cadre de l'exercice de ces opérations de leasing sont momentanément constatés dès leur acquisition dans un compte de débiteurs divers en attente de mise en force du contrat de leasing.

A la mise en force du contrat du leasing, c'est la norme comptable n° 41 relative aux contrats de location qui est appliquée pour la constatation de l'opération de leasing à l'actif de la banque. Ces actifs sont comptabilisés en tant que crédits à la clientèle et sont classés parmi les opérations avec la clientèle.

### 6.7. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par la norme comptable sectorielle n° 23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change.
- Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises.



Toutefois, un cours de change moyen hebdomadaire ou mensuel peut être utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable.

- A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date.
- Les différences, entre d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont pris en compte en résultat de la période considérée.
- Les opérations de change au comptant avec délai d'usage (qui est généralement de 2 jours ouvrables) sont comptabilisées en hors bilan dès la date d'engagement et au bilan à la date de mise à disposition des devises.
- Les opérations de change à terme à des fins spéculatives sont converties, à la date d'engagement, au cours de change à terme tel que prévu par le contrat. Elles sont comptabilisées en hors bilan. A chaque arrêté comptable, les engagements sont réévalués sur la base du cours de change à terme pour le terme restant à courir à la date d'arrêté. Toute différence de change résultant de cette réévaluation est portée dans sa totalité en résultat.

### 6.8. Le processus de réservation des produits

Les intérêts et les agios débiteurs cessent d'être comptabilisés lorsque les engagements auxquels ils se rapportent sont qualifiés de douteux, ou que des sommes en principal ou intérêts venus antérieurement à échéance sur la même contrepartie sont demeurées impayées. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et enregistré en agios réservés.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable n° 3 relative aux Revenus, la norme comptable sectorielle n° 24 relative aux engagements et revenus que par l'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées 2, 3 et 4, ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires que si leur recouvrement est assuré.

### 6.9. Les impôts sur les bénéfices

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Ainsi, la charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrable au titre de l'exercice.

## 7. RÈGLES ET PRINCIPES D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### 7.1. Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe Banque de Tunisie relatifs à l'exercice 2022 ont été établis conformément aux dispositions de la loi 2001-117 du 06/12/2001, relative aux règles de consolidation des entreprises.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions de la loi 96-112, relative au système comptable des entreprises et aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du secteur



bancaire. Les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Banque de Tunisie et des sociétés tunisiennes composant le groupe Banque de Tunisie. Les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes du groupe Banque de Tunisie.

## 7.2. Principes, optique et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la Banque de Tunisie et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

### 7.2.1. Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive ayant une activité à caractère financier, auxquelles s'ajoutent les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières, ou relève d'activités connexes (assurance, promotion touristique, acquisition, construction et réaménagement d'immeubles, location de terrains et d'immeubles).

Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ; le Groupe est présumé avoir effectué cette désignation lorsqu'il a disposé au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40% des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire n'a détenu directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet et que le Groupe est actionnaire ou associé de cette filiale ; l'influence dominante existe dès lors que le Groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments d'hors-bilan de la même façon qu'il contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe.

### 7.2.2. Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun accord par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.



### 7.2.3. Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une filiale est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette filiale.

La méthode utilisée pour comptabiliser les participations dans les entreprises associées, est la méthode de mise en équivalence.

## 7.3. Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

### 7.3.1. Traitement des acquisitions et écarts d'acquisition

La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise est affectée en premier lieu à des éléments identifiables du bilan et de l'hors-bilan. Les modifications ainsi apportées aux valeurs d'entrée des éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la valeur brute de l'écart d'acquisition, dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

Pour chaque acquisition, le solde des écarts non affectés est inscrit à l'actif ou au passif du bilan suivant son sens, dans le poste "Écarts d'acquisition". Les écarts d'acquisition actifs sont amortis et les écarts d'acquisition passifs sont rapportés au résultat. La durée ne peut en aucun cas excéder vingt ans. Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière à partir d'analyses multicritères, semblables à celles utilisées lors de l'évaluation initiale des sociétés acquises.

En cas de cession totale ou partielle des entreprises ainsi acquises, l'écart d'acquisition correspondant, originellement imputé sur les capitaux propres, vient corriger la plus ou moins-value de cession dans le résultat consolidé, sous déduction des amortissements qui auraient été pratiqués sans tenir compte du prorata temporis, si cet écart avait été maintenu à l'actif du bilan consolidé.

### 7.3.2. Comptabilisation de l'impôt

Les impôts sont présentés selon la méthode de l'impôt exigible.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrables au titre de l'exercice. Le groupe ne présente pas, de la sorte, des actifs et/ou passifs d'impôt différés.

### 7.3.3. Intégration globale des compagnies d'assurances

Le Groupe applique les dispositions de la loi n° 96-112 relative aux règles de consolidation des entreprises régies par le Code des assurances.

Les règles comptables propres aux activités d'assurance sont maintenues dans les comptes consolidés du Groupe.

Les postes constitutifs des compagnies d'assurances consolidées par intégration globale ou proportionnelle sont présentés dans les postes de même nature du bilan, de l'hors-bilan et du compte de résultat, à l'exception des éléments suivants, qui figurent sur des lignes distinctes des états financiers consolidés :

### 7.3.3.1. Placements nets des entreprises d'assurance

Les placements des entreprises d'assurance regroupent :

Les placements immobiliers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition en sus des frais d'acquisition et impôts, et augmentée des travaux de construction et d'amélioration ; les immeubles sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation économique estimée. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable des immeubles.

Les valeurs mobilières et autres titres à revenu fixe sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors intérêts courus et hors frais d'acquisition.

Les actions et autres titres à revenu variable sont comptabilisés à leur prix d'achat hors frais. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable de la valeur des titres, déterminée par référence à leur valeur recouvrable estimée.

Le groupe Banque de Tunisie reclasse les terrains, les dépôts ainsi que les prêts dans les rubriques correspondantes du bilan consolidé.

### 7.3.3.2. Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats.

Les provisions techniques vie sont principalement constituées de provisions mathématiques, qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés, et des provisions pour sinistres à payer.

Les provisions techniques non-vie regroupent des provisions pour primes non acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et pour sinistres à payer.

### 7.3.3.3. Marge nette des activités d'assurance

Le classement bancaire par nature des charges et des produits se substitue au classement par destination des entreprises d'assurance. La rubrique "Marge nette des activités d'assurance" est composée des produits et charges techniques suivantes, après reclassement par nature des autres produits et charges techniques, et élimination des éléments intra-groupe :

Les primes ou cotisations acquises, payées ou provisionnées, les charges de prestations, nettes de cessions et de rétrocessions, y compris les variations des provisions et les produits nets des placements alloués.

## 7.4. Portefeuille titres

Les titres sont classés en fonction de :

- **leur nature** : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable
- **leur portefeuille de destination** : transactions, placements, investissements, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention. Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation similaires qui sont les suivantes :

### 7.4.1. Titres de transaction

Ce sont les titres négociables sur un marché liquide qui sont acquis dans une intention de revente à brève échéance et dans un délai maximal de trois mois. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur



de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres, est porté au compte de résultat, dans la rubrique "Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières". Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique "Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières".

### 7.4.2. Titres de Placement

Ce sont les titres qui sont acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à trois mois, à l'exception de ceux qui entrent dans la catégorie des titres d'investissement.

Ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes des uns avec les pertes latentes sur d'autres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

### 7.4.3 Titres d'investissement

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable que le Groupe a l'intention de détenir de façon durable et pour lesquels il dispose de moyens lui permettant de conserver effectivement les titres durablement par l'obtention de ressources, incluant les fonds propres disponibles

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres. En vertu du principe de prudence, les plus-values sur titres d'investissement ne sont pas constatées dans le résultat de l'exercice.

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

## 7.5. Périmètre de consolidation

### 7.5.1. Société intégrées globalement

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2022	2021	2022	2021
<b>Activité Bancaire</b>				
BANQUE DE TUNISIE	100,00%	100,00%	99,89%	99,89%
<b>Gestion de portefeuille de valeurs mobilières</b>				
GENERALE DE PARTICIPATION DE TUNISIE «GPT SICAF»	100,00%	100,00%	54,46%	54,48%
PLACEMENTS TUNISIE SICAF	50,58%	51,48%	44,80%	45,70%
<b>Intermédiation en bourse</b>				
SOCIETE DE BOURSE DE TUNIS «SBT»	100,00%	100,00%	99,42%	99,43%
<b>Acquisition, construction et réaménagement d'immeubles</b>				
GENERALE IMMOBILIERE DE TUNISIE « GIT SA »	100,00%	100,00%	54,45%	54,48%
<b>Investissement et financement des projets</b>				
BANQUE DE TUNISIE - SICAR	99,99%	99,99%	99,87%	99,87%
SOCIETE DE PARTICIPATION, PROMOTION ET D'INVESTISSEMENT SPPI	76,82%	76,82%	76,73%	76,73%
<b>Location de terrains et d'immeubles</b>				
SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	44,97%	44,97%	43,32%	43,33%
LA FONCIERE DES OLIVIERS	81,46%	81,46%	57,99%	58,00%
<b>Assurance</b>				
ASTREE ASSURANCE	59,88%	59,88%	54,46%	54,48%
<b>Promotions Touristique</b>				
SCAN - SOCIÉTÉ CLUB ACQUARUS NABEUL	100,00%	100,00%	39,27%	39,27%
SPFT CARTHAGO	48,41%	48,41%	39,27%	39,27%
<b>Transport de Fonds</b>				
TFT - TRANSPORT DE FONDS DE TUNISIE	99,99%	99,99%	99,86%	99,86%

### 7.5.2. Sociétés mises en équivalence

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2022	2021	2022	2021
<b>Organismes de placement collectifs en valeurs mobilières</b>				
SICAV CROISSANCE	97,49%	97,36%	56,10%	56,05%
SICAV RENDEMENT	22,59%	18,15%	18,69%	14,81%

Le pourcentage de contrôle du Groupe BT dans la SICAV CROISSANCE dépasse 50%. Cependant, cette dernière a été consolidée par la méthode de mise en équivalence étant donné la particularité juridique et opérationnelle des SICAV.

Toutes les filiales du Groupe Banque de Tunisie sont de résidence tunisienne.

### 7.5.3. Gestion des exclusions du périmètre de consolidation

#### 7.5.3.1. Critères d'exclusion du périmètre de consolidation

Pour les entités sous présomption de contrôle, les critères de matérialité retenus pour l'exclusion du périmètre de consolidation sont : (au moins un critère vérifié).

- Taux de Détenion inférieur à 10%
- La part dans le résultat consolidé est inférieure à 1%
- Total fonds propres avant résultat inférieur à 1,5 million de dinars

#### 7.5.3.2 Participations exclues du périmètre de consolidation

	Participation (en milliers TND)	Taux de détention	Motif d'exclusion	Relation	Méthode de comptabilisation
FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	100	0,74%	Critères d'exclusion vérifiés (Voir ci-haut)	Entité sous contrôle	Méthode de coûts avec constatation des dépréciations.
SOCIETE DES ENTREPOTS DE TUNISIE (1)	75	100,00%	Critères d'exclusion vérifiés (Voir ci-haut)	Société Filiale	Méthode de coûts avec constatation des dépréciations.
INSTITUT TUNIS DAUPHINE (2)	900	30,07%	Simple participation, pas d'influence	Société Conjointe	Méthode de coûts avec constatation des dépréciations.
DIRECT PHONE SERVICES	90	19,91%	Critères d'exclusion vérifiés (Voir ci-haut)	Société Associée	Méthode de coûts avec constatation des dépréciations.
INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPPEMENTS	30	19,80%	Critères d'exclusion vérifiés (Voir ci-haut)	Société Associée	Méthode de coûts avec constatation des dépréciations.
AIR LIQUIDE TUNISIE (2)	24 770	22,88%	Simple participation, pas d'influence	Société Associée	Méthode de coûts avec constatation des dépréciations.

(1) Société dissolue et en cours de liquidation.

(2) La société mère n'exerce aucun type de contrôle dans ces entités, mais elle participe dans le capital comme partenaire stratégique.

## 8. NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ

### Note A1

#### AC1 - Caisse

(En milliers de dinars)

	déc.-22	déc.-21
Caisse dinars	38 500	34 593
Caisse devises	5 155	4 325
Banque Centrale de Tunisie	393 031	223 414
CCP et traveller's chèques	563	552
<b>Total AC1 - Caisse</b>	<b>437 249</b>	<b>262 884</b>

### Note A2

#### AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

(En milliers de dinars)

	déc.-22	déc.-21
<b>Avoirs chez les établissements financiers</b>	<b>51 091</b>	<b>49 036</b>
Avoirs en devises chez Correspondants étrangers	31 534	31 170
Comptes débiteurs des Banques et correspondants en Dinars convertibles	19 557	17 866
<b>Prêts aux établissements financiers</b>	<b>230 412</b>	<b>251 418</b>
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	71 915	133 245
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	65 862	32 602
Prêts aux organismes financiers spécialisés (*)	92 635	85 571
<b>Créances rattachées</b>	<b>2 386</b>	<b>2 064</b>
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	42	46
Créances rattachées sur Prêts aux organismes fin. Spécialisés (*)	2 344	2 018
<b>Total AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers</b>	<b>302 518</b>	<b>222 898</b>

(\*) Chiffres 2021 retraités pour les besoins de la comparabilité

Ce poste comprend :

- Les avoirs et les créances liées à des prêts ou avances détenus sur les établissements bancaires tels que définis par les textes en vigueur régissant l'activité bancaire y compris les créances matérialisées par des titres du marché interbancaire.
- Les avoirs et les créances liées à des prêts et avances détenus sur les établissements financiers tels que définis par la législation en vigueur, notamment les sociétés de leasing et les sociétés de factoring.



### Note A3

#### AC3 - Créances sur la clientèle

(En milliers de dinars)

	déc.-22	déc.-21
<b>Comptes ordinaires débiteurs</b>	<b>330 646</b>	<b>305 690</b>
<b>Crédits sur ressources ordinaires</b>	<b>4 753 053</b>	<b>4 415 272</b>
<b>Créances sur crédit-bail</b>	<b>108 123</b>	<b>102 532</b>
<b>Avances sur comptes à terme et bons de caisse</b>	<b>7 086</b>	<b>8 974</b>
<b>Crédits sur ressources spéciales</b>	<b>234 974</b>	<b>262 946</b>
Financement sur ressources externes	226 816	253 452
Financement sur ressources budgétaires	8 158	9 494
<b>Créances Impayés douteuses et litigieuse</b>	<b>340 122</b>	<b>271 098</b>
Créances impayés	64 775	29 089
Créances au contentieux	275 347	242 009
<b>Créances rattachées aux comptes de la clientèle</b>	<b>78 249</b>	<b>66 915</b>
<b>Couvertures comptables</b>	<b>-485 726</b>	<b>-441 905</b>
Agios réservés	-46 151	-40 798
Provisions sur les crédits à la clientèle au bilan	-439 575	-401 107
<b>Total AC3 - Créances sur la clientèle</b>	<b>5 366 527</b>	<b>4 991 522</b>

Ce poste comprend les créances liées à des prêts ou avances (Principal et intérêts courus), détenues sur des agents économiques nationaux ou étrangers autres que les établissements bancaires et financiers.

Les provisions sur créances douteuses et litigieuses sont constituées en application des dispositions réglementaires prévues par les circulaires de la BCT n° 91-24 relative aux normes prudentielles et n° 2023-02 relative à la constitution des provisions collectives.

La Banque s'est conformée, en matière de détermination des provisions aux règles de division, de couverture et de suivi des engagements édictées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991. Ainsi, la provision sur prêts est déterminée en appliquant les taux de provisions par classe au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties reçues et des agios réservés et de la valeur des garanties reçues.

Par ailleurs la banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 3 ans dans la classe de risque 4 et ce conformément aux dispositions de la circulaire 2013-21. Les provisions additionnelles constituées au 31 décembre 2022 s'élèvent à 58 157 KDT contre 43.981 KDT au 31 décembre 2021.

### Note A4

#### AC4 - Portefeuille-titres commercial

(En milliers de dinars)

	déc.-22	déc.-21
Titres de placement	11 019	11 957
Titres de transaction	40 000	104 000
Produits perçus d'avance	-258	-860
<b>Total AC4 - Portefeuille-titres commercial</b>	<b>50 761</b>	<b>115 097</b>



## Note A5

### AC5 - Portefeuille d'investissement

(En milliers de dinars)

	déc.-22	déc.-21
<b>Titres de propriété</b>	<b>330 126</b>	<b>344 039</b>
Titres de participation	65 896	71 644
Parts dans les entreprises associées	100	195
Parts dans les entreprises liées	80	80
Fonds gérés par des SICAR	264 050	272 120
<b>Titres de créances</b>	<b>670 489</b>	<b>581 580</b>
Emprunts nationaux	90 345	25 518
Obligations	2 000	3 000
Bons de trésor assimilables	578 144	553 062
<b>Créances rattachées</b>	<b>38 763</b>	<b>33 040</b>
<b>Provisions pour dépréciations de titres</b>	<b>-68 084</b>	<b>-67 639</b>
<b>Total AC5 - Portefeuille d'investissement</b>	<b>971 294</b>	<b>891 020</b>

## Note A6

### Placements nets des entreprises d'assurances

(En milliers de dinars)

	déc.-22	déc.-21
<b>Terrains, constructions et actions dans des sociétés immobilières non cotées</b>		
Terrains et constructions d'exploitation	1 090	1 178
Terrains et constructions hors exploitation	14 942	15 073
Parts & actions de sociétés immobilières non cotées	9 096	9 096
<b>Sous-Total</b>	<b>25 128</b>	<b>25 347</b>
<b>Placements dans les entreprises liées et participations</b>	<b>25 781</b>	<b>25 781</b>
<b>Autres placements financiers</b>		
Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP	78 153	76 045
Obligations et autres titres à revenu fixe	253 853	194 908
Prêts hypothécaires	1 512	1 239
Autres prêts	1 490	907
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	222 611	204 380
Autres	4	0
<b>Sous-Total</b>	<b>557 623</b>	<b>477 479</b>
<b>Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes</b>	<b>2 252</b>	<b>1 716</b>
<b>Total</b>	<b>610 784</b>	<b>530 323</b>
Effets des reclassements, éliminations et répartitions des capitaux propres	-316 056	-296 191
<b>Placements nets</b>	<b>294 728</b>	<b>234 132</b>



## Note A7

### AC6 - Valeurs Immobilisées

(En milliers de dinars)

	déc.-22	déc.-21
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>23 321</b>	<b>21 902</b>
Frais d'établissement	196	196
Logiciels informatiques	21 809	20 390
Fonds de commerce	1 316	1 316
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>363 971</b>	<b>344 875</b>
Immeubles d'exploitation	141 977	138 720
Immeubles Hors exploitation	16 863	16 391
Terrains d'exploitation	19 575	19 573
Terrains hors exploitation	1 281	1 281
Agencements	77 513	74 745
Matériels informatiques (*)	39 205	35 609
Matériels bancaires	20 626	19 957
Matériel de transport	3 783	3 640
Immobilisations en cours	11 335	1 377
Autres matériels (*)	31 813	33 582
<b>Cumuls amortissements</b>	<b>-263 101</b>	<b>-252 761</b>
Amortissements des immobilisations incorporelles	-19 419	-17 775
Amortissements des immobilisations corporelles	-243 682	-234 986
<b>Total AC6 - Valeurs Immobilisées</b>	<b>124 191</b>	<b>114 016</b>

(\*) Chiffres 2021 retraités pour les besoins de la comparabilité

## Note A8

### AC7 - Autres actifs

(En milliers de dinars)

	déc.-22	déc.-21
<b>Siège, succursales et agences (1)</b>	<b>1 735</b>	<b>1 959</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>20 034</b>	<b>10 345</b>
Compensation reçue	5 656	5 145
Compte d'ajustement devises	6 810	1 196
Agios, débits à régulariser et divers	7 568	4 004
<b>Débiteurs divers</b>	<b>69 445</b>	<b>62 644</b>
<b>Total AC7 - Autres actifs</b>	<b>91 214</b>	<b>74 948</b>

(1) Il s'agit des opérations de transferts dinars et devises en instance entre les différentes structures de la banque

**Note A9****Parts des réassureurs dans les provisions techniques***(En milliers de dinars)*

	déc.-22	déc.-21
Provisions pour primes non acquises	12 807	12 875
Provisions pour sinistres Vie	60	1 425
Provisions pour sinistres Non-Vie	34 452	37 448
<b>Total Parts des réassureurs dans les provisions techniques</b>	<b>47 319</b>	<b>51 748</b>

Il s'agit de l'ensemble des quotes parts attribuées par les sociétés d'assurance aux réassureurs dans les provisions évaluées par ces entreprises et suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis à vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que provisions pour risques et charges, provisions pour dépréciation.

**Note A10****Titres mis en équivalence***(En milliers de dinars)*

	% Ints 2022	déc.-22	déc.-21
SICAV RD	18,69%	85 385	62 974
SICAV CR	56,10%	7 667	6 640
<b>Titres mis en équivalence</b>		<b>93 052</b>	<b>69 614</b>
Contribution aux réserves consolidées		-3 213	-3 090
Contribution aux résultat consolidé		5 698	3 930

**Note A11****Traitement des écarts de première consolidation***(En milliers de dinars)*

	déc.-22	déc.-21
Ecart de première consolidation	16 217	16 217
Amortissements	-13 298	-12 726
<b>Total Traitement des écarts de première consolidation</b>	<b>2 919</b>	<b>3 491</b>

**Note A11.1****Traitement des écarts de première consolidation***(En milliers de dinars)*

	déc.-21	déc.-22		
	Valeur Brute	Acquisitions	Cessions	Valeur Brute
<b>Entités sous contrôle</b>				
- FOSA	549	-	-	549
- ASTREE	5 049	-	-	5 049
- PLAC.TUNISIE	561	-	-	561
- CARTHAGO	7 053	-	-	7 053
- SCAN	3 005	-	-	3 005
<b>Total Brut</b>	<b>16 217</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>16 217</b>

**Note A11.2****Amortissements des écarts d'évaluation et d'acquisition***(En milliers de dinars)*

	déc.-21	déc.-22		
	Cumuls Antérieurs	Dotations	Reprises	Cumuls
- FOSA	549	-	-	549
- ASTREE	4 144	241	-	4 385
- PLAC.TUNISIE	438	28	-	466
- CARTHAGO	4 590	303	-	4 893
- SCAN	3 005	-	-	3 005
<b>Total</b>	<b>12 726</b>	<b>572</b>	<b>-</b>	<b>13 298</b>

- Les dotations aux amortissements sont mentionnées dans un compte distinct au niveau des comptes de résultat.

- Le mode d'amortissement du goodwill retenu est linéaire.

**Note P1****PA1 - Banque Centrale et CCP***(En milliers de dinars)*

	déc.-22	déc.-21
<b>Emprunt auprès de la Banque Centrale</b>	<b>190 000</b>	<b>265 000</b>
Emprunts en dinars	190 000	265 000
<b>Dettes rattachées</b>	<b>357</b>	<b>350</b>
<b>Total PA1 - Banque Centrale et CCP</b>	<b>190 357</b>	<b>265 350</b>

## Note P2

### PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

(En milliers de dinars)

	déc.-22	déc.-21
<b>Dépôts à vue des établissements financiers</b>	<b>18 923</b>	<b>31 858</b>
Banques et correspondants étrangers	8 299	20 941
Organismes financiers spécialisés	10 624	10 917
<b>Emprunts auprès des établissements financiers</b>	<b>-</b>	<b>563</b>
Emprunts en devises	-	563
<b>Dettes rattachées</b>	<b>58</b>	<b>49</b>
<b>Total PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers</b>	<b>18 981</b>	<b>32 470</b>

Tous les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisés par des titres du marché monétaire.

## Note P3

### PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle

(En milliers de dinars)

	déc.-22	déc.-21
<b>Comptes à vue</b>	<b>1 553 307</b>	<b>1 455 481</b>
<b>Comptes d'épargne</b>	<b>1 756 102</b>	<b>1 644 477</b>
Comptes spéciaux d'épargne	1 740 633	1 628 039
Autres comptes d'épargne	15 469	16 438
<b>Dépôts à terme</b>	<b>1 567 679</b>	<b>1 195 481</b>
Comptes à terme	955 441	759 105
Bons de caisse	21 100	29 360
Certificats de dépôts	468 500	337 500
Pensions livrées	122 638	69 516
<b>Autres sommes dues à la clientèle</b>	<b>145 281</b>	<b>95 870</b>
<b>Dettes rattachées aux comptes de la clientèle</b>	<b>56 330</b>	<b>34 857</b>
<b>Total PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>5 078 699</b>	<b>4 426 166</b>

## Note P4

### PA4 - Emprunts et ressources spéciales

(En milliers de dinars)

	déc.-22	déc.-21
Ressources extérieures	309 147	381 607
Ressources budgétaires	12 048	11 307
Dettes rattachées	3 075	3 450
<b>Total PA4 - Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>324 270</b>	<b>396 364</b>

## Note P5

### PA5 - Autres passifs

(En milliers de dinars)

	déc.-22	déc.-21
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>98 264</b>	<b>115 041</b>
Compensation à régler	74 553	96 515
Comptes d'ajustement devises	1 442	1 185
Agios, Crédits à régulariser et divers	22 227	16 680
Siège, succursales et agences	42	661
<b>Provisions</b>	<b>26 022</b>	<b>50 627</b>
Provisions pour risques et charges diverses	17 620	42 427
Provisions pour congés payés	2 698	2 524
Provisions pour créances en hors bilan	5 704	5 676
<b>Créditeurs divers</b>	<b>128 150</b>	<b>114 787</b>
Créditeurs / opérations d'impôt	25 121	18 062
Créditeurs / Opérations CNSS & Assurance	6 493	5 621
Créditeurs / Opérations BCT	401	426
Créditeurs / opérations avec le personnel	17 066	16 468
Créditeurs / opérations sur titres	2 206	2 117
Chèques à payer	4 200	5 882
Autres Créditeurs	75 014	64 621
Ajustement IG autres créances / dettes courantes	-2 351	1 590
<b>Total PA5 - Autres passifs</b>	<b>252 436</b>	<b>280 455</b>

**Note P6****Provisions techniques des entreprises d'assurance***(En milliers de dinars)*

	déc.-22	déc.-21
Provisions pour primes non acquises Non-Vie	47 957	45 863
Provisions d'assurances Vie	288 661	228 703
Provisions pour sinistres Vie	4 290	5 946
Provisions pour sinistres Non-Vie	169 852	159 564
Provisions pour Participation aux Bénéfices Vie	3 361	3 132
Provisions pour participation aux bénéfices Non-Vie	5 226	3 771
Autres provisions techniques Vie	187	-
Autres Provisions techniques non-Vie	3 515	3 584
<b>Total Provisions techniques des entreprises d'assurance</b>	<b>523 049</b>	<b>450 563</b>

Il s'agit de l'ensemble des provisions évaluées par les entreprises d'assurance et/ou de réassurance suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis à vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation.

**Note C1****Tableau de variation des capitaux propres***(En milliers de dinars)*

	Capital	Actions propres	Réserves Consolidés	Résultat de la période	Capitaux propres Part du groupe
<b>Situation à la clôture de l'exercice 2020.12</b>	<b>225 000</b>	<b>-427</b>	<b>770 064</b>	<b>94 411</b>	<b>1 089 048</b>
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	-	94 411	-94 411	-
Dividendes versés	-	-	-78 595	-	-78 595
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	152 124	152 124
Autres mouvements	-	-89	16 639	-	16 550
Variation capital	-	-	-	-	-
Variation périmètre	-	-	-15 533	-	-15 533
<b>Situation à la clôture de l'exercice 2021.12</b>	<b>225 000</b>	<b>-516</b>	<b>786 986</b>	<b>152 124</b>	<b>1 163 594</b>
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	-	152 124	-152 124	-
Dividendes versés	-	-	-107 854	-	-107 854
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	168 562	168 562
Autres mouvements	-	-116	-	-	-116
Variation capital	45 000	-	-45 000	-	-
Variation périmètre	-	-	56 935	-	56 935
<b>Situation à la clôture de l'exercice 2022.12</b>	<b>270 000</b>	<b>-632</b>	<b>843 191</b>	<b>168 562</b>	<b>1 281 121</b>

**9. NOTES SUR L'ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ****1 - Passifs Eventuels****Note HB1 - Cautions, avals et autres garanties données***(En K.TND)*

	déc.-22	déc.-21
En faveur d'établissements bancaires et financiers	298 455	248 565
En faveur de la clientèle	499 487	404 309
<b>Total</b>	<b>797 942</b>	<b>652 874</b>

Toutes les opérations sont effectuées en hors groupe

**Note HB2 - Crédits documentaires***(En K.TND)*

	déc.-22	déc.-21
Ouverture de crédits documentaires	246 712	304 551
Acceptations à payer	160 536	149 446
<b>Total</b>	<b>407 248</b>	<b>453 997</b>

Toutes les opérations sont effectuées en hors groupe

**Note HB3 - Actifs donnés en garantie***(En K.TND)*

	déc.-22	déc.-21
Titres de l'Etat / Appel d'offres BCT & pensions livrées	184 548	160 059
Créances mobilisées / Appel d'offres BCT	130 990	175 531
<b>Total</b>	<b>315 538</b>	<b>335 590</b>

**2 - Engagements donnés****Note HB4 - Engagements de financement donnés***(En K.TND)*

	déc.-22	déc.-21
Crédits en TND notifiés et non utilisés	197 930	186 632
<b>Total</b>	<b>197 930</b>	<b>186 632</b>

Toutes les opérations sont effectuées en hors groupe



### Note HB4.1 - Ventilation des engagements de financement donnés par nature de la relation

(En K.TND)

	déc.-22	déc.-21
En faveur des établissements bancaires et financiers	-	-
En faveur de la clientèle	197 930	186 632
<b>Total</b>	<b>197 930</b>	<b>186 632</b>

### Note HB5 «Aval, cautions de garanties au titre d'appels d'offres»

Le solde de la rubrique « Aval, cautions de garanties au titre d'appels d'offres » s'élève à 2 207 KDT au 31 décembre 2022 contre 2 953 KDT au 31 décembre 2021.

### 3 - Engagements reçus

#### Note HB6 - Engagements de financement reçus

(En K.TND)

	déc.-22	déc.-21
Emprunts en devises à court terme notifiés non utilisés	-	1 237
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>1 237</b>

#### Note Ventilation des engagements de financement reçus par type de contrepartie

(En K.TND)

	déc.-22	déc.-21
En faveur des établissements bancaires et financiers	-	-
En faveur de la clientèle	-	1 237
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>1 237</b>

#### Note HB7 - Garanties reçues

(En K.TND)

	déc.-22	déc.-21
Garanties reçues de l'Etat	232 471	105 699
Garanties reçues du fonds national de garantie & SOTUGAR	5 942	6 995
Garanties reçues des organismes d'assurances et des banques	43 620	44 266
Garanties reçues sous forme d'actifs financiers	113 870	115 870
Garanties hypothécaires	2 334 610	2 232 767
Contre-garanties reçues des établissements financiers	127 338	116 736
<b>Total</b>	<b>2 857 851</b>	<b>2 622 333</b>

Il est à noter que les garanties reçues sous forme de dépôts affectés totalisent au 31 décembre 2022 76.918 mille dinars.

#### Note H8 «Engagements hypothécaires sur prêts octroyés»

Le solde de la rubrique « Engagements hypothécaires sur prêts octroyés » s'élève à 1 512 KDT au 31 décembre 2022 contre 1 239 KDT au 31 décembre 2021.



## 10. NOTES SUR L'ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

### Note R1

#### PR1 - Intérêts et revenus assimilés

(En milliers de dinars)

	déc.-22	déc.-21
<b>Produits sur opérations interbancaires</b>	<b>7 658</b>	<b>4 986</b>
<b>Produits sur opérations avec la clientèle</b>	<b>483 456</b>	<b>436 616</b>
Revenus des opérations de crédit	408 283	373 320
Revenus des comptes débiteurs	42 657	37 968
Commissions sur avals et cautions	7 681	6 222
Report déport sur change à terme	13 701	8 196
Produits sur opérations de leasing	11 134	10 910
<b>Total PR1 - Intérêts et revenus assimilés</b>	<b>491 114</b>	<b>441 602</b>

### Note R2

#### PR2 - Commissions (Produits)

(En milliers de dinars)

	déc.-22	déc.-21
Commissions sur comptes	9 289	13 664
Opérations guichet et opérations diverses	3 691	3 423
Opérations sur titres	5 197	4 129
Opérations avec l'étranger	8 027	7 435
Commissions sur moyens de paiement	21 055	17 678
Commissions de gestion	24 537	18 716
<b>Total PR2 - Commissions (Produits)</b>	<b>71 796</b>	<b>65 045</b>

### Note R3

#### PR3 - Gains sur portefeuille commercial et opérations de change

(En milliers de dinars)

	déc.-22	déc.-21
<b>Gains nets sur titres de transaction</b>	<b>3 837</b>	<b>2 771</b>
Intérêts/Titres de transaction	3 837	2 710
Plus-value de cession/Titres de transaction	-	61
<b>Gains nets sur titres de placement</b>	<b>177</b>	<b>3</b>
Plus-value de cession/Titres de placement	177	3
<b>Gains nets sur opérations de change</b>	<b>27 417</b>	<b>18 675</b>
Différence de change sur opérations monétiques	-1 096	-899
Produits sur change manuel	3 291	1 967
Produits sur opérations de change en compte	25 220	17 607
Bénéfices sur opérations de change à terme	2	-
<b>Total PR3 - Gains sur portefeuille commercial et opérations de change</b>	<b>31 431</b>	<b>21 449</b>

### Note R4

#### PR4 - Revenu du portefeuille d'investissement

(En milliers de dinars)

	déc.-22	déc.-21
Revenus des obligations	72 009	53 811
Revenus des titres de participation	5 661	5 480
<b>Total PR4 - Revenu du portefeuille d'investissement</b>	<b>77 670</b>	<b>59 291</b>

### Note R5

#### CH1 - Charges d'intérêts

(En milliers de dinars)

	déc.-22	déc.-21
Charges sur opérations interbancaires	12 483	11 116
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	211 464	168 601
Intérêts sur emprunts et ressources spéciales	20 912	25 657
<b>Total CH1 - Charges d'intérêts</b>	<b>244 859</b>	<b>205 374</b>

### Note R6

#### CH2 - Commissions encourues

(En milliers de dinars)

	déc.-22	déc.-21
Charges sur opérations de retrait monétique	6 129	2 992
Frais d'interchange émis	1 356	1 092
Autres commissions	501	286
<b>Total CH2 - Commissions encourues</b>	<b>7 986</b>	<b>4 370</b>

### Note R7

#### Marge nette des activités d'assurance

(En milliers de dinars)

	déc.-22	déc.-21
Résultat Technique de l'Assurance Non-Vie	6 846	7 762
Résultat Technique de l'Assurance Vie	6 960	4 208
<b>Résultat technique</b>	<b>13 806</b>	<b>11 970</b>
Produits des placements Assurance Non-Vie	24 305	25 191
Charges des placements de l'Assurance Non-Vie	-2 435	-2 182
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie	-13 407	-13 795
Autres produits non techniques	2 911	7 705
Autres charges non techniques	-1 127	-2 908
<b>Marge intégrable</b>	<b>24 053</b>	<b>25 981</b>
Elimination des opérations intra-Groupe	-14 404	-17 641
<b>Marge nette des entreprises d'assurance</b>	<b>9 649</b>	<b>8 340</b>

### Note R8

#### PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs

(En milliers de dinars)

	déc.-22	déc.-21
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances	38 498	9 652
Dotations nettes aux provisions pour passifs	2 378	4 700
Pertes sur créances irrécouvrables	794	485
Récupération sur créances comptabilisées en pertes	-1 016	-368
<b>Total PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs</b>	<b>40 654</b>	<b>14 469</b>



## Note R9

### PR6/CH5 - Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement

(En milliers de dinars)

	déc.-22	déc.-21
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres en portefeuille	-148	9 564
Pertes subies sur les titres en portefeuille	803	964
Plus ou moins-values réalisées sur titres en portefeuille	-1 319	-2 297
Frais de gestion du portefeuille	-	-7
<b>Total PR6/CH5 - Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement</b>	<b>-664</b>	<b>8 224</b>

## Note R10

### CH6 - Frais du personnel

(En milliers de dinars)

	déc.-22	déc.-21
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>78 923</b>	<b>69 854</b>
Masse salariale	62 631	55 255
Charges sociales	15 015	13 462
Charges fiscales (TFP, FOPROLOS)	1 277	1 137
<b>Autres Frais liés au personnel</b>	<b>24 589</b>	<b>24 814</b>
Régime d'intéressement	16 647	16 236
Prime départ à la retraite	4 033	5 230
Divers	3 909	3 348
<b>Récupération sur personnel en détachement</b>	<b>-2 954</b>	<b>-924</b>
<b>Total CH6 - Frais du personnel</b>	<b>100 558</b>	<b>93 744</b>

## Note R11

### CH7 - Charges d'exploitation

(En milliers de dinars)

	déc.-22	déc.-21
Télécommunication & courriers	1 776	1 628
Maintenance et entretien	4 674	4 275
Services externes d'exploitation	8 702	6 514
Achat de biens consommables	3 788	3 991
Communication, marketing et documentation	1 029	653
Assurance, Droits et taxes	14 361	13 137
Jetons de présence au conseil d'administration	664	585
Autres services extérieurs	5 169	4 671
Ajustements Produits et charges intra-groupe	-2 475	-2 090
<b>Total CH7 - Charges d'exploitation</b>	<b>37 688</b>	<b>33 364</b>



## Note R12

### CH8 - Dotations aux amortissements

(En milliers de dinars)

	déc.-22	déc.-21
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	1 644	1 584
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	9 276	9 417
<b>Total CH8 - Dotations aux amortissements</b>	<b>10 920</b>	<b>11 001</b>

## Note R13

### Contribution par unité dans le résultat consolidé

(En milliers de dinars)

	Secteur Financier				Autres secteurs		31/12/2022	31/12/2021
	Activité Bancaire	Assurance	Gestion de portefeuille de valeurs mobilières	Autres	Immobilière	Promotion Touristique		
<b>Quote-Part dans les sociétés intégrées globalement</b>								
BT	148 269	-	-	-	-	-	148 269	134 485
ASTREE	-	7 722	-	-	-	-	7 722	9 241
FOSA	-	-	-	-	77	-	77	86
GITSA	-	-	-	-	54	-	54	88
CARTHAGO	-	-	-	-	-	1 669	1 669	279
SCAN	-	-	-	-	-	-113	-113	-236
SPCB	-	-	-	-	-133	-	-133	317
GPT	-	-	907	-	-	-	907	-494
PT	-	-	620	-	-	-	620	655
SBT	-	-	-	64	-	-	64	11
BT SICAR	-	-	-	3 745	-	-	3 745	3 679
TFT	-	-	-	-10	-	-	-10	93
SPPI	-	-	-	-7	-	-	-7	-10
<b>Total</b>	<b>148 269</b>	<b>7 722</b>	<b>1 527</b>	<b>3 792</b>	<b>-2</b>	<b>1 556</b>	<b>162 864</b>	<b>148 194</b>
<b>Quote-Part dans les sociétés mises en équivalence</b>								
SVCR	-	-	958	-	-	-	958	298
SVRD	-	-	4 740	-	-	-	4 740	3 632
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 698</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 698</b>	<b>3 930</b>
<b>Total Résultat</b>	<b>148 269</b>	<b>7 722</b>	<b>7 225</b>	<b>3 792</b>	<b>-2</b>	<b>1 556</b>	<b>168 562</b>	<b>152 124</b>

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est de 0.661 dinars contre 0.676 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

## Résultat par action

(En K.TND)

	déc.-22	déc.-21
<b>Résultat net</b>	<b>168 562</b>	<b>152 124</b>
<b>Nombre moyen d'actions (en milliers)</b>	<b>255 000</b>	<b>225 000</b>
Résultat de base / action <sup>(a)</sup>	0,661	0,676
Résultat dilué par action <sup>(b)</sup>	0,661	0,676

(a) Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

(b) Le résultat dilué par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.

## 11. NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

## Note F1

## Flux de trésorerie consolidé

(En milliers de dinars)

	BT	Secteur Financier	Autres Secteurs	Effet des éliminations	déc.-22	déc.-21
<b>Trésorerie groupe</b>						
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice</b>	<b>528 196</b>	<b>22 867</b>	<b>3 581</b>	<b>(3 028)</b>	<b>551 616</b>	<b>289 865</b>
<i>Dont trésorerie chez la Banque de Tunisie</i>		1 903	1 125			
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>625 475</b>	<b>15 307</b>	<b>1 823</b>	<b>(2 794)</b>	<b>639 811</b>	<b>551 616</b>
<i>Dont trésorerie chez la Banque de Tunisie</i>		2 178	616			

La situation de la trésorerie de début et de fin de période des comptes bancaires ouverts chez la BT est mentionnée en marge. La variation de ces comptes a été éliminée par la variation de la rubrique dépôts et retraits de la clientèle.

## 12. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les parties liées sont décrites comme ci-dessous :

- Les entreprises qui directement, ou indirectement par le biais d'un ou de plusieurs intermédiaires, contrôlent, ou sont contrôlées par, ou sont placées sous contrôle conjoint de, l'entreprise présentant des états financiers. (Ceci comprend les sociétés holdings et les filiales directes et indirectes).
- Les entreprises associées.
- Les personnes physiques détenant, directement ou indirectement, une part des droits de vote de l'entreprise présentant des états financiers, qui leur permet d'exercer une influence notable sur l'entreprise, et les membres proches de la famille de ces personnes.



- Les principaux dirigeants, c'est à dire les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entreprise présentant les états financiers, y compris les administrateurs et les dirigeants de sociétés ainsi que les membres proches des familles de ces personnes.
- Les entreprises dans lesquelles une part substantielle dans les droits de vote est détenue, directement ou indirectement, par toute personne citée dans (3) ou (4), ou sur lesquelles une telle personne peut exercer une influence notable. Ceci inclut les entreprises détenues par les administrateurs ou les actionnaires principaux de l'entreprise présentant les états financiers, et les entreprises qui ont un de leurs principaux dirigeants en commun avec l'entreprise présentant les états financiers.

En application des dispositions décrites ci-dessus, les principales transactions avec ces parties ayant des effets sur les comptes de la Banque de Tunisie arrêtés au 31 décembre 2022 se présentent comme suit :

## 12.1. Opérations SICAV Rendement (Entités sous influence notable)

(En .TND / HT)

	déc.-22	déc.-21
Commission de dépôt	2 374 690	2 428 855
commissions sur moyens de paiement	1	-
Dividendes	1 907 762	3 894 610
<b>Total produits</b>	<b>4 282 453</b>	<b>6 323 465</b>
Intérêts sur dépôts	9 130 544	5 072 207
<b>Total charges</b>	<b>9 130 544</b>	<b>5 072 207</b>
Dépôts à vue	18 422 813	18 609 826
Compte à terme	55 094 000	54 912 000
Certificat de dépôt	40 000 000	25 500 000
<b>Total passifs</b>	<b>113 516 813</b>	<b>99 021 826</b>

La BT assure pour le compte de SICAV RENDEMENT les fonctions de depositaire exclusif des titres et des fonds. En rémunération de ces prestations, la BT perçoit des commissions de dépôt à hauteur de 0,6% de l'actif net de Sicav Rendement.

## 12.2. Opérations avec SICAV Croissance (Entités sous influence notable)

(En .TND / HT)

	déc.-22	déc.-21
Commission de dépôt	12 317	11 100
Dividendes	45 245	5 560
Commissions sur moyens de paiement	20	20
Plus-value sur cession de titres	-	413 146
<b>Total produits</b>	<b>57 582</b>	<b>429 826</b>
Intérêts sur dépôts	200 005	173 568
<b>Total charges</b>	<b>200 005</b>	<b>173 568</b>
Dépôts à vue	10 616	373
Compte à terme	2 972 000	2 601 000
Certificat de dépôt	500 000	500 000
<b>Total passifs</b>	<b>3 482 616</b>	<b>3 101 373</b>

La BT assure pour le compte SICAV CROISSANCE les fonctions de depositaire exclusif des titres et des fonds. En rémunération de ces prestations, la BT perçoit des commissions de dépôt à hauteur de 0,1% de l'actif net de Sicav Croissance.

### 12.3. Opérations avec BFCM - Banque Fédérative du Crédit Mutuel (Entité exerçant une influence notable sur la BT)

#### 14. Opérations avec la société Banque fédérative du crédit mutuel | BFCM

(En.TND/HT)

	déc.-22	déc.-21
Droit de garde sur titres	65 589	81 091
Commissions sur moyens de paiement	72 -	
<b>Total produits</b>	<b>65 661</b>	<b>81 091</b>
Dépôts à vue	684 402	645 778
<b>Total passifs</b>	<b>684 402</b>	<b>645 778</b>

#### 12.4. Opérations avec les dirigeants

	Directeur général		Directeurs généraux adjoints		Membres du conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Dont passifs au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Dont passifs au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Dont passifs au 31/12/2022
<b>Avantages à court terme</b>	<b>1 035</b>	<b>309</b>	<b>726</b>	<b>160</b>	<b>420</b>	<b>-</b>
Emoluments et salaires	1 000	300	570	127	-	-
Charges sociales & fiscales	30	9	149	33	-	-
Avantages en nature	6	-	7	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-	420	-
<b>Avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>270</b>	<b>81</b>	<b>114</b>	<b>114</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres avantages à long terme</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Indemnité de fin de contrat de travail</b>	<b>910</b>	<b>910</b>	<b>353</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Dont , charges sociales & fiscales	21	21	73	-	-	-
<b>Paiements en actions</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>2 215</b>	<b>1 300</b>	<b>1 193</b>	<b>274</b>	<b>420</b>	<b>-</b>

## 13. AUTRES NOTES

### 13.1. Note complémentaire à la note 2.3 «mise en équivalence»

- La banque n'est pas responsable d'aucune éventualité et aucun engagement en capital de ses entreprises associées.
- Aucune éventualité ne prévoit que la banque est solidairement responsable de tous les passifs de ses entreprises associées.

### 13.2. Note sur les règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes mentionnant les règles de couverture contre les risques de change

Le périmètre de consolidation du groupe BANQUE DE TUNISIE ne comporte aucune filiale qui arrête ses comptes dans une devise différente du dinar tunisien.

## 14. EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 20 mars 2023. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus après cette date.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie

## I - RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Banque de Tunisie qui comprennent le bilan consolidé ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2022, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés, annexés au présent rapport, font apparaître un total du bilan consolidé de 7 763 143 KDT et un bénéfice net consolidé (Part du groupe) de 168 562 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe Banque de Tunisie au 31 décembre 2022, ainsi que du résultat consolidé de ses opérations et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été



traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

### 1) Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

#### • Description du point clé de l'audit

De par l'activité de la société mère, le groupe est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants et de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau d'appréciation élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Au 31 décembre 2022, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 5 366 527 KDT et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 445 279 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que l'évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle constitue un point clé d'audit.

#### • Réponses d'audit apportées

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre groupe, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par le groupe au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par le groupe en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire ;
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives et additionnelles mis en place par le groupe.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 (telle que modifiée et complétée par les textes subséquents) relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements ; et
- Nous avons examiné les valeurs des garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécié les hypothèses et jugements retenus par la banque.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

## 2) Evaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation

### • Description du point clé de l'audit

Le groupe détient un portefeuille de titres de participation d'une valeur brute de 330 126 KDT au 31 décembre 2022. La provision constatée sur ces titres s'élève à 68 084 KDT.

A la date d'arrêt des états financiers consolidés, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition de ces titres à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les provisions pour dépréciation des titres de participation représentent la meilleure appréciation par la direction des pertes subies ou estimées à la date de clôture.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres non cotés est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du groupe et du jugement nécessaire à l'appréciation de la juste valeur.

### • Réponses d'audit apportées

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier les procédures de contrôle mises en place par le groupe dans le cadre du processus d'évaluation des titres non cotés ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par le groupe et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres non cotés au regard des critères prévus par les normes comptables applicables en la matière ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution du portefeuille d'investissement et des dépréciations ;
- A travers un échantillon étendu, nous avons vérifié que les participations présentant des indices de dépréciation ont été identifiées et que les provisions y associées ont été convenablement estimées.
- Vérifier le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

## 3) La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

### • Description du point clé de l'audit

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisés en produits par le groupe s'élèvent au 31 décembre 2022 à 562 910 KDT et représentent 84% du total des produits d'exploitation bancaire.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information du groupe, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions et les spécificités des règles de leur comptabilisation, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

### • Réponses d'audit apportées

Nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par le groupe en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation, par nos experts en technologie de l'information, des contrôles informatisés en place ;
- La réalisation de tests pour vérifier le fonctionnement effectif des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;

- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables avec notamment les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, l'évolution des encours, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et particulièrement les règles de reconnaissance des intérêts et agios sur les relations classées ;
- La vérification du caractère approprié et suffisant des informations correspondantes fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

### Paragraphe d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur le point suivant :

Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers 2.1.4 « Provisions collectives » et en application de la circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, le groupe a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « Provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n° 91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire n° 2023-02 du 24 février 2023. Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de 12 824 KDT au titre de l'exercice 2022.

Ainsi, le solde des provisions collectives constituées par le groupe au 31 décembre 2022, s'élève à 85 491 KDT.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant cette question.

### Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la

continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

### Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## II - RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Nous signalons l'existence de participations croisées entre certaines sociétés du Groupe Banque de Tunisie (entre la Banque de Tunisie et la société GPT, entre Carthago et la société Club Acuaris Nabeul (SCAN) et entre l'Astrée et la société Placement Tunisie Sicaf (PT)) et qui doivent être solutionnées ainsi qu'il est prévu par l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci-dessus.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la banque.

Tunis, le 11 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes



Les Commissaires aux Comptes Associés  
MTBF

Mohamed Lassaad BORJI

Grant Thornton

Tunisie Audit & Conseil TAC

Lamjed BEN M'BAREK



